



SEANCE DU 12 novembre 2018

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 10 septembre 2018 445
2. Démission de la secrétaire du conseil général / élection au poste de secrétaire du conseil général 446
3. Présentation du Bus Agglo 449
4. Présentation de l'assainissement de la piscine découverte 459
5. Développement du postulat de M. Damien RABOUD portant sur « Apéro des verres de contact » 472
6. Développement de la motion de Mme Céline CONTAT portant sur la péréquation des transports des déchets montheyens 476
7. Développement du postulat de Mme Céline CONTAT portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey 479
8. Réponses aux questions suivantes 486
 - 8.1 Question de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur la maison « Rizzoli » 486
 - 8.2 Question de Mme Anne Laurence FRANZ portant sur le chauffage à distance. 488
9. Divers 491



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 10 septembre 2018

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, en cette date du 12 novembre permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement l'avant-dernière séance du conseil général de l'année 2018. En préambule je souhaiterais saluer la présence de Monsieur Stéphane Coppey président de la municipalité, des conseillers municipaux présents, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, de Monsieur Simon Schwery, secrétaire communal, de Monsieur Hugues Romain, membre de la direction des TPC, des représentants de la presse ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 12 octobre le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre règlement.

J'ai quelques communications du bureau à vous transmettre. À la suite de la démission de notre secrétaire Madame Carla Gex Udriot c'est notre vice-président qui fera l'appel pour ce soir, et qui prendra le procès-verbal jusqu'à la nomination de son ou sa remplaçante. Comme vous avez pu le constater notre scrutatrice Vanessa Costa est excusée et sera remplacée ce soir par Madame Claire-André Maret que nous remercions pour sa disponibilité. Vous avez reçu via l'intranet du conseil général l'interpellation de Monsieur Joseph Marie Oberholzer qui sera répondue avant les réponses aux questions écrites. J'ai le plaisir de céder la parole au vice-président pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC)*

Bonsoir à tous, j'appelle :

Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (P), Aviolat Alexandre (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud Clément (P), Caillet-Bois Fabrice (E), Calamo Joseph (P), Cardoso David (P, en retard), Carron Blaise (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (P), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (P), Contat Céline (P), Cosandey Isabelle (P), Costa Vanessa (E), Cristina Jeanne (P), Cutruzzolà Gianni (P), Défago Sylvain (P), Donnet-Descartes Johan (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (P), Fracheboud Christian (E), Franz Anne-Laurence (P), Garcia Jonathan (E), Genin Cindy (P), Gex Carla (P), Gischig Bastien (E), Guinchard Samantha (P), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (P), Mauron Gilles (P), Multone Nancy (P), Oberholzer Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (E), Pencherek Jeff, (P), Pottier Johan (P), Puipe David (P), Querio Françoise (P), Raboud Damien (P), Rastaldi Emmanuella (E), Rime Fabienne (P), Rime Noémie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (P), Schaller Flavien (P), Sneiders Baptiste (P), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P). Merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Il y a 6 conseillers généraux excusés, un en retard, nous sommes donc 53 le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Nous passons à présent à l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre dernier. Y a-t-il des remarques, des demandes de modifications ? Oui, Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Madame la présidente, Messieurs et Mesdames les conseillers généraux, Messieurs les municipaux, le groupe de l'alternative pour Monthey ne peut pas accepter le projet du procès-verbal étant donné qu'il ne contient pas la mouture amendée et définitive du nouveau règlement sur les déchets. Ce serait accepter à l'aveugle sa version définitive.

Je souhaite aussi à l'avenir, si on a des choses comme ça, si on pouvait annexer au PV, les versions qu'on a, les définitives, les transcriptions. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Madame Multone. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, nous allons donc passer au vote.

Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal. Y a-t-il des abstentions. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 est donc accepté avec 45 pour, 8 contre et 0 abstention. Je remercie notre secrétaire Carla Gex pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey. Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour : démission de la secrétaire du conseil général et élection au poste de secrétaire du Conseil général.

2. Démission de la secrétaire du conseil général / élection au poste de secrétaire du conseil général.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Après plus de 4 ans au poste de secrétaire du conseil général, Madame Carla Gex-Udriot a souhaité démissionner de son poste de secrétaire au 31 octobre 2018 pour des raisons d'ordre professionnel et privé. Le bureau la remercie pour tout le travail effectué, sa disponibilité et les nombreuses heures passées à retranscrire les discussions du plénum. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de son parcours et bonne chance à elle, ainsi qu'à tous les conseillers généraux, qui se présentent à la Constituante. Au nom du bureau, nous souhaitons lui offrir un petit présent pour la remercier sincèrement du travail accompli.

Je cède maintenant la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats. Monsieur Borgeaud.



Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chère et chers collègues, chère Carla, cher Yves,

Comme vous le savez, notre secrétaire du CG, Carla Gex, a décidé de remettre sa fonction pour raisons professionnelles. Le Groupe Alliance de Gauche souhaite ici la remercier pour l'excellent travail effectué au poste de secrétaire du Conseil général, et ce depuis maintenant plusieurs années. Nous nous réjouissons de la voir demeurer parmi nous en tant qu'élue du groupe, et de pouvoir continuer à profiter de son expérience et de ses compétences.

Tout départ implique un remplacement, et nous sommes heureux de pouvoir vous présenter ce soir une excellente candidature pour reprendre cette importante fonction. Celle d'Yves Mabillard, fraîchement arrivé parmi nous au Conseil. Nous ne doutons point que son expérience professionnelle ainsi que ses valeurs et son engagement politique lui permettront, s'il reçoit ce soir votre soutien à sa candidature, de faire face aisément à ce défi de taille.

Je connais Yves personnellement depuis maintenant longtemps, et je suis sûr que sa candidature est non seulement justifiée, elle est aussi une réelle chance pour notre Conseil.

Je vous remercie de votre attention, remercie encore Carla pour son travail, et te souhaite bonne chance Yves !

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,
Le groupe PLR s'étonne de ne pas voir la secrétaire au bureau en ce début de séance, nous pouvons comprendre qu'un secrétariat représente un travail considérable et espérons que les membres de ce Conseil prennent leurs responsabilités pleinement. Il aurait été élégant de terminer son mandat au moment de l'élection de son successeur. Cela étant dit, le groupe PLR ne présentera pas de candidat à ce poste vu que nous avons déjà la présidence et une scrutatrice. Nous souhaitons au futur candidat, M. Mabillard, plein succès dans sa tâche.

Le groupe PLR veillera tout de même à ce que le bureau puisse travailler sereinement et dans de bonnes conditions. Après deux démissions en cours de mandat et l'externalisation de la tâche, la question de la possible professionnalisation de ce poste devra se poser au moment où notre règlement sera rediscuté. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Schaller.



Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)*

Madame la présidente, Messieurs les municipaux, chers collègues.

Nous nous étonnons également de l'absence de la secrétaire en début de séance. Il aurait été de bon ton qu'elle mène son mandat au moins jusqu'à l'élection de son successeur. Toutefois, nous remercions le groupe PS pour l'annonce et pour la présentation du nouveau candidat. Nous tenons également à remercier Madame Gex pour son travail des années passées. Nous espérons que le nouvel élu pourra faire suivre son poste pendant longtemps, en qualité mais également temps, ce qui permettra au bureau d'obtenir la stabilité et la pérennité qui lui revient. Nous tenons également à souhaiter bon vent, Madame Gex, pour les élections à la Constituante.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Schaller. Madame Gex.

Intervention de Mme Carla Gex (ADG)*

Madame la présidente, chers membres du bureau, chers municipaux, chers collègues du Conseil général, comme vous venez de l'entendre dans les communications du bureau, je démissionne du poste de secrétaire pour des raisons professionnelles et personnelles. Après avoir repris le flambeau au cours de la précédente législature, j'ai eu le privilège, depuis 4 ans déjà d'assumer le secrétariat du Conseil général. J'ai eu beaucoup de plaisir à remplir cette tâche, même si les limites du respect ont été parfois hautement dépassées.

Je remercie mes collègues du bureau, les chefs de groupe pour leur précieuse et excellente collaboration, la municipalité, la Chancellerie ainsi que tous les conseillers généraux pour la confiance témoignée. Je souhaite d'ores et déjà la bienvenue à la personne qui va me succéder. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Madame Gex-Udriot. Y a-t-il d'autres demandes de parole. Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote. Je rappelle que pour être élu au premier tour la majorité absolue des voix est requise.

Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins et ensuite de repasser dans les rangs pour les ramasser. Nous procéderons ensuite au dépouillement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Voilà, après un suspense insoutenable, est élu secrétaire du conseil général, Monsieur Yves Mabillard, avec 47 voix pour, 4 abstentions et une voix pour Madame Carla Gex. Je félicite chaleureusement Monsieur Yves Mabillard pour son



élection. Je le remercie de reprendre ce poste au pied-levé et l'invite à nous rejoindre au bureau pour y prendre place.

3. Présentation du Bus Agglo

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour, présentation du bus agglo, j'ai le plaisir de passer la parole à Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la présidente. Mesdames, Messieurs membres du bureau, chers collègues. Mesdames, Messieurs les conseillers généraux.

Nous avons l'occasion d'évoquer ce projet de bus d'agglomération à plusieurs reprises lors de ces derniers exercices, notamment lors des derniers budgets. Ce type de desserte d'agglomération, ce type de desserte intercommunale était inclus dans le catalogue de diverses mesures des projets d'agglomération, que vous connaissez et que nous avons eu l'occasion d'énumérer ici. Plusieurs séances des services cantonaux (Vaud, Valais) ont relancé l'idée, notamment dans le cadre du plan de mobilité du futur hôpital du Chablais. La volonté de Chablais agglo de concrétiser ces mesures a été motivée également par des promesses des plans de prise en charge de certaines études et puis également de participations sur les investissements futurs, qui ont été concrétisés depuis.

Un comité de pilotage a été mis sur pied, il y a un tout petit peu plus d'une année. Il est composé en fait des représentants des quatre communes qui sont partenaires de ce projet : votre serviteur pour la commune de Monthey, ma collègue et mon homologue Maude Allora, municipale en charge de la mobilité à Aigle, Patrick Turrian, Syndic d'Ollon et puis, le Président du comité de pilotage Yannick Buttet, Président de Collombey, avec les bureaux mandataires spécialisés, le chef de projet de Chablais Agglo, Monsieur Mariétan, et puis avec dans un deuxième temps les cadres et l'encadrement des transports publics du Chablais.

Ce comité de pilotage a dû prendre en cours de route, le retrait des communes de Bex et de Massongex, et a décidé très rapidement et unanimement de continuer le projet. En septembre 2017, donc un tout petit peu plus d'une année, le conseil municipal a validé le principe ainsi que la fourchette de prise en charge des frais qui aussi, pour ce qui nous concerne, entre 32 et 48%. Vous l'avez vu pour ceux qui ont déjà étudié le budget, c'est finalement 41% qui sera retenu pour la commune de Monthey. En janvier de cette année, le conseil municipal a confirmé également l'octroi d'un mandat à Chablais Agglo pour l'appel d'offres, selon les règles des marchés publics, pour remplacer en fait, je vous ai parlé plusieurs fois ici même d'une mutation. Nous allons muter le bus urbain en un bus d'agglomération, et c'est l'exercice que nous avons fait extrêmement rapidement, c'est-à-dire qu'en mai de cette année, nous, ainsi que nos voisins de Collombey-Muraz, avons dû dénoncer le contrat qui nous liait avec Car Postal pour avoir finalement les coudées franches pour mettre en soumission cette nouvelle mouture de transport d'agglomération et pouvoir déployer déjà dans l'horaire 2019 les premiers effets de ce Bus. C'était une



nouveauté, et nous avons gagné quasiment une année sur ce qui avait été pronostiqué. Il vous sera expliqué tout à l'heure ce déploiement en deux phases. Finalement, en décembre de l'année passée, vous avez déjà avalisé 1/12, en fait, du budget de fonctionnement de notre participation. Nous parlerons tout à l'heure de péréquation, mais notre participation, puisque l'horaire comme vous le savez, l'horaire officiel des transports publics en Suisse démarre en général la première semaine de décembre, donc le douzième des frais de fonctionnement a déjà été avalisé par cette assemblée, il y a un peu plus d'une année.

Finalement, la municipalité a signé une convention d'exploitation, les quatre municipalités que je vous ai énumérées tout à l'heure, une convention d'exploitation qui traite comme toutes les conventions : des conditions-cadres, des prestations de transports, du type de véhicules, des équipements, du personnel, des arrêts, de l'exploitation, des tarifs on vous en parlera tout à l'heure également, de l'information, de l'image aussi, du marketing, du contrôle et finalement du cadre financier.

Ce soir, vous allez avoir une présentation extrêmement succincte. Finalement, on va vous donner le contexte de ce sur quoi vous allez voter dans un peu plus d'un mois ou dans un petit peu moins d'un mois ici. Et puis, sachez-le, ça va être communiqué très bientôt. Le 29 novembre prochain, il y aura une conférence de presse à 9h30, c'est un jeudi sauf erreur, à l'UCI, qui sera faite par les transports publics du Chablais et qui dévoilera vraiment l'entier plus l'opérationnel de cette nouvelle desserte, avec des informations extrêmement précises sur les grilles horaires, sur la tarification et puis finalement, sur la partie la plus la plus visible et qui nous intéresse tous.

Ce sera donc comme je vous l'ai dit le 29 novembre prochain à l'UCI. Je ne vais pas m'étendre beaucoup plus, si ce n'est et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler ici, nous avons, je crois, la chance d'avoir et Monsieur Romain vous le confirmera tout à l'heure, un package de nouveautés, c'est peut-être quasiment une première en Suisse ou en tout cas en Suisse Romande, que ce soit au niveau de la desserte pour la ville de Monthey. Vous le verrez sur un tableau, on va tout simplement tripler les kilomètres roulés, de 100'000 à 300'000 kilomètres par année.

On va avoir des nouveautés en termes de tarifs, on va avoir des nouveautés en termes d'horaires, on va avoir des nouveautés en termes de fréquences et puis, on va voir des nouveautés en termes de cadences également avec une souplesse, des arrêts à la demande également, des choses que nous n'avons pas aujourd'hui dont nous avons tous parler depuis longtemps et puis qui vont se concrétiser en deux étapes.

Vous le verrez, donc la première, au début décembre prochain et la deuxième à la rentrée du mois d'août 2019, 19 août sauf erreur à la rentrée scolaire, pour les Valaisans. Je ne prolonge pas, j'ai le plaisir de donner la parole à Monsieur Hugues Romain, membre de la direction des transports publics du Chablais. Il est en charge notamment du développement et des nouveaux produits et je lui laisse la parole pour sa présentation et nous restons à votre disposition ensuite pour d'éventuels éclaircissements. Merci.

Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, conseillers municipaux, merci, bonjour à tous. Je vais donc vous présenter, comme l'a dit M. Gilles Cottet, une version, un petit peu, résultat des études et nous devons patienter encore jusqu'au 29 novembre pour la liste détaillée des arrêts, des horaires et de tous autres



questions plus pratiques pour les clients. Donc, on est là aujourd'hui plus sur une vue de décideur qu'une vue d'utilisateur.

Nous avons deux phases de mise en œuvre. En fait, c'est un tel changement, ce réseau, qu'il n'a pas été possible compte tenu des délais de tout faire pour le 9 décembre. Il y a une deuxième raison à cela, c'est que les changements d'habitude c'est plus simple de les faire entre les transitions d'année scolaires qu'en plein milieu d'année. La date du 9 décembre est plutôt technique dans les transports publics. Elle est internationale, donc nous avons profité du 9 décembre pour mettre en place la trame de base qui a pour but de mettre en place ce lien d'agglomération. Et à partir du 19 août, nous aurons donc la deuxième phase qui consistera à réellement augmenter les cadences, doublement des cadences sur la plupart des lignes de plaine, comme vous le verrez après sur le schéma.

Donc la première phase, on s'habitue, on se forme, on met la fiabilité. Deuxième phase, on fait développer le nombre de clients pour atteindre des taux d'utilisation de transports publics dignes des agglomérations standards de nos type de population.

Comme vous pouvez le voir sur le tableau, les moyens mis en place, c'est six bus et 23 conducteurs pour la première phase. C'est neuf bus et 30 conducteurs pour la seconde. Donc pour les TPC, ça fait une augmentation de l'activité de l'entreprise d'environ 10% à la deuxième phase sur le volume global donc c'est quelque chose de très important, qui explique ce délai de mise en place également.

L'offre est constituée de trois types de lignes. Nous avons, en premier lieu, les lignes urbaines qui viennent remplacer les lignes qu'on appelait « bus urbain » ou « bus communal » selon les communes, avec une logique d'augmentation de fréquences et de suppression des boucles pour celles qui en avaient donc c'était Monthey au départ mais ça a déjà été changé. Collombey et Aigle avaient des boucles unidirectionnelles donc quand on mettait cinq minutes dans un sens, on mettait 25 minutes dans l'autre. Donc ça c'est le premier changement.

Le deuxième changement dans ces lignes urbaines c'est qu'elles sont reliées entre elles. On ne change plus de bus à la frontière de communes comme aujourd'hui au centre commercial. Donc ces deux nouveautés vont permettre d'avoir un réseau d'agglomération plutôt que des réseaux communaux superposés. Le deuxième type de nouvelles offres, ce sont les lignes d'agglomération qui, elles, ont pour but de relier les centres et les villages de toute l'agglomération entre eux, offre qui aujourd'hui n'est en fait réalisée que par l'AOMC. Donc, on aura des lignes du même type dans l'agglomération tout entière et pas seulement le chemin de fer. Ensuite, la desserte fine, ici il s'agit surtout des hauts : Choëx les Neyres, Antagnes-sur-Ollon. Ce sont des nouvelles offres, semi-urbaines on va dire, pour desservir les zones villas avec un niveau de fréquences suffisant pour être attractif mais forcément moins élevé qu'en plaine pour des raisons de coûts, et c'est ici qu'interviennent les arrêts sur demande dont on parlera tout à l'heure.

Par rapport à la concurrence avec l'automobile, nous avons d'autres arguments. Nous avons également un élargissement de l'amplitude. Le bus va fonctionner de très tôt le matin à très tard le soir avec une réduction d'offres à l'extrémité de journée et aussi tous les dimanches et jours fériés. Il n'y a pas un jour sans fonctionnement. Donc ça c'est des conditions obligatoires pour obtenir un transfert des personnes qui ont le choix vers le système de transports publics. Donc nous avons relevé ce pari pour que la fréquentation puisse augmenter et ainsi obtenir des billets en nombre suffisant.

Nous avons également organisé des correspondances à Aigle à Monthey. À Monthey, la correspondance est parfaite puisqu'à chaque train qui arrive ou part de Sion, nous



avons toutes les lignes qui convergent. À Aigle, c'est un peu plus difficile la raison est surtout les horaires de la ligne du Simplon, on n'a pas pu faire beaucoup mieux que la situation du nœud ferroviaire.

Vous voyez ici le résumé de ce que je viens de dire sous forme d'une carte schématique. On voit en bleu foncé les deux centres urbains, Collombey et Monthey étant considéré comme un seul puisqu'il n'y a pas de frontière réellement dans le tissu urbain. A l'intérieur de ces centres urbains, nous avons deux lignes à Aigle, trois dans la partie Collombey et Monthey qui sont les lignes urbaines qui viennent remplacer, les circuits actuels. Les circuits sont assez proches des circuits actuels si ce n'est qu'ils sont fusionnés, qu'il n'y a plus l'effet de changement de communes qu'il y a aujourd'hui, et qu'on a également une ligne qui va sur Collombey par l'Avenue de France. Vous verrez tous ces détails, je suis désolé de vous faire attendre, le 29 novembre, mais on voit ici en tout cas essentiellement les liaisons d'agglomération qui se rajoutent. On voit ces lignes 11, 12 et 16 qui sont donc des lignes qui relient les centres entre eux et qui sont la nouveauté sur toute la plaine. Ça veut dire que depuis Monthey sans correspondance, on peut se rendre partout, sauf à Ollon, mais l'AOMC le fait déjà, donc on est sur une desserte complète. Vous voyez ensuite en gris toutes les zones de desserte fine qui sont les zones avec les arrêts sur demande, qui sont exclusivement des nouveaux arrêts ou bien des arrêts existants mais avec des dessertes uniquement supplémentaires. Il n'y a pas transfert de lignes fixes sur des lignes sur demande. Donc on voit pour la commune de Monthey, il y a Choëx, la ligne des Neyres avec laquelle on accède aux deux hôpitaux, et la zone des Ilettes.

Vous voyez ici la représentation géographique, c'est la même chose mais en voyant les arrêts et les fréquences qui sont l'épaisseur des traits. Sur les traits les plus épais, on parle de fréquences au quart d'heure, ça veut dire quatre bus par heure. On est presque au seuil où on n'a pas besoin de regarder l'horaire. On peut toujours venir à un arrêt et attendre une durée raisonnable. Les zones en couleurs sont les zones de desserte fine qui sont les territoires qui n'étaient pas desservis auparavant.

Ici vous voyez la trame horaire, on ne voit pas forcément très bien, il y a une zone en couleur également entre 5 heures et 1 heure. La zone qui est en blanc, c'est là où on fait uniquement des dessertes sur demande pour remplir donc l'amplitude qui n'était pas assurée aujourd'hui. C'est un service réduit à quatre véhicules, qui permet à tout trajet d'être effectué et donc de ne pas avoir peur de rater le dernier bus, et donc de pouvoir choisir les transports publics. Le reste la journée, essentiellement de 6 heures à 19h30, du lundi au vendredi, on est sur l'offre maximale avec ces cadences au quart d'heure qui vont apparaître. Les cadences au quart d'heure apparaîtront à partir du mois d'août, nous serons à la demi-heure pendant les six mois qui viennent pour le temps de mettre en place l'offre. Ce qui est intéressant avec ça, c'est cette amplitude et cette continuité, il n'y a pas de trous en journée, on part très tôt le matin on couvre le premier train à Aigle jusqu'au dernier, pareil à Monthey. On a aucun risque de choix de la voiture pour des raisons d'indisponibilité d'offres, ce qui est l'un des critères les plus éliminatoires, quand quelqu'un a littéralement le choix. Donc ça, c'est quelque chose qui est réglé même en vacances, même le dimanche. Alors ce qu'on appelle vacances, on a deux cantons sur le réseau donc en fait c'est le point commun entre les deux vacances, c'est-à-dire pas grand-chose. C'est le tronçon des vacances d'été qui est commun du 7 juillet au 19 août de cette année et les vacances de Noël, tout le reste est considéré comme étant une semaine normale, donc on aura une offre pour les centres commerciaux qui sera à la hauteur, que même certaines villes n'ont pas du fait qu'elles sont en vacances.

Les arrêts sur demande, je vous en ai pas mal parlé. On fait un point précis là-dessus parce que c'est quelque chose qui peut faire peur au premier abord. En fait, les arrêts



sur demande, c'est quand on a un nombre important d'arrêts à desservir dans des zones comme Choëx par exemple, mais on sait très bien, statistiquement, il y en aura quatre ou cinq qui seront demandés mais ce ne sont jamais les mêmes. On a deux solutions : soit on demande à un bureau de trouver les quatre ou cinq meilleurs, on fait des estimations, on fait un peu la météo et puis on dit on prend ceux-là et les autres, on supprime. Ou bien on fait un système dynamique, on laisse tous les arrêts possibles et à chaque course, le conducteur va donc obtenir une information par sa tablette qui lui dit: il y a des personnes à ces arrêts-là. Le bus n'a pas besoin de fouiller tout le village ou tout le quartier, il va se rendre uniquement à ces arrêts-là dans un temps qui est plus court que s'il devait desservir tous les arrêts qui sont prévus sur le réseau. Donc ce système pour que le client puisse l'utiliser, il a une application et il pourra demander le passage, jusqu'à quelques minutes avant donc ce n'est pas une contrainte très importante. Par contre, au niveau des moyens, c'est ce qui nous permet de nous offrir ces services de si bonne qualité, très tôt le matin, très tard le soir, et dans les zones à faible densité sur lesquelles nous avons créé des lignes. On pourra également téléphoner, il n'y a pas que l'application, pour que les personnes qui n'ont pas d'application installée ne soient pas laissées pour compte. Si on veut se rendre un arrêt sur demande en descente, là c'est encore plus simple, il suffit de demander au conducteur.

Au niveau de la tarification, c'est là où on est un peu plus en difficulté. Nous avons deux cantons, deux tarifications différentes et nous n'avons pas changé la tarification pour le 9 décembre, car ce sont des procédures qui sont très longues. Nous allons donc démarrer le service avec les tarifications actuelles qui sont rappelées ici, si ce n'est un seul changement qui est visible pour le Valais qui n'est pas sur la présentation, c'est que le billet sera abaissé à 3CHF au lieu de 3,60CHF. C'est à dire que le ticket « 1 zone » actuel sera valable sur tout le territoire du réseau.

A part ça, nous sommes avec Mobilis sur le canton de Vaud et la tarification urbaine actuelle est étendue puisqu'on dessert de nouvelles zones sur la partie valaisanne. On a quand même réussi à faire une modification. Nous n'aurons pas besoin d'acheter deux billets pour franchir le Rhône. Un billet acheté n'importe où sur le réseau sera valable sur tout le réseau pendant la durée de validité, c'est-à-dire une heure. C'est provisoire, nous travaillons sur une vraie tarification du réseau, mais nous avons besoin du délai jusqu'à août pour obtenir toutes les décisions des cantons et même de l'OFT et d'autres organismes faïtiers du transport public dont je vous passe les détails. Donc, on espère que pour la deuxième phase, en août, nous serons prêts avec une tarification unique et simple pour tout le réseau. Donc le prix du billet : 2,40CHF en demi-tarif, 3CHF en tarif normal, sauf le « 2 zones » Mobilis, mais ça ne concerne pas les Montheysans, et les abonnements sont également inchangés. On pourra acheter les billets, également par SMS ce qui est une nouveauté pour simplifier l'accès aux bus. Par rapport à la distribution des billets, j'ai parlé des SMS, nous pourrions acheter les billets depuis l'application qui consistera à lancer le SMS, on pourra toujours acheter à bord tant que la nouvelle tarification n'est pas en place. Ça sera supprimé ensuite puisqu'on aura des systèmes de type urbain qui viendront remplacer. Je ne peux pas vraiment encore donner tous les détails puisque nous n'avons pas encore toutes les autorisations de faire tout ce qu'on veut. Mais nous aurons un système qui s'approchera le plus possible d'un système de grandes villes. Nous avons également bien entendu tous les systèmes actuels de distribution dans les gares, les automates et autres (application CFF) qui vendent un certain nombre de billets.

Alors là, c'est écrit en minuscule, les améliorations pour Monthey. Je pense que vous aurez le document en annexe. Ce qui est important, c'est que dans les trois premières rubriques, ce sont les dessertes urbaines, nous avons en général un doublement de



l'offre dans ces dessertes urbaines, avec un élargissement de l'amplitude donc 5 heures 1 heure, avec les options demandes et les services réguliers en général 6 heures à 21 heures. Donc ça, c'est pour les lignes qui existent et pour toutes les autres qu'il y a en dessous, vous voyez écrit partout à droite : nouveau. Ce sont toutes les offres qui n'existaient pas avant : l'offre à Choëx qui passe 1 fois par heure, qui monte aux hôpitaux également 1 fois par heure, la zone des Ilettes 2 fois par heure, et la liaison directe vers Collombey-Muraz par l'Avenue de France qui n'existe pas également aujourd'hui.

Voilà pour cette présentation, alors succincte par rapport à tout ce qu'on aurait à dire, on a énormément de choses, on a plus d'une centaine d'arrêts sur l'agglomération, on a toutes les questions de communication marketing. Je vais devoir laisser ces questions en suspens, par contre, je peux répondre éventuellement à toute question sur ce qui a été présenté là. Ce serait avec plaisir.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Romain je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je crois que Monsieur Romain, et Monsieur Cottet se sont déjà largement expliqués.

Je ne vais pas poursuivre cette discussion, plutôt ouvrir justement aux questions que vous souhaiteriez poser mais je tiens juste à rappeler une chose parce que c'est important, on rentre un petit peu dans les détails.

Monthey est une ville qui a fortement augmenté au niveau population, mais non seulement Monthey, mais l'ensemble de la région. Alors c'est vrai qu'avant les élections, on se pose toujours la question : qu'est-ce qu'on fait pour améliorer la situation au niveau du trafic. Quelle route on va construire? Je crois que nous sommes tous tellement impliqués dans le développement de cette ville. On sait très bien qu'il y a quelques améliorations à apporter, nous avons en force le projet d'aménagement de la route entraînant la ville de Monthey entre le rond-point Pré-Loup et la patinoire, et ces travaux vont être réalisés dès l'année prochaine. Il y a le projet de passage sous-voies Clos-Donroux. Il y a en projection par rapport à notre plan directeur de circulations, une route qui pourrait venir du rond-point de la zone des Ilettes jusqu'à la déchetterie et ensuite, nous avons terminé notre structure de routes ici à Monthey. Donc une chose est claire, nous devenons une réelle ville, nous avons besoin de transports publics de qualité qui viennent compléter notre transport privé.

Donc on peut très bien se dire mais est-ce que le coût est trop élevé ? est-ce que l'on ne pourrait pas desservir telle zone ? L'avantage de ce système, c'est qu'on a une marge de manœuvre donc, peut-être que dans deux, trois, quatre ans il y aura soit les professionnels, soit les politiques qui nous diront, et vous-même : il faut améliorer, il faut modifier notre offre d'une telle manière. Mais ne loupons pas ce virage, c'est un virage extrêmement important pour notre ville, c'est sûrement un des dossiers les plus importants de la législature et c'est la raison pour laquelle je me suis permis de reprendre la parole en sus des déclarations de Monsieur Cottet, parce que réellement, nous avons déjà un bus urbain existant, mais là, nous passons à la vitesse supérieure, une vitesse nécessaire pour notre ville. À nouveau, il y aura des améliorations à apporter et il sera assez tôt dans quelques mois, dans quelques années de se remettre autour de la table et de peaufiner l'offre que nous essayons



de mettre en place. Mais n'oublions pas que nous avons besoin d'un transport public de qualité et cette offre est complémentaire à d'autres que vous avez déjà vues, que ce soit le nouveau tracé AOMC, que ce soit le réaménagement de la place de la gare avec ce hub de transports publics. Ce document, cet élément qui doit être mis en place dès le début décembre, est un élément supplémentaire. Je tenais à le souligner. Merci Madame la Présidente. Merci Mesdames et Messieurs.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur le Président, la parole est au Conseil général, y a-t-il des questions ? Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)*

Merci beaucoup pour votre exposé très intéressant, quelque chose à saluer. J'ai juste une question pour mieux comprendre, le plein tarif 3CHF et le demi-tarif 2,40CHF vous m'expliquez comment on calcule ?

Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Alors, c'est une très bonne question. Nous avons actuellement un billet existant, donc déjà on ne parle pas du tarif qui sera définitif. Donc sur ce tarif existant. Pourquoi on est sur cet écart ? En fait, on dit que le tarif entier est à 3CHF, puis, pour faire le demi, on divise par deux ce qui devrait faire 1,50CHF. Mais nous avons un minimum de perception qui est pour rentabiliser disons la vente du ticket, c'est comme quand vous montez dans le taxi, vous avez une prise en charge et on ne peut, il est exclu de vendre des billets moins de 2,40CHF. Alors ça a été 2,20CHF à une époque, si vous souvenez, puis c'est passé à 2,40CHF dans pas mal de villes et ça a été suivi également ici. Donc c'est un effet de, disons, un peu de bord de ce minimum qui vient faire cette transformation.

Alors dans le projet futur, je crois qu'on a prévu justement de la lever mais c'est un autre sujet.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Bonsoir, merci pour votre présentation. Une petite question : quelles ont été les études, sur quelles bases, vous vous êtes basé pour les demandes, la demande de la population ?

Et juste encore une parenthèse, Monsieur Coppey quand vous nous dites que la ville de Monthey a fortement augmenté ces dernières années, je constate en 8 ans 400 personnes. Voilà, sur 17'000, je trouve ça pas énorme. Merci.



Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Les études ont été menées par Chablais Agglo et les transports publics du Chablais ont été mandatés à l'issue de la fin des études. De mémoire, il y a eu deux principales études, il y a eu une étude globale au niveau de l'agglomération avec un concept, disons d'évaluation d'après les données géographiques locales. Donc que chaque couple de lieux a été estimé en matière d'emplois et d'habitants et de mobilité avec des parts de marché et ont conduit à des analyses qui ont donné des chiffres de fréquentation potentiels.

Il y a une deuxième étude qui est une étude de la commune. Je crois que c'était Citec qui l'avait réalisée et qui a servi de point d'entrée. Il n'y a eu aucune contradiction avec ce travail-là.

Ce qui est vraiment important c'est que tous les chiffres dépendent de la part de marché puisqu'en fait on a retrouvé un peu les trafics qu'il y a sur les routes et autres dans ces documents, mais maintenant si on a 5% des gens dans les bus ou 25% mais c'est là où tout va se jouer. Donc c'est ces études-là qui ont donné les tracés que vous voyez, quels lieux ont été reliés, maintenant après lesquels vont marcher ? Ça, c'est une affaire plutôt commerciale et c'est là où l'on va avoir des défis, qui eux ne sont pas visibles à l'avance. C'est le résultat de notre travail qui permettra donc de concrétiser.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Madame Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)*

Je vous remercie pour votre présentation, une question qui nous préoccupe beaucoup, c'est l'accès à ces bus des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier qui est prévu à leur intention ? Un soutien ? l'accès aux distributeurs de billets ? Sachant que pour beaucoup de personnes avoir une application, c'est quelque chose encore un peu difficile. Merci.

Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Alors, il y a beaucoup de sujets autour de tout ça. Le premier, est l'accès aux véhicules. Donc ici, vous devez sûrement en avoir entendu parler dans divers votes de budget. En 2023, tout arrêt de bus devra être accessible aux handicapés, à 21 centimètres au-dessus de la route. Donc ça, c'est quelque chose qui n'est pas dans nos mains puisque c'est une compétence communale. Par contre, dans la partie TPC, nous avons la totalité de la flotte qui sera compatible avec ces quais, qui sera également à 21 centimètres de haut, dès le lancement en décembre. Donc ça c'est un premier point. Avec des ceintures de sécurité pour les fauteuils. Il faut voir aussi que cette accessibilité n'est pas que pour les fauteuils, elle est pour toute personne qui en profite, même des poussettes ou quelqu'un qui a mal aux jambes, peu importe. Donc cet accès à plancher abaissé est généralisé dans le réseau dès le départ. Ensuite, la question de l'accès aux demandes d'arrêt. Donc c'est pour ça que nous avons mis la ligne téléphonique en plus de l'application pour ces demandes d'arrêt. Ensuite, il faut voir que ces demandes d'arrêt qui sont là, sont uniquement pour des offres nouvelles. Donc, on a une possibilité, disons, d'utiliser ce qui existe sans changement, nous n'avons pas rajouté de contraintes d'accès à ce qui existe déjà



comme desserte. Ce sont les nouvelles dessertes, où l'on fait ces demandes d'arrêt on passe par le téléphone ou par l'application. Nous avons également prévu, si jamais des établissements nous en font la demande, nous pouvons former le personnel d'accueil pour qu'il puisse faire la demande d'arrêt sur l'application à la place d'une personne âgée. Donc ça c'est des choses qui sont déjà prévues. On verra si les demandes nous seront faites. Donc, on a, disons, un accès facilité par ces mesures-là. Je ne sais pas si ça répond à votre question ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Romain. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Bonsoir, est-ce que la question de la gratuité des transports publics a été travaillée ou étudiée pour ce projet ?

Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Alors, à ce stade, elle n'a pas été étudiée, sachant que ce n'est pas incompatible, la tarification est fixée par le Copil, donc par les communes. Donc, si vous voulez mener une telle étude entre les communes, ce sera applicable de fait au niveau technique.

Je crois savoir qu'à Collombey des abonnements de transports sont offerts par la commune pour les jeunes par exemple. Donc cette disposition va être appliquée puisque nous ne sommes pas nous compétents pour fixer les tarifs. Donc, c'est ouvert mais actuellement ce n'est pas le cas.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci. S'il n'y a plus de demandes de questions... Si, Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

Merci. Bonsoir Monsieur, Messieurs les municipaux, chers collègues, je me réjouis, on peut dire c'est presque une révolution, on a vécu avec un bus ou deux bus par heure et valait mieux aller à pied que prendre le bus. Maintenant, dans le budget 2019 et là, je m'adresse plus à la municipalité, je vois qu'il y a juste une remarque : plus 423'000CHF. On nous parle aussi de la répartition : 41%. Est-ce que ça va nous être expliqué aussi le 29 novembre ?

Comment on va pouvoir se positionner pour le budget ? Est-ce que vous nous donnez aussi des explications par rapport à ça ce soir ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur Cottet.



Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Alors le budget a été soumis notamment à la délégation des finances. Effectivement, il a passé à 1'487'000CHF, qui représente le 41% des frais de fonctionnement globaux de cette nouvelle desserte.

A partir de là, effectivement, s'il y a des questions le 12 décembre prochain, on y répondra mais c'est quelque chose d'à peu près linéaire et la clé de répartition a été validée depuis un peu plus d'une année par la Municipalité et comme je vous le disais tout à l'heure, acceptée et expliquée à la délégation des finances.

Pour revenir à la question de Monsieur Raboud tout à l'heure, la question s'est effectivement posée politiquement autour de la table du comité de pilotage. Que vous le sachiez sur ce budget global qui est d'un peu plus de 5'000'000CHF, je crois pour l'ensemble des quatre communes, pour lequel nous allons participer à hauteur de 1'487'000CHF, les recettes en fait de la vente des billets représente moins de 7%, c'est ça, 6,7% sauf erreur, selon le premier scénario. Donc cela reste déjà des peanuts comme on dit. Et la question peut se poser, est-ce qu'un jour, mais vous avez peut-être vu que des villes bien plus grandes que la nôtre se sont posées la question depuis fort longtemps, des villes bien plus vertes que nous en plus. Et je crois, à ma connaissance, que personne n'y est passé, c'est peut-être une fausse bonne idée parce qu'il faut quand même donner une certaine valeur aux choses, aux prestations et aux services, mais ça peut être un débat que je suis prêt à tenir ici, je vous dis ça a été clairement discuté autour de la table.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. S'il n'y a plus de questions, nous passons au point 4 de l'ordre du jour... Ah, Monsieur Carruzo.

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)*

Merci bien pour cette présentation, j'aimerais juste savoir à quoi ces bus fonctionnent ?

Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Au niveau carburant ?

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)*

D'accord, donc on fait un retour cinquante ans en arrière.

Intervention de M. Hugues Romain, membre de la direction des Transports Publics du Chablais

Non, ce n'est pas si simple, nous avons, aujourd'hui déjà à Aigle, expérimenté les bus hybrides, il y a des problèmes de fiabilité actuellement encore sur cette technologie. On a aussi fait l'expérience du bus à gaz avec aussi des problèmes et un problème de masse critique, il vaut mieux avoir cent bus dans un dépôt pour amortir une installation. Il reste les trolleybus, on est un peu petit pour le moment, et il faudra ajouter un 0 la facture. Donc, dans l'état actuel, il ne reste plus que les



technologies type électrique. Et ça a été étudié, et à cause aujourd'hui de la capacité des batteries, on devrait quasiment doubler la flotte pour l'immobiliser à 50% le temps de charger l'après-midi ou le matin pour fonctionner l'autre après-midi ou l'autre matin. Donc ça c'est la limite actuelle qui nous empêche de faire l'électrique sur une amplitude aussi large. Mais on voit qu'à Genève il y a une expérimentation actuellement de charge aux arrêts. Donc ça demande un investissement car il faut qu'on puisse mettre une ligne de contacts de courte longueur aux arrêts puis des batteries à charge rapide. C'est quelque chose qui est envisageable mais à Genève, c'est une expérience, on n'a pas encore d'industrialisation de ça. Donc, on est malheureusement contraint d'attendre encore un petit peu la technique pour arriver à des bus électriques à batteries même si on le souhaite très fortement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Y a-t-il d'autres questions avant de passer au point 4 de l'ordre du jour ? Non. Merci beaucoup Monsieur Romain pour toutes ces explications et cette présentation. Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour sur la présentation de l'assainissement de la piscine découverte. Pour cela, j'ai le plaisir de passer la parole au municipal Moulin.

4. Présentation de l'assainissement de la piscine découverte.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Madame la présidente, chers membres du conseil général, chers collègues, cher public et presse, me voici pour vous présenter pour ceux qui ne l'ont pas vécu la première fois en 2014, la pré-étude sur la piscine et surtout le re assainissement de cette piscine. Petit préambule, j'aimerais juste vous présenter les personnes à qui j'ai demandé d'être présentes ce soir, Monsieur Charly Orlando, le président de l'association de la piscine. En rouge on le voit, on le voit bien d'ailleurs. Catherine Nanchen Fernandes qui est la vice-présidente de l'association de la piscine, Christian Saillen, membre, Gilbert Mudry qui est trésorier, Anne-Françoise Clerc, membre, et Dorothee Bratschy qui est également membre, tout ça pour les remercier aussi un tout petit peu, cela fait des années qu'ils travaillent de manière bénévole pour cette piscine et essaient de la faire fonctionner correctement. Merci.

Petit rappel historique : en 1965 l'association d'alors ou le comité d'alors a pris un petit peu les devants avec une histoire un peu folle qui a quand même représenté quelques centaines de milliers de francs. Ils ont décidé de vendre la parcelle où se trouvait la piscine à l'avenue de la Plantaud, pour pouvoir en accord avec la commune et la vente de cette parcelle, créer cette piscine comme on la connaît actuellement. Cette piscine a donc, un petit peu moins que moi, mais pas très loin, une bonne cinquantaine d'années. Elle a quelques petits soucis de vétusté, que je vous montrerai tout à l'heure, et puis, ce soir c'est vraiment la présentation de cette piscine. J'ai rendez-vous la semaine prochaine lundi soir avec la Cogest, afin de pouvoir présenter l'ensemble des documents. Il y aura encore un passage où on vous demandera votre accord pour le cautionnement de cette piscine au mois de décembre, le 10 très exactement.



Avant de passer à cette présentation, toujours, comme on sait que j'aime bien prendre la parole, mes collègues me charrient suffisamment là-dessus. Vous avez tous vu la semaine passée que la piscine de Sion faisait sa mue, elle a à peu près le même nombre d'années. J'ai eu le plaisir de discuter avec Nadine Pardo, pas plus tard que vendredi et ce matin à ce sujet. J'ai pu confronter un tout petit peu les deux piscines, le mode de fonctionnement, les chiffres d'exploitation. Je vais la rencontrer dans deux semaines à Sion afin de discuter encore plus précisément de choses, nous ne sommes pas tout à fait dans le même ordre d'idée, nous allons nous, à Monthey, demander un cautionnement au Conseil général de 10 millions, alors qu'à Sion, ils vont partir sur un crédit, directement avec la commune de Sion pour 11 millions. Alors, on ne fait pas tout à fait les mêmes travaux, eux ont certaines choses en plus, d'autres en moins. Nous, on a plutôt voulu axer sur certaines choses et c'est ce que je vais tenter de vous exprimer et montrer ici. Mes collègues du comité s'ils ont des points à rajouter, c'est avec grand plaisir.

Voici les chiffres à +/- 10%. Ici, je ne vais pas vous montrer la totalité des chiffres, je pense qu'il y a encore d'autres points à venir après celui-ci avant la fin de ce Conseil et beaucoup de points seront discutés lundi prochain lors de la Cogest. Voici le groupement de travail qui travaille dessus depuis 2009 très précisément, avec comme chef de projet Jenzer+Partner AG, qui est spécialiste de tout ce qui est piscine intérieure, extérieure, sur l'ensemble du territoire, il a vraiment une très, très grosse expertise et avec qui nous entretenons vraiment une relation qui est excellente. Il est le chef de projet et il s'est allié, avec l'acceptation bien évidemment de la commune et surtout du comité, des partenaires suivants : un architecte Delaloye architectes, d'un ingénieur civil Kurmann et Cretton SA ingénieurs civils, d'un ingénieur CVS GD climat SA et pour l'électricité Bühler Engineering. Juste pour vous montrer que le fait que ce soit une association, ça a aussi un sens, on n'a pas les mêmes règles et tenues que l'on pourrait avoir nous comme Municipalité si on faisait cet appel d'offre, où il y a une très forte probabilité que nous aurions des entreprises étrangères qui viendraient se greffer là-dedans et vous l'aurez compris le but de l'APM donc l'association de la piscine de Monthey, ainsi que de moi-même qui suis le représentant de la commune pour cette association, c'est vraiment de travailler le plus local possible.

La première étape, je l'ai dit, en 2003 évaluation de l'état des structures, par un ingénieur ESM également un ingénieur montheyan. Etude préliminaire pour une transformation globale, décembre 2009, Jenzer+Partner AG. Rapport d'état de la piscine, janvier 2010. Rapport de l'état du vestiaire, le chlore et buvette, Kurmann et Cretton SA, juin 2010. Contrôle des structures porteuses des vestiaires, Kurmann et Cretton SA, mars 2011. Spécifications de la nouvelle piscine énoncées, 2013. Avant-projet du groupement des ingénieurs, présentées en son temps au conseil général par mon prédécesseur Jean-Marc Tornare, en mai 2014. Et programme des derniers locaux qui concerne surtout les vestiaires et au restaurant j'ai envie de dire et tous les petits locaux annexes, en septembre 2016. Et ce soir ainsi que d'ici un petit mois, moins deux jours, au Conseil général de Monthey. Ce sont les différentes bases légales selon lesquelles nous avons tenu compte, Ce n'est pas si simple que ça. On a un tas de loi qui nous oblige à respecter certains éléments, pour en donner d'autres. Bien évidemment que nous sommes en relation permanente avec Procap. Si jamais, mes collègues de l'APM ne le savent pas mais nous avons passé cet après-midi un point à la délégation, pour le passage de la mobilité réduite de la partie publique, j'ai envie de dire, jusque dans la piscine. Donc c'est vraiment tous ces éléments et les normes SIA, et toutes les normes SIA différentes qui régissent le tout.

Situation actuelle : alors c'est une photo, je pense qu'au fond vous ne devez pas très bien voir. Mais en définitive, tous ces piliers bleus ont été rajoutés pour renforcer, la



dalle du toit commence à s'effriter, il y a quand même certains risques. Rassurez-vous on n'ouvre pas la piscine si le risque est trop élevé, néanmoins on a dû renforcer toutes ces choses-là, c'est juste pour vous montrer un tout petit peu la vétusté bien évidemment de tout cela. La partie qui se trouve ici, le restaurant avec la structure de la toile qui commence à annoncer son dernier souffle, on a pu le vivre d'ailleurs, une fameuse soirée qui s'est terminée sous l'eau, mais quand je dis sous l'eau, c'est vraiment sous l'eau, digne d'un 1^{er} mai 2015 mais vraiment côté piscine. On a également toute la partie des plongeurs qui est également délicate notamment par les matériaux utilisés mais également par la fosse qui est commune avec la piscine 50 mètres, ce sont tous des éléments que nous voulons changer. La partie un peu plus ludique également qui devient un tout petit peu « ristrett ». Il faut savoir que si je prends l'année 2004, qui était l'année après la grosse chaleur de l'été 2003, on était à peu près à 46'000 mouvements annuels pour la piscine de Monthey. On est en train de frôler depuis l'année passée les 70'000. Malgré tout ce que les gens peuvent imaginer avec un été comme nous avons eu, les choses qui déterminent la réalité des résultats de la piscine se passent réellement au mois de mai et au mois de juin, ce n'est pas les mois de juillet août, où globalement il y a les vacances, il y a toujours du monde qui y vient, mais c'est vraiment ces mois-là, et la météo bien évidemment a un poids juste incroyable, où on a une différence. Je veux pas dire du simple au double, mais une différence très, très sensible quoi qu'il advienne.

La partie mécanique c'est une partie où il y a le chlore, où il y a le traitement des eaux, il y a tout ce qui est vraiment tuyauterie où là effectivement c'est une partie que ne l'on voit pas, c'est un petit peu comme tout, c'est un peu caché, mais néanmoins c'est une partie qui est très, très importante. Ce qui nous pose d'autres problèmes c'est les dizaines et dizaines d'hectolitres, je pense qu'on peut parler en dizaines et dizaines de mètres cubes d'eau que l'on perd par la vétusté des installations. Donc c'est aussi un élément que nous aimerions corriger. Là, je vous montre simplement la partie, quand je parle de chlore ce n'est pas uniquement le fait de mettre quelque chose dedans, mais il y a des gens qui travaillent avec ces produits. On tient aussi à leur fournir un environnement de travail qui soit décent, qui soit correct, qui leur permettent de faire un travail qui est vraiment le plus propre, où ils prennent le moins de risque possible.

Le projet de l'ouvrage. Juste pour le plan de détail, on ne va pas aller très, très loin dans le détail, néanmoins, je fournirai à cette assemblée, un document qui leur permette d'aller un tout petit peu plus loin dans la réflexion pour le mois de décembre. On retrouve ici bien évidemment, le bassin principal, à savoir ces huit lignes d'eau sur 50 mètres ce qui nous permet d'obtenir toutes les manifestations nationales, d'envergure nationale. On a, et c'est là une des grandes nouveautés, un bassin, qui est de tête, non je ne veux pas vous dire de bêtises de tête, c'est un bassin qui est suffisamment grand pour accueillir les plongeurs de trois mètres et 1d'un mètre, on aurait même pu aller un tout petit peu plus haut, la profondeur est de 3,80m ou 3,85m, mais elle nous permet aussi pour une activité qui n'est pas très habituelle, sous nos latitudes, enfin sous nos latitudes ce n'est peut-être pas le bon terme, mais c'est vraiment la natation synchronisée qui commence à prendre un essor assez important. On a la partie ludique. Qui dit partie ludique, on a la partie toboggan qui pourrait être assez semblable à ce qu'on vit si ce n'est que le toboggan, qui est prévu, sera aux normes et puis un toboggan un tout petit peu plus important qui permettrait d'arriver dans une zone où il n'y a pas de nageurs, c'est-à-dire qu'il n'y a pas ou peu de risques d'accidents. Avec je le concède une petite folie, un petit parcours pour rendre la chose encore un peu plus ludique.

Ce qui nous donne ça, je vous montrerai un petit film d'animation tout à l'heure qui vous permettra d'avoir une vision globale. Bien évidemment qu'il y aura une activité



sur la totalité des vestiaires qui doivent être démontées on a essayé de regarder si on pouvait renforcer ou remplacer, mais cela nous coûterait plus cher de le faire ainsi plutôt que de démonter et de recommencer. Un fait aussi qui n'est pas si évident que ça, parce que les choses nous paraissent toujours simples quand on les voit de l'extérieur, c'est le fait de ne pas pouvoir dépasser certains gabarits. Nous sommes proches de la Vièze et il y a des distances à respecter. Nous avons des hauteurs à respecter. Du côté de l'Avenue de l'Europe, c'est une route communale mais du côté du Simplon, c'est une route cantonale, on a là aussi des distances à respecter. Donc ce sont tous ces éléments qui ont été pris en compte.

Un autre sujet qui n'est pas inintéressant, c'est l'utilisation de l'inox pour les bassins, ce qui nous évite environ entre 40, 60-70'000CHF de frais annuels, ne serait-ce que pour le béton, la peinture, tout ce qui se fait chaque année. L'inox va être un produit qui nous permettra d'économiser, un tant soit peu, même si ça ne va jamais compenser la totalité du crédit, mais ça quand même nous permettra d'économiser sur l'entretien.

La variante inox c'est ça, avec un renflouement qui viendra par-dessus, c'est juste quelques images. A ce sujet, les choses n'ont pas été faites également un tout petit peu au bonheur la chance. Il y a beaucoup de visites, mes collègues ici présents ont fait quand même passablement de visites dans les piscines, dans toute la Suisse romande voire même au-delà. C'est ce qui a permis de prendre des idées de quelques endroits non-inintéressants. Un petit paramètre pas stupide du tout, c'est ces petites étanchéités en PVC, les goulottes en inox. On a malheureusement encore eu cette année un petit accident d'une personne qui a glissé donc on va aussi tout mettre en place pour éviter qu'on ait, alors qu'on n'en a pas eu beaucoup faut être honnête, mais on a eu quand même quelques petits accrochages, et on veut tout mettre en œuvre pour arriver à ça.

La pataugeoire, on a pu renier, si je peux me permettre l'expression, sur certaines choses, on a évité de commander une couverture, enfin on n'a rien commandé, rassurez-vous. Mais on a évité de prendre une couverture pour les piscines. Vous savez qu'il y a une obligation légale normalement de couvrir les piscines à partir du moment où vous ne chauffez pas d'une manière non fossile, j'ai envie de dire l'eau. Alors nous, on le fait de manière fossile, donc on n'a pas cette obligation, c'est malgré tout une petite bricole à un peu plus de 400'000 francs. On a préféré reprendre ces 400'000 francs et retravailler tout ce qui est l'aspect ludique, de la pataugeoire qui viendra avec certaines choses qui sont obligatoires maintenant, donc des abris pour l'ombre, des petits jets d'eau, enfin passablement de choses comme vous pouvez le voir là. De nouveau, je pense qu'on le verra un petit peu mieux sur le petit film qui sera présenté tout à l'heure.

Le local technique, c'est le gros changement, ça représente aussi un gros montant. On va le mettre plutôt du côté, j'allais dire du Garage du Nord, mais comme on ne doit pas faire de publicité je dirais plutôt côté 13 étoiles. De ce côté-là. En définitive, on va vouloir mettre toute la partie technique de ce côté-là et ce qui permettra également d'éviter pas mal de transport de choses de l'avant à l'arrière. Je pense à certains produits notamment comme le chlore, pour revenir sur ces points-là. On va également avec ce petit bâtiment, qui ne sera pas très haut, coupé le bruit, également, que l'on pourrait avoir vis-à-vis des villas qui sont voisines et qui ont tous été rencontrées lors d'une journée au mois de juin, organisée par notre président.

Ce sera ce genre de bâtiment-là. Ce sera bien évidemment fermé. Mais toute cette partie renfermera, j'ai envie de dire, toute la partie technique. Et puis sur la longueur du bassin, nous aurons également une partie béton qui permettra de l'utiliser comme, qu'est-ce qu'il faut dire, pour le bronzage, pour des choses tout à fait évidentes en piscine, mais également permettra de s'asseoir lors des matchs de waterpolo. A



savoir que toutes les sociétés qui sont annexes ou connexes à cette piscine ont été, bien évidemment, entretenues, discutées à cet effet-là.

Je ne veux pas revenir sur la partie technique mais il y a toute la partie cuisine qui doit être refaite, toute l'électricité doit être refaite, elle n'est plus aux normes actuelles bien évidemment.

Le devis général du projet légèrement corrigé on n'arrivait juste en-dessous de 15 millions. Mais je vous remettrai le document officiel et comme ça, vous aurez vraiment accès. Ce qui intéressant à voir c'est qu'il y a toute la partie pré étude, qui a eu un certain coût, qui est comprise dedans. Il y a toute la partie TVA sur lequel on n'a pas voulu jouer là-dessus. On va pouvoir récupérer une belle partie de la TVA, on n'a pas voulu jouer, on veut vraiment jouer la sécurité avec le plus de marge possible.

Au niveau du coût, des généralités : partie bassin 145'000CHF. Le bassin 50 mètres et le bassin plongeant on arrive à 3 millions. 2,8millions pour le bassin non-nageur et ludique, et 425'000CHF pour la pataugeoire. C'est ces 400 et quelques milles au niveau de cette couverture qu'on a renoncé qui nous permettent de le faire, ce qui ne faisait pas partie du préprojet d'ailleurs.

Pour un total de 14'925'000CHF mais vous aurez les chiffres précis et la documentation idoine bien évidemment. Ceci dit, c'était pour moi surtout l'envie de vous présenter le projet plus que l'ensemble de ces chiffres. Je vous l'ai dit, je vous propose, avant de passer aux questions de juste, montrer le petit film.

Remarques sur la projection du film :

Juste pour vous donner cette impression, un peu, de vision en haut. Avec peut-être, le toboggan rouge, alors vous le voyez qu'il est quasiment fermé partout, on n'a plus le droit de construire des toboggans ouverts comme c'est le cas maintenant.

La partie pataugeoire qui est couverte, ombragée, avec à l'arrière toute la partie pour changer les enfants. Autre nouveauté dont je n'avais pas parlé mais ce sont vraiment des cabines familles où on peut facilement rentrer avec une poussette, des enfants, les changer, les préparer, tout ce qui n'est absolument pas très pratique pour l'instant.

Petite particularité : la bosse, qui se trouve vers le Poste de gendarmerie va être fortement réduite et pour tout l'aspect paysager, nous avons fait appel à Pascal Bérod, qui est architecte paysagiste, sur notre commune, qui nous a fait d'ailleurs juste derrière le théâtre du Crochetan, le parc qui s'y trouve. Donc vraiment utiliser des choses simples mais efficaces.

Voilà, je vais rendre le micro et je vais répondre aux questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin pour cette présentation très fournie, y a-t-il des demandes de questions ? Monsieur Defago.

Intervention de M. Sylvain Defago (PDC)*

Merci Madame la présidente, Messieurs les municipaux, Monsieur le municipal, chers collègues. Est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu le timing du projet ?

Notamment par rapport à l'exploitation, le fait de pouvoir continuer l'exploitation de la piscine.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Bien sûr. Pour la mise à l'enquête fin d'année, et on devrait pouvoir débiter les travaux à la fin de la période d'été 2019, pour autant qu'on n'ait bien évidemment pas de soucis, j'ai envie de dire, en termes administratifs, que peuvent être une



opposition ou un recours un peu plus loin. Et le travail devrait s'effectuer en deux ans et demi à partir de ce moment-là, sans jamais fermer la piscine, donc la volonté c'est chaque fois de conserver l'un ou les autres. Enfin, l'ensemble des bassins, le plus souvent ouvert. Voilà en gros, c'est ça donc 2021 l'ouverture complète normalement. Ce que j'espère sincèrement, si vous ne l'aviez pas compris.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Madame la présidente, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Monsieur Moulin je voulais vous remercier pour votre présentation que j'ai trouvé très instructive et très intéressante. En début de de présentation, vous avez précisé que l'association avait comme objectif de travailler avec les entreprises locales, ce qu'on peut tout à fait saluer, puis ce qu'on appelle de nos vœux, comme ça, ça pourrait peut-être éviter des déconvenues qu'on a connu dans le passé sur le chantier de places d'armes.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Je ne sais pas à quoi vous faites allusion.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Je ne fais pas d'allusion, je suis explicite. Mais ma question, elle traite par rapport à la problématique des marchés publics. Je n'ai pas tellement compris en fait ce que vous avez expliqué : le fait que ce soit une association, ça fait que ces 15 millions ne seraient pas soumis aux marchés publics sur l'attribution des travaux. C'est bien ça ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Absolument.

Vous voulez plus de précisions ? Alors, ça a été discuté dans ce sens-là où effectivement le crédit, ou les crédits, l'ensemble des crédits, que soient les NPR, parce que je n'ai pas parlé du financement, on parle de l'ordre de 15 millions : c'est 10 millions par un emprunt bancaire cautionné par la commune de Monthey, c'est 3 millions de crédits NPR avec lesquels on discute depuis un moment. Mais c'est chaque fois l'APM en fait qui fait appel à ce crédit et ce qui d'après les premiers résultats que nous avons fait en 2017 avec notre juriste d'alors, où on pourrait ne pas avoir besoin de passer par les marchés publics, c'est dire que l'appel se fera en direct, donc ça sera un appel qui sera de gré à gré concurrentiel. Mais si possible, bien évidemment, à l'exception de l'inox qui ne va pas pouvoir se trouver dans de telles quantités avec les mêmes activités mais le reste des activités. L'idée est de faire un appel de gré à gré concurrentiel sur les communes de Monthey et avoisinantes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Carron.



Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Oui, ce n'est pas pour prolonger mais c'est juste pour bien comprendre, mais la commune, la Municipalité aura un regard sur les entreprises qui seront sélectionnées par l'association ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Oui absolument. L'ensemble des activités en fait sera régi par ce qu'on appelle un Copil. Un Copil qui sera représenté par le président de la ville, moi-même, Gerald Gay-Descombes, responsable des finances, Emilie Chaperon, responsable des constructions, et en parallèle nous aurons trois membres ici-présents de l'APM avec lesquels nous finaliserons les choses.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Moulin. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Merci Monsieur Moulin pour la belle présentation, qui nous donne une jolie piscine ça fait plaisir.

Ma question, parce que je n'en ai aucune idée, comment on calcule la capacité des bassins par rapport à une population déterminée ? Alors la question est de savoir si notre piscine actuelle, comme ça, elle est sous-dimensionnée, dimensionnée ou surdimensionnée ? Pas investir trop, en sachant qu'un jour on dira : faut tout refaire elle n'est pas assez grande, ou je n'en sais rien, c'est une question.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Oui, la question est intéressante. Techniquement, je ne peux pas aller plus loin que tant, tout ce que je peux vous dire c'est qu'un bassin de 50 mètres, qu'on peut appeler bassin olympique, à 75 mètres ce n'est pas accepté, donc au niveau de la sur-dimension, et à 25 mètres ça ne l'est pas plus, donc de toute manière voilà. Non, on se rend compte qu'avec l'utilisation, les grosses journées, vraiment de temps chauds, où on frise les 3'500 entrées, oui, ça commence à devenir juste. Néanmoins, la discussion, s'est portée sur le Chablais Sport. Donc c'est Gregory Devaud, ancien premier citoyen vaudois, qui gère ça, avec lesquels on a eu des discussions. On a notre ministre des sports, d'ailleurs qui fait partie de ce groupement avec lequel il y a des discussions. Et je m'attendais, bien à la question sur la piscine couverte, bien évidemment qu'on doit tenir compte de tout ce qui se passe ailleurs, sans pour autant se fermer toutes les portes. C'est-à-dire que si je prends Sion, ils ont parlé de potentiellement une bulle, on en a parlé, le ministre des sports m'a envoyé des chiffres pour ces bulles. En définitive, il faut tenir compte de tous ces paramètres, des coûts induits, si on l'ouvre de septembre à mai. Et puis à partir de là, c'est vrai qu'il va falloir faire un choix politique à un moment donné.

Pour le moment, on va se raisonner à cette grandeur qui semble correspondre, en tout cas d'après Chablais Sport, d'après le Canton également, parce que nous étions en discussion alors des crédits NPR, à quelque chose de tout à fait cohérent sachant



que nous avons des piscines ouvertes à Champéry, à Villars, à Aigle. A Aigle, où ils vont faire un projet de piscine un peu plus couverte et tout ce qui va avec. Pour les piscines couvertes, on a St-Maurice, puis Vouvry qui a connu malheureusement une fuite de chlore la semaine passée, mais on a également sur les altitudes, des piscines comme Leysin qui viennent renforcer un tout petit peu le service qu'on pourrait offrir à la population.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Cher public, chers Messieurs de la Municipalité, chers collègues, bonsoir. Je vous remercie, Monsieur Moulin, pour cette présentation. J'ai juste une petite question par rapport au dernier slide, par rapport au budget que vous avez présenté, j'étais déjà intervenu lors de la présentation en 2014 auprès de Monsieur Tornare sur cette dimension au niveau du budget, quel est le budget qui est entre guillemets alloué aux divers ? On sait pertinemment que dans le cadre de construction, on peut être confronté à des éventuels budgets qui sont latents ou méconnus et de devoir s'y confronter. C'était là, ma question.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Très précisément, 10% et 14%, selon les sujets où nous étions, donc vous avez vu chaque ligne, il y avait une marge. Hormis la pré-étude, parce que nous connaissons les chiffres, où là on est à 0, On est juste. Pour tout le reste, on est entre 10 et 14%, selon le potentiel de divers que nous pourrions rencontrer.

Faites-moi confiance, pour avoir géré quelques dossiers dans le même domaine que le vôtre, je suis plutôt assez sensible à ça.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (APM)*

Merci Monsieur Moulin. Petite question, je crois que la question a déjà été posée sur la participation des communes avoisinantes sur l'investissement de cette piscine ? Est-ce qu'il y a d'autres communes qui vont participer à l'investissement ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci. Alors je répète le coût d'investissement est prévu maximum 15 millions, 10 millions de crédit moyennant une caution, 3 millions NPR, il nous reste 2 millions. L'idée c'est que sur les 2 millions, on puisse travailler avec la Loterie Romande, avec des particuliers, avec des entreprises qui veulent bien participer avec nous. Malheureusement, on ne peut pas encore commencer ce démarchage, il faut qu'on termine la procédure chez nous pour pouvoir aller de l'avant mais on a déjà probablement quelques francs. Et les communes avoisinantes seront appelées au



même titre que n'importe laquelle pour pouvoir participer, on va essayer de trouver potentiellement des arrangements avec les communes de Collombey-Muraz, où on va peut-être, moyennant un tant de francs l'habitant, offrir tant d'entrée ou pour les écoliers ou que sais-je encore.

Donc l'idée c'est vraiment, effectivement, d'aller dans ce sens-là. On a eu d'ailleurs un point aujourd'hui à l'ordre du jour du conseil, où on a parlé de ça et pas forcément seulement sur la piscine mais sur d'autres sujets. Ça me paraît néanmoins intéressant de pouvoir continuer dans ce sens-là et de ne pas l'occulter. Bien sûr.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Vous m'excusez de reprendre la parole mais c'est des questions qui me sont venues quand j'ai entendu les réponses que vous avez données, des réponses qui sont toutes très intéressantes.

Ma question, elle est plus générale. On est, quand même, sur des hauteurs de 15 millions que la commune d'une manière ou d'une autre, investit, de manière directe ou indirecte. Est-ce que lorsqu'on est sur des niveaux d'investissements pareils, je suis sûr que vous avez fait la réflexion, c'est pour ça que j'aimerais entendre le fruit de votre réflexion.

Est-ce que la Municipalité s'est posée la question d'intégrer la piscine directement dans le ménage communal et la gérer en direct plutôt que d'avoir une association, comme c'est prévu là, parce que c'est tout à fait une question qu'on peut se poser. Dans d'autres communes, il n'y a pas ce type d'organisation qui est en place. On pourrait dire comme on rénove, on met 15 millions, on profite pour intégrer directement dans un service communal qui pourrait être attribué au sport ou aux infrastructures. Je suis sûr, vous avez fait la réflexion, je suis curieux d'entendre votre avis à ce sujet, je vous remercie.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Je pense que mes collègues de l'APM sont tout à fait ravis de cette demande. Non, alors, rassurez-vous, bien évidemment que la réflexion elle s'est portée et pas plus tard que cet après-midi avec Nadine Pardo, de la commune de Sion qui est mon homologue qui s'occupe de la piscine de Sion, qui elle est sous l'égide des Sports. Bien évidemment et après avoir discuté chiffres, je me rends compte qu'on n'est pas si mal que ça en sachant que les personnes ici derrière arrivent à travailler sur l'année pour de temps en temps un petit verre ou deux. Bon, celui qui est tout à gauche en boit un petit peu plus que les autres, mais globalement c'est juste 2-3 apéros, une bouffe en fin d'année et le problème est réglé. Je pense que si on devait faire les calculs du temps que ces personnes passent, et je ne parle pas de l'assainissement de la piscine, mais sur l'ensemble de l'année pour les avoir suivis maintenant depuis deux ans. Je vous assure que si on devait faire vraiment le coût induit du service concerné, on arriverait largement au-dessus. Ce que je vous dis est largement corroboré par Nadine Pardo à Sion, qui elle va peut-être se poser la question inverse de peut-être potentiellement passer à ça, je vais en discuter avec elle d'ici deux semaines.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Merci Monsieur Moulin pour la présentation, juste deux petites questions pratiques et donc quid du prix des entrées ? Est-ce que vous avez déjà une idée de combien elles seront ? Et puis est-ce que vous exercerez des prix pour nos concitoyens, donc est-ce qu'il y aura des tarifs indigènes aussi, comme on aime à les avoir, quand on a un service communal.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Alors Monsieur Raboud, je vous remercie pour cette question. Bien évidemment, après avoir suivi quelques frasques facebookiennes, mais qui ne viennent pas de vous, je vous rassure, mais bien évidemment qu'on s'est posé la question au sein du comité. Pour le moment, rien n'est arrêté. Ce que vous devez savoir, c'est qu'il y a trois ans en arrière, nous avons augmenté les prix de la piscine en vue justement des transformations à venir. Je ne peux à l'heure actuelle pas vous dire quels seront les prix pratiqués. Actuellement, pour un enfant de moins de 16 ans, donc de 6 à 16 ans, c'est 4CHF pour une journée de 8h à 19h, et pour un adulte c'est 7CHF, je pense que ça reste des prix tout à fait compétitifs. On va probablement plus regarder au niveau du prix famille, où on pourra peut-être jouer plus là-dessus, sur cet aspect famille, monoparentale, et tout ce qu'on peut imaginer, plutôt que sur le prix. Mais ça va être à discuter, bien évidemment, avec l'association de la piscine. Je ne peux pas vous donner de chiffres définitifs.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)*

Merci pour la présentation, j'ai deux questions.

La première, joli petit film, vous parlez de 3'500 visiteurs dans les journées chaudes, on va dire. Où sont les places de parc ?

Et la deuxième question, au niveau des frais d'exploitation, c'est un investissement de 15 millions. On a vu certains chiffres déjà. On parle de, actuellement, la commune répond pour à peu près 400'000CHF. Ces 400'000CHF vont passer à 1 million par année, ça représente à peu près 1% du budget communal, un petit peu moins, on va dire. Ok, comment est-ce qu'on aborde cette question-là ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Pour les places de parc, bien évidemment, on a la place d'armes, le but ce n'est pas qu'on ait 3'500 personnes qui viennent seules. Vous l'avez entendu, je crois, dans la présentation de tout à l'heure, c'est juste la volonté d'étendre le parc des bus, enfin j'ai envie de dire les services publics. C'est d'avoir ce petit passage qui se trouvent



derrière le terrain de football qui a été créé exprès du parking la place d'armes pour aller jusqu'à la piscine. Et puis les quelques 85/86 places qui soit dit en passant on a encore prévu des places pour personnes à mobilité réduite. Donc au niveau de la mobilité, j'ose espérer que nos citoyens montheyens purs, habitant dans la proximité, comme je connais certains qui font des marches là-bas, se déplacent quand même le plus possible à pied, bien évidemment. Sur le reste voilà. A 3'500, ça tourne, ça marche, les parkings sont pleins, je vois assez mal le fait d'augmenter encore d'une manière drastique ce genre de choses-là, à savoir qu'il y a encore un tas de places de parc à disposition à moins de 10 minutes à pied en tout cas, pour ceux qui peuvent se permettre de marcher, bien évidemment.

Pour la suite, juste un éclaircissement sur la question, c'était l'investissement, oui. Coûts induits, c'est clair que la différence de 400'000CHF à ce qui va être présenté au mois de décembre au Conseil général, on va avoir des coûts induits de 1,1millions, mais ces coûts induits vont être changés uniquement par la part d'amortissement et des intérêts sur ces 15millions. Bien évidemment, qu'il va falloir rendre en tout cas sur 13 millions. J'espère qu'on se fasse offrir 2 millions, par tout à chacun, et d'ailleurs, je porte forcément un appel aux chefs d'entreprise ici présents ou particuliers de participer à cette campagne qu'on va faire quand on aura pu avancer. Mais en définitive, ces 1,1millions vont être régler par une part de potentiellement de ce qui revient au niveau des entrées, si on revient sur la question de Monsieur Raboud, qui pourra être portée. Maintenant, le calcul sur 70'000 entrées annuelles à 1CHF, ça nous fait que 70'000CHF, on ne va pas régler fortement le gros problème. Il faut juste se rendre compte, tout comme la piscine comme un tas de choses, comme le service social, c'est récurrent en fait, on ne va jamais pouvoir rendre bénéficiaire. On ne peut pas encaisser 230'000CHF, 250'000CHF d'entrées par année et puis rendre et offrir un service que la piscine offre actuellement. Ça n'est pas possible, donc il faut bien se mettre dans l'idée, que ça va être comme ça. Maintenant, quand je parle de 1,1millions de francs, pour tenir les propos de mon prédécesseur en 2014, je reste sur le même chiffre parce qu'on est plutôt prudent. J'espère bien qu'on arrivera à un petit peu moins que ça, mais ça va bien évidemment être dégressif d'année en année au vu de l'amortissement que nous allons faire pour arriver au bout de 40 ans à liquider la situation. Je crois que ce qu'il faut se dire actuellement, c'est que cette piscine, c'est pour les 50 prochaines années qu'on va le faire. La piscine actuelle a été prévue pour 40 ans, elle en vit actuellement 10 de plus, ce qui est plutôt un exploit. Je veux dire qu'on a aussi, alors il n'est pas présent malheureusement, mais le responsable technique, Louis Breton, à qui je ne peux que remercier du travail extraordinaire qu'il fait. Mais, il le fait, on a déjà un, une chance énorme d'avoir un bricoleur pareil, il nous sauve des mises pas possibles.

À savoir que contrairement à ce qui est paru dans la presse, la piscine de Monthey est la seule piscine de Suisse romande à ne jamais avoir été contrôlée, alors ce n'est pas séropositive ou que sais-je, c'était pas du tout ça, mais c'était le contrôle de l'eau qui était parfaitement conforme systématiquement. Donc, pour vous dire même avec un outillage un petit peu archaïque, mais qui devient vraiment plus que très archaïque, on a réussi à faire des miracles. Maintenant, je n'ai pas le miracle moi, pour pouvoir effacer 15 voir respectivement 13 millions d'un point, mais c'est bien évidemment, un sujet qui nous touche. La question est de savoir est-ce qu'on veut cette piscine à Monthey ? est-ce que notre ville de 18'000 habitants, ainsi que tous les autres habitants des communes voisines veulent cette piscine ? Moi, la réponse elle est relativement claire. Il y a beaucoup de gens qui ne peuvent pas se permettre de partir en vacances. Je pense que c'est évidemment intéressant d'avoir une option comme celle-ci à moindre coût, j'ai envie dire pour arriver au bout de tout ça. Voilà.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Y a-t-il d'autre question ? Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

Monsieur Moulin, chers collègues, je vous remercie pour la présentation. Nous avons eu, c'est vrai, un peu près la même en 2014. Qu'est-ce qui, depuis 2014, nous a empêché de commencer les travaux ?

Je m'en souviens plus bien, si vous pouviez nous redire pourquoi on se retrouve fin 2018 avec le même projet ? Il semblait y avoir une certaine urgence, le 3 novembre 2014 ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Vous avez un bon souvenir de la date, c'était effectivement le 3 novembre 2014. Ha, vous avez relu le PV, vous n'avez même pas de mérite alors, je suis désolé. Non, non blague mise à part, il faut tout simplement mettre des gens d'accord. Contrairement à ce que vous pensez, il y a eu beaucoup de changements et d'évolutions entre le projet 2014 et celui-ci, notamment dans la finalité. Je vous ai parlé d'une partie, c'est l'aspect de la pataugeoire avec tout ce qui va avec, c'est très, très compliqué. Puis ce qui a beaucoup changé : toutes les discussions en amont ont été faites avec le canton avec le service de l'environnement, avec le service des eaux, avec tous les services. En fait c'est aussi toute une activité qui prend beaucoup temps. On arrive à bout touchant nous avons une séance le 21 novembre prochain pour finaliser, j'espère tout ça, qu'on puisse vraiment mettre à l'enquête et réellement avancer.

Mais comme vous l'avez parfois dit aussi dans les budgets, quand on fait un budget, on n'arrive pas toujours aux chiffres escomptés à la fin, mais on n'a pas non plus envie de claquer le pognon indûment et on a plutôt envie de réfléchir des fois, et des fois de prendre un tout petit peu plus de temps pour peut-être aboutir un petit peu mieux, sans vouloir changer tout ce qui a été fait, et l'énorme boulot qui a été fait jusqu'à présent.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Carron.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Je vais arrêter de parler parce qu'il a chaque fois des questions en plus, lui.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Non, mais c'est par l'intelligence de vos réponses que vous suscitez des questions. C'est juste comme là, on est en train de jouer vraiment la transparence et ça, c'est très agréable. Est-ce qu'on pourra aussi avoir lorsque les travaux auront été attribués, avant qu'ils ne commencent, aussi une sorte de Conseil général et vous nous présenterez les entreprises, auxquelles ces travaux auront été attribués, avant que sa débute, pour qu'on puisse non pas, on n'est pas dans la codécision, on connaît les pouvoirs limités du Conseil général, mais qu'on puisse au moins porter une



appréciation, parce que effectivement le fait que ce soit pas sur les marchés publics, les règles d'attribution, elles sont peut-être pas aussi strictes. Donc au moins qu'on puisse avoir une connaissance des entreprises auxquelles les travaux ont été attribués, pour aller jusqu'au bout du processus de transparence.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Vous voulez une réponse claire Monsieur Carron ?

Alors, non. Non, vous n'aurez pas du tout accès à ça. Je crois que c'est justement la différence entre l'exécutif et le législatif. On va faire notre travail.

Ça ne veut pas dire que vous n'aurez pas connaissance des entreprises, mais on ne va pas recommencer systématiquement un processus et recommencer, recommencer.

Je crois que dans cette assemblée, vous débattiez déjà de beaucoup de sujet. Je pense qu'il y en a encore d'autres qui seront plus importants. Laissez-nous faire notre travail, on le fera en toute transparence, il n'y a aucun souci. Et je vous promets, je ne sais pas si vous êtes à la commission de gestion, mais je crois qu'on se verra lundi prochain, vous aurez accès à encore plus de documents, mais pour le reste non, bien évidemment que non.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Une dernière question en ce qui me concerne, vous avez laissé transparaître que les autres communes frontalières à la nôtre seraient intéressées à ce projet, ce dont je ne doute pas, mais est-il prévu qu'elles participent financièrement à ce projet-là ? Est-ce que ça a été discuté en amont ou absolument pas ? Merci.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Si j'ai bien compris votre question, c'est si d'autres communes que Monthey sont disposées à participer financièrement, si elles adhéraient au même projet que nous ? Vous parlez des communes avoisinantes ?

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Oui, tout à fait, je parlais des communes avoisinantes, compte tenu qu'elles bénéficieront aussi de cette infrastructure. Comme vous l'avez dit, elles en seront certainement intéressées, avis que je partage, Monsieur Moulin. Néanmoins dans le cadre de ce projet qui est quand même devisé à hauteur de 15 millions, est-il prévu ou a-t-on eu des discussions avec nos partenaires sur une participation à ce financement ou absolument pas ? C'est une simple question.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Il y a eu des discussions, mais qui n'ont pas été formelles, qui vont continuer dans ce sens-là et avec ce but-là. Bien évidemment.



Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci à vous deux. Y a-t-il encore des questions ? Non. Si ce n'est pas le cas, je me permets de vous rappeler, comme vous avez pu le constater à la lecture du prochain ordre du jour, la question du cautionnement se fera le 10 décembre prochain.

5. Développement du postulat de M. Damien RABOUD portant sur « Apéro des verres de contact ».

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, à savoir le développement du postulat de Monsieur Raboud portant sur l'apéro les verres de contact. Pour rappel ce postulat a été déposé en date du 11 juin 2018. Nous allons procéder de la manière suivante : Monsieur Raboud va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. À l'issue de celle-ci, et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole.

Monsieur le conseiller général Raboud, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Madame la présidente, merci bien, M. le président, Messieurs les municipaux, chers collègues, cher public.

Ce postulat « Apéro des verres de contact » que nous aurions pu appeler aussi verrée citoyenne. Le Conseil municipal est faut-il le rappeler l'invité du Conseil général, nous lui en sommes grés. Malheureusement, si nos municipaux apparaissent généralement avec une pile de dossiers sous les bras, nous, conseillers communaux, arrivons généralement les mains vides. Or, selon ce que veut la tradition valaisanne, il est mal vu pour un invité de se présenter sans au moins de quoi partager une verrée auprès de ses hôtes. Dans notre cas c'est même indispensable puisque les gosiers qui s'affrontent dans des joutes verbales sont bien plus efficaces s'ils sont humectés. Et quel meilleur lubrifiant pour la voix humaine, que le vin qui met les verts à pied, donne du bouquet aux rouges, confère le prénom méditerranéen de pinot aux noirs, rend agréables les agrariens et libère les libéraux de l'eau.

Humecter la gorge, c'est anoblir la voix. Et les voix en démocratie c'est essentiel, voilà pourquoi je suggère que le Conseil municipal, au risque de devoir sonner à la porte avec le coude, apparaisse à l'avenir au plénum avec une bonne bouteille à la main. Cela nous permettra de conclure les débats autour d'un verre de l'amitié, la version liquide du verre de contact.

La convivialité qui en résultera ne saurait être que bénéfique pour les débats à venir. Autour d'un verre, les adversaires deviennent des confrères, les confrères des



confidents, les confidents des camarades, et les camarades des copains. Bref, personne ne se souciera des étiquettes, sauf celles des bouteilles, qui paradoxe suprême répandront de la chaleur grâce à un grand cru. Et la chaleur c'est la vie. Bref, trêve de plaisanteries, nous ne demandons pas la mer à boire, et ce que nous voudrions instaurer est simple : nous aimerions qu'à la fin de chaque séance du Conseil général une verrée avec le vin de la commune, blanc, rouge, en toute simplicité, on ne parle pas d'un apéritif dinatoire, d'un buffet ou je ne sais quoi, soit proposé à l'ensemble du Conseil général et municipal, des médias ici-présents et aussi mais surtout, plutôt devrait-on dire, car le but premier de ce postulat est là, à l'ensemble de nos citoyens ayant fait l'effort de venir suivre nos débats et délibérations. Le but, il est bien simple à imaginer et consiste à rapprocher les gens entre eux, conseillers généraux, municipaux et public, et d'échanger ensemble sur le passé, présent et surtout futur de la commune. On peut espérer que cela puisse participer en quelque sorte aussi à dynamiser notre démocratie, pour que celle-ci soit toujours vivante à l'avenir et plus participative encore.

Après cinq ans dans cette noble assemblée, j'ai comme l'impression que cette verrée de fin d'assemblée manque car à chaque fin de séance tout le monde s'évapore dans la nuit, avec parfois frustration et incompréhension.

Nous ne demandons donc pas la lune et savons qu'à travers le Valais, la pratique se fait déjà à l'issue de certains Conseils généraux ou assemblées primaires. La viticulture valaisanne, la bonne humeur et votre humble serviteur vous suggère dès lors de soutenir notre postulat. Et que ceux qui n'ont jamais eu soif s'abstiennent. Merci de votre attention et je suis ouvert aux questions, même si je pense qu'il ne devrait pas y en avoir 36'000. Alors oui j'ai anticipé un petit peu la question des mesures d'économie, alors là, je peux remettre en question notre gros apéro dinatoire, uniquement destiné aux Conseillers généraux, de Noël. Alors là, il y a une mesure d'économie éventuellement. Si on dit que c'est une histoire de timing, parce qu'il y a des gens qui ont tendance à parler trop et trop longtemps, je vous dirai qu'on pourrait une fois se dire qu'on pourrait commencer nos débats à 19h00 plutôt qu'à 19h30, qui nous libérerait une plage d'une demi-heure pour ce verre de l'amitié, ce verre de contact avec nos concitoyens. Et puis, et puis voilà. Je vous écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, chers membres du public,

Je me tourne vers le public et tiens à les remercier de leur présence, mais constate aussitôt qu'ils ne sont qu'au nombre de 10. Ce chiffre ne varie que très peu au cours des Conseils, alors est-ce qu'un apéritif en fin de Conseil amènerait plus de monde ? Nous en doutons fortement autant sur le fond que sur la forme de ce postulat, pour lequel nous n'avons reçu aucune information écrite, juste quelques mots échangés. Il va sans dire que des rencontres avec les citoyens sont nécessaires pour appréhender leurs préoccupations. Étant presque tous des miliciens, nous avons l'occasion de rencontrer nos semblables lors des diverses manifestations, vernissages ou rencontres qui sont l'une des richesses de notre ville. Le groupe PLR est certain que les moyens d'accompagner nos citoyens dans des démarches participatives ne passent pas par un apéritif offert le lundi soir à 23h00. Notre groupe insiste depuis



longtemps sur l'importance de la communication, de l'échange d'informations voire de la concertation et apprécierait que la Municipalité vienne avec une vraie stratégie de communication.

Il est important d'ajouter un mot sur la forme. Est-ce que proposer un postulat est pertinent ? Pour y répondre, je cite notre règlement article 33 : « chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions. »

Je crois qu'il est inutile de surcharger l'administration communale et d'augmenter les charges liées. Peut-être que certains oublient que leur dépôt a un coût et que c'est la collectivité qui doit le supporter. Le groupe PLR ne voit pas pourquoi la Municipalité ferait une étude sur un possible apéritif à la suite du Conseil général en déposant un rapport avec des propositions ? Des propositions sur quoi ? Quel vin servir ? Non, nous pensons que ce postulat est à la limite une question dans les divers, mais en rien un postulat. Toutes ces raisons font que le groupe PLR refusera ce postulat.

Pour conclure, je me permets à titre personnel un petit écart. M. Raboud vous aviez annoncé votre retrait de tous vos engagements politiques si les J.O devaient être refusés. Ce qui a été le cas. Sachez que si ce postulat devait être refusé et que vous suivez votre promesse, je m'engage personnellement à vous offrir, à vous, ainsi qu'à cette assemblée une verrée à la suite de votre dernier Conseil général.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald, Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la présidente, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers Collègues, Cher public

L'idée de partager un verre avec le public à l'issue des débats de notre assemblée est fort louable. Il est vrai que depuis notre déménagement au théâtre, la verrée, certes facultative, d'après conseil a quasiment disparue. De là à ce qu'elle doive être organisée par la commune, il y a un pas que nous n'aurions pas franchi. Si le postulat venait à être accepté, nous demanderions qu'il le soit à l'essai, qu'après une année environ, nous fassions le point sur sa pertinence et son réel intérêt tant auprès du public que des membres des deux conseils. Le groupe DC n'a pas de mot d'ordre sur cet objet, la liberté de vote prévaudra. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Oui. Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues, Monsieur Raboud sur l'idée on peut que vous rejoindre, je pense que dans



une commune, justement comme l'a dit le président en début d'assemblée, une commune qui devient de plus en plus une ville, plus on communique, plus on a de relations entre nous, plus ça renforce la cohésion. Je pense que c'est la meilleure chose possible. Là, on est d'accord sur l'objectif, qu'il y ait une meilleure entente entre nous parce qu'il est vrai que certaines fois il peut y avoir des tensions entre nous. Puis, des informations qu'on ne peut peut-être pas avoir en plénum notamment sur les problématiques de transparence peut-être qu'on pourrait les avoir autour d'un verre. Donc, on peut partager le constat de base de la nécessité d'avoir des contacts peut-être plus informels autant avec les municipaux, autant qu'entre nous, entre collègues parce qu'on est plutôt dans l'invective que dans la sympathie, et avec le public. Ça, c'est une bonne chose, par contre sur la réalisation, là on a plus qu'un bémol on part du principe dans notre groupe que ce n'est pas à la municipalité de financer ça. S'il devait y avoir un financement, je pense que c'est tous les groupes politiques qui pourrait financer. C'est sous une forme à évaluer.

Ou mieux, Lorsqu'on veut parler d'intégration, on pourrait peut-être s'associer, poser la question, aux établissements publics ou à Artcom de voir dans quelle mesure il n'y a pas un tournus qui pourrait être établi dans les établissements publics. Ces établissements publics qui nous accueilleraient à la fin d'une assemblée, mais bien sûr, qu'on payerait les consommations sous une forme à définir mais en tout cas par la Municipalité. En tout cas pas par un financement de la collectivité publique, je pense que ça serait extrêmement mal perçu, à juste titre, par nos collègues, qui vont avoir, et vous l'avez combattu, la taxe poubelle à payer. Je vous donne des contre-arguments que vous avez donné en nouvelle année. Si nous, on s'octroie des privilèges par rapport à ce qu'on se ferait offrir des verres, je pense que ça, ce n'est pas un bon point.

Mais sur le principe, on est ok sur le principe de renforcer la convivialité. Par contre, le financement, si vous excluez un financement par la collectivité publique, la Municipalité, on peut vous suivre. Et si vous entrevoyez que ce financement peut se faire par les groupes politiques, là c'est des choses sur lesquelles on peut rentrer. Et viendront à ces apéros qui auront envie de venir. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Y a-t-il encore une demande de prise de parole ou des questions sur ce postulat. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Oui. Merci de vos interventions.

Peut-être répondre à Monsieur Carron, je crois que mon postulat va tout à fait dans le sens que vous dites donc vous êtes d'accord avec moi sur le fond. Mon postulat se veut pas bien méchant et puis la forme, alors c'est un postulat justement, c'est vrai, je conçois que la forme n'est peut-être pas la meilleure. Cela je vous l'accorde volontiers, en même temps je n'ai pas une déposité aiguë, comme on a pu me le dire, en tout cas, pas forcément moi, mais enfin, ce n'est pas bien grave. Voilà, l'idée est là, c'est de partager un verre à la fin, s'il faut je, je ne veux pas dire, je veux pas m'engager à l'offrir moi, mais voilà je pense ça mange pas trop de pain, c'est pas ça qui doit coûter bien cher. Et pourquoi pas que cela soit payé par les groupes ou qu'on nous retire 3CHF à chacun par Conseil pour offrir quelques bouteilles à la fin avant de partir tous dans la nuit comme ça. Je n'ai rien d'autre à dire. Voilà je ne veux pas vous faire perdre votre temps.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons donc clore les débats et passer au vote.

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur Damien Raboud portant sur l'apéro des verres de contact, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Merci de rester debout s'il vous plaît. Vous pouvez vous asseoir.

Y a-t-il des abstentions ? Vous pouvez vous asseoir.

Le postulat de Monsieur Damien Raboud est refusé par 23 contre, 14 pour et 16 abstentions.

6. Développement de la motion de Mme Céline CONTAT portant sur la péréquation des transports des déchets montheyens

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, à savoir le développement de la motion de Madame Céline Contat portant sur la péréquation des transports des déchets montheyens.

Pour rappel, cette motion a été déposée lors du conseil général du 10 septembre 2018, je laisse la parole à Madame Contat pour le développement de la motion. Après celle-ci, la discussion générale sera ouverte selon l'article 32 du règlement du conseil général. Nous passerons ensuite au vote.

Madame la conseillère générale Contat, je vous cède la parole.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)*

Chers présidents et conseillers municipaux, chers collègues, cher public,

Dans le cadre des débats relatifs au principe du pollueur-payeur, nous avons mis le doigt sur un aspect qui coûte près de Fr. 100'000CHF par an aux Montheyens. Nous voulons parler de la péréquation des transports mise en place par SATOM SA.

Qu'est-ce que cette péréquation des transports ? C'est un pot commun destiné à dédommager les communes les plus éloignées. Aujourd'hui, la loi fédérale prône le principe du pollueur-payeur. C'est bien avec ce sacro-saint principe que l'on nous a imposé la taxe au sac. Il y a donc lieu de se référer au degré de pollution émis par chacune des entités communales concernées. En fonction de quoi ce principe n'est-il pas appliqué pour abolir cette péréquation des transports ? Car chacun sait que les camions polluent en fonction des distances qu'ils parcourent. Pourquoi devrions-nous subventionner les autres communes ? Le principe du pollueur-payeur ne serait-il pas adaptable aux fournisseurs de la SATOM ? Cette péréquation locale primerait-elle sur la loi fédérale ? Assurément pas !

Selon les comptes de la SATOM, Monthey a payé, pour ce pot commun, la somme CHF 96'304CHF en 2017. Par contre la commune de Bagnes a encaissé CHF 131'114CHF. Trouvez-vous cela normal et quels en sont les éléments justificatifs ?



Nous demandons donc que, conformément au principe du pollueur-payeur, notre Président Monsieur Stéphane Coppey, membre du Conseil d'Administration de la SATOM, ainsi que Monsieur Gilles Cottet membre des Comités des propriétaires utilisateurs de la SATOM, fassent en sorte qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 la péréquation des transports soit supprimée pour Monthey. Ainsi la Commune pourra économiser ces CHF 100'000CHF par an, ce qui permettrait de compenser une grande partie de nos mesures sociales par exemple. Dans ce dossier SATOM, il semble que le citoyen montheysan ne bénéficie d'aucun avantage ou compensation face à une société qui paie un loyer ridicule et sauf erreur aucun impôt, par contre qui peut facturer à loisirs un chauffage alimenté par nos poubelles.

En conclusion et afin d'être cohérent avec la notion du pollueur-payeur, notre Conseil général devrait accepter cette motion pour rétablir un certain équilibre dans ce jeu écologico-financier, parce que nos citoyens le valent bien !

Je vous remercie pour votre attention. Si vous avez des questions ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Y a-t-il des questions ? Monsieur Woeffray

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la Présidente, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

La motion que nous traitons ce soir ne nous paraît acceptable ni sur le fond ni sur la forme. Sur le fond tout d'abord, la péréquation que vous nous proposez de radier, Madame Contat, trouve son origine aux prémices de la SATOM dans les années 70 et résulte d'une entente entre les communes partenaires du projet. Aujourd'hui, elles sont 75 à adhérer à ce principe, 27 à titre de contributeurs, le reste en tant que bénéficiaire et le système a fait ses preuves. Un rétropédalage de notre part ne serait assurément pas un signal positif envoyé aux autres communes.

A l'heure où nous cherchons sans cesse de synergies intercommunales (même intercantionales dans ce cas précis), à l'heure où nous parlons de fusion de communes, alors que nous cherchons des solutions pour améliorer le vivre ensemble, vous nous demandez d'opérer un repli sur soi dans le seul but de faire économiser quelques deniers au ménage communal. Des systèmes de pots communs, il en existe pléthore et à tous les niveaux. Nous ne sommes pas certains que d'en dresser la liste et de s'exclure des quelques-uns dont nous ne sommes pas bénéficiaires soit une brillante idée.

Si l'usine qui traite nos déchets était établie à 50 km de là et que nous touchions 50'000CHF par an, quelque chose me dit que nous ne traiterions pas du sujet ce soir.

Sur la forme, ensuite, selon notre règlement, une motion vise à modifier un règlement communal. Or, dans ce cas précis il s'agit d'une convention intercommunale, l'outil choisi n'est donc pas approprié.

Vous l'aurez compris, le groupe DC s'oppose farouchement à cette motion ainsi qu'à toutes celles qui pourraient mettre à mal les accords passés avec les communes environnantes. Merci de votre attention.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Merci Madame la présidente, messieurs les municipaux, chère et chers collègues,
Notre groupe a étudié avec intérêt la motion déposée par madame Céline Contat. Si selon nous il serait pertinent de se pencher sur la politique environnementale, le développement ou le rôle à long terme de la SATOM, la question de la péréquation financière ne doit pas mériter une remise en question telle que suggérée ce soir. En effet, il s'agit d'un principe juste qui assure une certaine solidarité entre communes, et si l'exemple d'un ou deux communes peut sembler clivant, celui d'autres communes montrent le bien-fondé de cette péréquation.
En effet, des petites communes moins fortunées que la nôtre bénéficient à juste titre de cette péréquation, de la même manière que notre Canton périphérique profite chaque année de la péréquation financière entre cantons.
Soyons solidaires et refusons cette motion, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Bellwald

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,
Le groupe PLR n'entre pas en matière. Il nous est impossible de prendre position avec une proposition manquant de contenu et de sources.
Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Y a-t-il une autre prise de parole ? Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Ce n'est pas vraiment une prise de parole, c'est une question comme vous avez proposé qu'on pose des questions. Il est évident que je soutiens à 100% ce qui a été dit par mon collègue, le porte-parole du groupe. Mais j'ai une question à Madame Contat par rapport au principe, si vous allez pour casser dans la péréquation, c'est votre proposition de vouloir casser les solidarités.
Pourquoi vous arrêtez au niveau des communes, puis vous n'allez pas au niveau des quartiers, puis des quartiers au niveau des rues, puis après au niveau des habitants ? Ce qui ferait qu'à peu près, on se trouverait que chaque personne en fonction de sa proximité ou pas avec la Satom se verrait attribuer un coût différent. Parce qu'il n'y a aucune raison que les gens de Choëx payent pour les gens qui habitent plus près de la Satom et tout. On se retrouve si on pousse la logique de votre motion jusqu'à sa fin. On se retrouve dans une situation clairement ingérable, où je pense que vous



risquez de construire une usine à gaz, où on peut engager des centaines, peut-être pas des centaines mais des dizaines d'employés communaux pour pouvoir calculer au plus juste le coût qu'il devrait payer par rapport à la Satom, en fonction sa proximité géographique. Je dis ça, c'est de manière un peu provocatrice pour vous dire que la notion de péréquation, si vous la cassez, vous devez la casser jusqu'au bout et donc individualiser les choses mais ça veut dire qu'à partir de là, on ne vit plus en société, ou alors on vit dans une société ultra-individualisée qui demanderait une bureaucratie, pour laquelle vous n'avez pas beaucoup de sympathie, donc une bureaucratie extrêmement fine pour que chacun paye exactement ce qu'il doit en fonction de sa proximité immédiate ou pas de la Satom, ça deviendrait, à mon sens, ingérable. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Y a-t-il une autre demande de parole avant que Madame Contat puisse répondre ? Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)*

Juste pour répondre. La commune de Monthey paye les frais de transport à ces transporteurs donc aux camions. Donc non, le citoyen qu'il habite Choëx ou n'importe, il va payer ça dans ses impôts. La péréquation des transports est en plus donc on paye en plus cette péréquation des transports à la Satom. C'est la Satom qui facture en plus à la commune de Monthey. Après, j'ai bien compris que la motion n'avait pas passé.

Toutefois, on se permettra de demander un avis de droit à la commune et à la Confédération pour être sûr qu'on est dans le dans le tir, voilà.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci. Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous acceptez cette motion portant sur la péréquation des transports des déchets montheyens, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous refusez cette motion, je vous demande de vous lever. Merci, vous pouvez vous asseoir.

Y a-t-il des abstentions ? Non ? Merci.

La motion est donc refusée par 45 contre et 8 oui.

7. Développement du postulat de Mme Céline CONTAT portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Nous passons donc au point 7 de l'ordre du jour. Le développement du postulat de Madame Céline Contat portant sur les déchets de mégots en ville Monthey. Pour rappel ce postulat a été déposé en séance du 10 décembre 2017. Nous allons



procéder de la manière suivante, Madame Contat va développer son postulat, et la discussion générale sera ensuite ouverte. À l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seule la signataire aura encore droit de prendre la parole.

Madame la conseillère générale Contat, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)*

Les déchets les plus ramassés en ville sont les tickets de parking et les mégots de cigarettes, sans oublier les chewing-gums qui sont difficilement ramassables. Pour les tickets de parkings une solution est déjà trouvée puisqu'un projet de digitalisation des tickets via le natel est en cours d'analyse. Pour les cigarettes, c'est un autre problème. Toxiques et non biodégradables, les mégots de cigarette sont une source majeure de pollution. Il s'avère difficile de gérer ce genre de déchet : jetés à l'improviste, n'importe où et à n'importe quel moment, les mégots échappent facilement aux services de ramassage, quand ceux-ci existent. En pleine nature, en effet, il n'y a pas de ramassage des déchets. Cette difficulté couvre ainsi plusieurs problèmes : le gaspillage de l'argent public qui doit mettre en place des solutions de ramassage, mais aussi le problème majeur de la pollution de l'environnement.

Les mégots ne sont pas biodégradables, seul l'est le papier qui les entourent. Car contrairement à leur apparence, les filtres ne sont pas en coton, mais en acétate de cellulose. C'est une matière plastique, qui sert à fabriquer des lunettes de soleil par exemple. Ils mettent jusqu'à 15 ans pour se dégrader. Pendant ce temps, tous les produits chimiques contenus dans les filtres, intacts, se diluent dans l'eau ou se répandent dans le sol. Le mégot participe donc directement à la contamination des sols et de l'eau. Autrement dit, il est la source d'un empoisonnement de l'environnement. On trouve dans la cigarette pas moins de 4'000 substances, dont 250 sont nocives pour la santé et 50 sont cancérigènes. Les mégots contiennent donc une grande variété de produits toxiques : nicotine, traces de pesticides, phénols, ammoniac, cadmium, arsenic et autres métaux lourds, tels que le mercure ou le plomb, etc. Garnis de fibres plastiques et de produits nocifs, les mégots font souffrir l'écosystème. Une pollution que l'on cerne mieux en chiffres. Un seul mégot peut polluer : 1 L d'eau douce ou salée, décimant la moitié des petits poissons présents. Entre 300 et 500 L d'eau potable, qui deviennent alors impropres à la consommation. 1m³ de neige. Les sports d'hiver sont tout à coup moins attrayants.

C'est également la cause notable de feux de forêts. Les cigarettes, lorsqu'elles sont mal éteintes, peuvent provoquer des incendies, surtout en période de fortes chaleurs et de sécheresse. Ce risque est à prendre au sérieux, car une fois sur deux c'est un individu imprudent qui est à l'origine d'un départ de feu. Seuls 2% des incendies de forêts sont imputables aux causes naturelles, essentiellement la foudre.

Le mégot en quelques chiffres : Au niveau mondial, environ 75% des cigarettes avec filtres fumées finissent par être jetées de manière inappropriée. En Suisse, les coûts du nettoyage des mégots dans les espaces publics s'élèvent à CHF 53 millions par année (chiffres 2011). A Vevey, ville similaire à la nôtre, environ 11 millions de mégots sont jetés chaque année dans les rues.

La prévention ...combien peut-elle coûter ? C'est au Conseil municipal de trouver le meilleur moyen d'arriver à ce but. Cependant, à titre d'exemple voici une ébauche de ce que pourrait être une campagne de prévention :



Un tout-ménage envoyé en même temps qu'un autre courrier communal des SI par exemple, cela ne coûterait rien, 2 heures de graphisme 250CHF, 10'000 impressions A5 (5000 tout-ménage et 5000 pour la campagne) entre 150CHF et 1200CHF en fonction du lieu d'impression, boîtes avec publicité environ 4000 boîtes à 1CHF la boîte 4'000CHF, grands drapeaux de campagne – 5 pièces 500CHF, autocollants avec slogan 5000 pièces 100CHF, pour un total entre 5 et 6'000CHF.

On peut également imaginer que la Municipalité souhaite améliorer ce projet en ajoutant quelques cendriers extérieurs supplémentaires en ville de Monthey, avec le même slogan !

Notre proposition pour la ville de Monthey ce soir est donc de créer une petite boîte à mégots en métal avec le logo de Monthey ou avec un slogan. Un concours dans les écoles seraient également possible. Cette boîte ferait ainsi office de cendrier de poche, voir même de mini poubelle pour chewing-gums. Par cette petite boîte de métal offerte dans le cadre d'une visite de nos citoyens à la déchetterie ou au marché par exemple ou vendue pour le prix symbolique de 1CHF à qui voudrait contribuer à la protection de l'environnement, la Commune de Monthey sensibiliserait le citoyen fumeur à cette problématique et lancerait ainsi une campagne d'informations pour une ville plus propre. Elle se présenterait comme une Commune responsable en distribuant des cendriers de poche.

Par ce postulat, je demande au Conseil communal, de budgétiser un montant pour 2019 afin de réaliser cette campagne « zéro mégots » ou d'utiliser le solde des CHF 60'000.— budgétisé pour 2018 pour la campagne antidéchets, car nous n'avons aucune information quant à son utilisation jusqu'à ce jour. Notre responsabilité individuelle n'est-elle pas de protéger notre environnement ? Diverses sources trouvées sur internet m'ont permis de faire cette présentation. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, Le groupe PLR n'a pas de position commune concernant cette demande précise. Il regrette tout de même le côté réducteur de ce postulat.

Dans ce sens, si Madame Contat, la Municipalité et le bureau sont d'accord, nous souhaiterions élargir le sujet du postulat à la question des déchets en général. Pourquoi se focaliser sur les seuls mégots ? Si la commune veut se doter d'une politique publique que l'on pourrait, sans originalité, appeler « Monthey ville propre » alors il faut le faire de manière globale et complète. Cela aura des coûts, mais nous pouvons appeler la Municipalité à revenir vers nous avec des solutions innovantes et avec des coûts raisonnables. J'espère que les autres groupes suivront aussi cette proposition si elle est acceptée. Je vous remercie de votre attention

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général



Merci Monsieur Bellwald, Y a-t-il une autre prise de parole ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Merci Madame la présidente, messieurs les municipaux, chère et chers collègues, Parlons peu, parlons bien, et face au bon sens, soyons bref. La pollution et donc le fait de jeter ses mégots par terre est un problème, la prévention en est une solution. Les chiffres évoqués ici sont parlant, et si le phénomène des mégots de cigarettes est une partie d'un tout largement plus problématique, la démarche proposée par le postulat constitue un premier pas important, intelligent, peu coûteux et efficace. En conséquence, notre groupe soutient sans appel ce postulat et vous invite à faire de même, pour une ville où il fera un peu meilleur vivre. Merci

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la présidente, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe DC a pris connaissance du présent postulat. La problématique du littering est connue et nous sommes d'avis qu'il est temps d'agir. En ce sens, la proposition faite par la postulante ainsi que celle de mon préopinant trouvent écho au sein de notre groupe. Les moyens pour y parvenir sont multiples et les idées apportées dans la présentation sont intéressantes, malgré tout et bien conscient qu'il ne s'agisse là que de proposition, nous mettons tout de même en garde le Conseil municipal quant à l'utilisation de flyer et d'autocollants. Ces derniers, une fois distribués se retrouvent souvent à même le caniveau. Il faut donc veiller à ne pas créer des déchets en voulant lutter contre ces derniers.

Le groupe DC accepte ce postulat. Merci de votre attention

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Y a-t-il d'autre demande de parole ? Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci. Quelques petites précisions et points de vue du service, effectivement, ces chiffres sont connus.

Le phénomène est planétaire et si on estime que le littering, en général, concerne un peu moins de 20% de tous types de déchets, pour les mégots, on dit qu'il est de 65%, ça veut dire que 2/3 des mégots qui sont fumés sur cette planète finissent dans la nature, ça c'est effectivement un fait. Nous connaissons bien le sujet, nous en avons discuté aussi avec des collègues. On sait que, typiquement, la multiplication des poubelles ne résout malheureusement pas le phénomène. Dans certains endroits précis, ça peut aider mais y a d'autres communes, genre Neuchâtel et les bords du lac, qui les démontent parce que cela engendre malheureusement d'autres incivilités.



Ces petites boîtes, effectivement, on les connaît, elles existent depuis une trentaine d'années et les premiers à les utiliser en Suisse en tout cas, je suis bien placé pour vous en parler ce sont les stations de ski, et lors de tous les événements qui avaient lieu dans la neige, les remontées mécaniques. Il existe d'ailleurs un site, je vous invite à aller le voir, qui s'appelle pocketbox.ch. C'est tout simplement British American Tobacco qui a lancé ça, il y a une année maintenant, avec le défi d'offrir en fait gratuitement, vous pouvez commander ces boîtes, c'est gratuit y compris l'expédition, c'est avec le logo de votre manifestation et c'est BAT qui offre cela avec la collaboration de Summit Foundation pour ceux qui les connaissent.

Mais, encore une fois, du point de vue, avec l'œil d'une montagne, ça n'a malheureusement pas eu un impact marginal.

Quelque chose que vous n'abordez pas dans votre postulat, c'est peut-être la verbalisation. Sachez quand même qu'aujourd'hui à Monthey, à ma connaissance, on ne verbalise pas pour ça. À Fribourg, aujourd'hui, ça va de 40 à 300CHF, à Lausanne c'est 150CHF la clope depuis l'année passée. Paris depuis très longtemps c'est 68€ le mégot, donc voilà c'est peut-être quelque chose qu'il faudra un jour qu'on aborde avec un règlement et un barème qui est adapté.

Mais par contre une campagne de sensibilisation au sens beaucoup plus large et je rejoins peut-être Monsieur Bellwald, au sens plus large du terme, je crois qu'effectivement on est aujourd'hui dans le trend. Il y a effectivement un budget qui a été octroyé l'année passée de 60'000CHF. Et le chiffre que vous avez articulé tout à l'heure de 6'000CHF moi je le trouve un peu modeste et je le multiplierais volontiers par 10 et là, on a quelque chose de sérieux pour aborder une campagne de sensibilisation qui ne concernerait peut-être pas forcément les mégots. Sachez que mon service, en particulier, est directement impacté. Il y a un autre sujet, c'est le problème qu'on retrouve dans les stations d'épuration puisqu'une bonne partie de ces mégots finissent dans les grilles d'égouts, vous savez ces filtres sont imputrescibles et chargés de nombreuses toxines qui péjorent en fait le fonctionnement chimique des stations d'épuration. C'est un véritable fléau, donc, c'est clair qu'on est preneur sur une réduction.

De nombreuses villes de Suisse et notamment sur la Riviera Vevey, Lutry, Lausanne en particulier, Genève, Nyon, Morges ont lancé des campagnes, vous pouvez aller voir un petit peu sur leur site, des choses assez intéressantes. Moi, ce que j'aimerais souligner ici et pour la petite histoire au début de cet été, j'ai rencontré, à sa demande, un commerçant montheyan bien établi qui édite un journal bimensuellement, que vous connaissez tous et qui était très sensible et qui a dit qu'est-ce qu'on peut faire nous, comme commerçants, pour essayer de limiter ce phénomène et aider la collectivité. Il était d'ailleurs d'accord de mettre à disposition certaines pages, certaines demi pages de son bimensuel et on a discuté avec lui et je l'ai montré une dizaine d'exemple de ce qui faisait dans des villes que je vous ai énumérées tout à l'heure.

Dans les grandes lignes, bien entendu, que c'est la Municipalité qui va donner cette impulsion par mon service en particulier mais c'est clairement les services communaux, la jeunesse, les sports, la police, évidemment, qui sont tous concernés à même équivalence, les écoles, la prévention, la sensibilisation, les cafetiers, les restaurateurs, les commerçants, les artisans, les sociétés locales et puis in fine la population. Donc, c'est un travail, à mon avis, collectif, qui vise à limiter ces incivilités, ce fléau effectivement. Donc grosso modo et forme de boutade, Madame Contat, si je comprends bien, le 100% de la population va devoir assumer le 25% de fumeurs, qu'on a dans notre population. C'est bien ça, si j'ai bien compris. Ça s'appelle une péréquation. Voyez que ça sert des fois à quelque chose.



En tout cas, me concernant, mes collègues de la Municipalité également et mon service en particulier, on ne peut qu'aller dans ce sens mais je vous dirai en tout cas pour un budget et une sensibilisation au sens plus large du terme et une véritable campagne. Je crois qu'il y a assez d'exemples, maintenant, proches de chez nous, dont on peut s'inspirer. Des villes qui sont peut-être un petit peu plus vertes que nous, mais je pense qu'elles ont une expérience et surtout un retour qu'on pourrait partager avec elles. Voilà tout simplement ce que je voulais vous dire.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Madame Contat souhaitez-vous prendre encore la parole ? Non. La parole étant en dernier à Mme Contat, je clos ici les débats pour passer au vote. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous acceptez le postulat de Madame Céline Contat portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Si vous refusez ce postulat, je vous demande de vous asseoir.

Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Le postulat de Madame Céline Contat est accepté par 45 oui, 5 non et 3 abstentions. Monsieur Bellwald ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

J'ai posé une question avant, concernant l'ouverture du postulat

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Monsieur Cottet y a répondu.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Je n'ai pas eu de réponse de la postulante, à ce sujet, si c'est ok pour elle. J'aimerais que ça soit ok aussi pour elle ?

Intervention de Mme Céline Contat (APM)*

C'est ok pour moi, Oui.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Avant de passer au point 8 de l'ordre du jour et comme annoncé en début de séance, la Municipalité va répondre à l'interpellation de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer. L'interpellation de Monsieur Oberholzer a été transmise au bureau le 10 octobre dernier et nous l'avons transmise au Conseil municipal qui a souhaité y répondre ce soir. Vous l'avez également reçu via l'intranet. Si Monsieur Oberholzer souhaite la développer je lui cède volontiers la parole, sinon le Conseil municipal y répondra directement. Ensuite, seul M. Oberholzer pourra reprendre la parole et se déclarer satisfait ou non de la réponse apportée. La discussion générale n'est pas ouverte, à moins que le Conseil général en décide autrement par un vote.

Monsieur Oberholzer, souhaitez-vous développer ? Non.

Alors je cède la parole au président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Monsieur Oberholzer, effectivement vous avez posées quatre questions bien précises. Je vais essayer d'être aussi précis et bref dans les réponses.

Première question, est-ce que le nombre d'antennes, alors vous parlez d'antennes, plus précisément le terme que vous utilisez, enfin peu importe, pour la 4G et la 5G, qui se met gentiment en place. Est-ce que le nombre d'antennes sera augmenté avec l'arrivée prochaine de la 5G ? Alors très clairement, oui évidemment, on a déjà des contacts faits par les entités, les sociétés qui fournissent de telles prestations. Et il y aura effectivement, pas qu'à Monthey mais dans l'ensemble de la Suisse et vraisemblablement, de tous les pays développés ou qui intégreront la 5G rapidement, ce genre de demandes.

Question 2. Au niveau de la santé publique et flux électromagnétiques, une analyse est-elle en cours sur le territoire de notre commune où les écoles, crèches, hôpitaux et EMS sont sensibles à ces nuisances ? Alors, réponse claire, non. Nous n'avons pas d'étude de cet aspect-là pour la simple et bonne raison que l'on ne sait pas à l'avance où seront placées ces antennes.

Donc, je réponds indirectement, avec la réponse à la question, 3, une information citoyenne et citoyen sur l'implantation d'éventuelles antennes seront-elles envisagées par la Municipalité ? Donc là, également non, puisque nous ne savons pas à l'avance où ces antennes seront placées mais par contre et c'est là que je complète les réponses aux questions 2 et 3, toutes ces informations, cette analyse premièrement est réalisée dans le cadre de la mise à l'enquête chaque antenne.

Et également, évidemment, puisque c'est une mise à l'enquête officielle et habituelle, conformément à notre règlement sur les constructions, bien évidemment il y a une mise à l'enquête de 30 jours et là, l'ensemble des citoyens est informé de la démarche.

Quatrième question. Le réseau en fibre optique sera-t-il utilisé pour limiter la construction de nouvelles antennes ? Evidemment, ce choix appartient à chaque prestataire, la commune ne peut pas imposer, d'une manière ou d'une autre, aux prestataires, leur manière de fonctionner, de planifier leur développement de la 5G sur notre commune, donc c'est un complément, on le sait, qui se développe dans l'ensemble du territoire suisse et également, évidemment, sur notre territoire montheyan. Voilà, Monsieur Oberholzer, j'espère avoir répondu aussi brièvement aux quatre interpellations formulées.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le président. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)*

Merci M. le président pour ces réponses claires et précises, mais je voudrais quand même sensibiliser, il y a un principe de précaution, donc il faut quand même voir un petit peu plus loin que le bout de son nez mais il faut aussi protéger la population. La loi n'assure pas non plus pour la protection des enfants et des jeunes contre les dangers liés à l'utilisation des services de télécommunication. Selon une étude suisse, environ 10% de la population présente des symptômes de l'électro hyper sensibilité, une enquête du Gouvernement fédéral en 2015 révélait que 52% de la population était préoccupé par les conséquences pour la santé liée à la téléphonie mobile.

Ce public doit être informé des risques sanitaires potentiels des ondes et des mesures de protection appropriées. Tous les appareils devraient porter des étiquettes



d'avertissement. J'espère que cette interpellation mènera des actions concrètes de la part des autorités pour mieux protéger la population. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Monsieur le président, souhaitez-vous réagir ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, Monsieur Oberholzer, évidemment qu'on est sensible à vos propos et je crois que l'ensemble la population, et du monde occidental, se pose ces questions, c'est une question qui est posée au niveau fédéral. Nous, devons être aussi sensible chaque fois qu'il y a une mise à l'enquête, de nous rendre compte si c'est proche d'une école, proche d'un lieu public ou en tout cas avec une concentration d'habitants ou d'utilisateurs du lieu en question.

Je pense qu'on le fait systématiquement. En même temps, bien évidemment, nous devons aussi avoir une offre à la population de qualité, sauf erreur de ma part, vous êtes un utilisateur assidu de Facebook, évidemment si on a une qualité de réseau digne de ce nom, j'en suis sûr que vous serez le premier content.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le président, Monsieur Oberholzer souhaitez-vous réagir ? Non. Très bien.

8. Réponses aux questions suivantes :

8.1 Question de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur la maison « Rizzoli »

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons à présent aux réponses aux questions écrites, à savoir la question de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer portant sur la maison « Rizzoli ». Pour rappel, la question de Monsieur Oberholzer a été déposée lors de la séance du 10 septembre 2018. La discussion n'est généralement pas ouverte, à moins que le conseil en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues cher public, Monsieur Oberholzer.

Merci beaucoup. J'ai demandé à ce qu'on ait une image de la maison « Rizzoli », parce que peut-être que tout le monde parmi vous ne sait pas où exactement elle se situe donc c'est une maison qui est sur le chemin du Gros-Bellet. On voit que c'est une photo d'archives parce qu'il y a toujours la statue du Gros-Bellet qui est là, donc



je crois que ça a été sa destination première. Et puis, c'est une photo qui date du siècle dernier. Il faut savoir que c'est une maison qui a été construite à la toute fin du 17^{ième} siècle, en 1696 précisément. On voit qu'elle est sur quatre niveaux, initialement le premier niveau était un niveau consacré à l'artisanat, il y avait une cave aussi. Et ensuite, deux niveaux d'habitation et des combles. Ce qu'on ne voit pas sur cette photo, c'est la partie, ou on a peut-être l'autre photo, c'est la partie de la tour, qui faisait l'objet de l'une des questions que je vais rappeler maintenant.

Donc c'est des questions qui ont été des questions écrites, qui datent du précédent Conseil général, donc la tour de la maison « Rizzoli » mérite-t-elle d'être sauvegardée ? et l'immeuble vide actuellement qui fait la part belle aux fouines jouxtant la propriété Pensayres ne pourrait-il pas faire l'objet d'une valorisation comme musée par exemple ? Et la façade tournée vers l'église être relookée au moyen de tentures ou peintures par les artistes de la ville ? Voilà. Donc, la tour en fait c'est la tour des latrines, la maison, encore une fois, est composée du corps principal, de la tour des latrines, qui est reliée aux étages d'habitation, d'une cour et puis d'un jardin potager. Il faut savoir qu'il y a deux, trois choses très typiques dans cette maison. Il y a un magnifique escalier à vis, il y a des cloisons en bois qui sont moulurées et il y a plein de petites niches. On a été la visiter récemment avec notre chef de service, Monsieur Malaguerra.

Je vais en venir à la réponse de la Municipalité par rapport à ces questions, les réponses sont très brèves. Il y a ce petit rappel historique : la maison « Rizzoli » a été une maison familiale jusqu'en 1974 et c'est à ce moment-là qu'elle a été rachetée par la commune de Monthey. En 1988, il est question que cette maison devienne le musée du Vieux Monthey pour un coût de rénovation de 700'000CHF. En 2008, on se rappelle peut-être pour certains le projet de l'architecte François-Victor Lambert qui propose de racheter la maison « Rizzoli » pour 100'000CHF vu l'état de délabrement de l'édifice, c'est un projet qui va faire long feu. En 2010, le projet Lambert est abandonné pour cause de transformations lourdes et de pertes de substances, c'est-à-dire qu'on a estimé qu'il y avait beaucoup trop d'emprises sur les matériaux d'origine, donc c'est un projet qui n'a pas été plus loin. En 2010 également, le Vieux Monthey renonce à l'achat de la maison « Rizzoli », une visite sur place, comme je l'ai dit précédemment, effectuée par moi-même et le chef de service Lorenzo Malaguerra, a permis vraiment de constater l'état de délabrement avancé de la maison « Rizzoli ».

Donc, là on voit la tour des latrines et effectivement le petit potager qui existe toujours. Etat des lieux : aucune étude n'a été réalisée sur ce bâtiment, dès lors il n'existe pas de réflexions mûres, pour le moment. La maison « Rizzoli » est un édifice très ancien dont l'état de délabrement nécessiterait des travaux très importants. Sa réfection n'est donc pas une priorité, au vu des divers investissements prévus par la commune, celle-ci n'a donc à ce jour aucune affectation. Il n'y a aucun projet pour ce bâtiment. Le fait d'égayer la façade de tentures ou de peintures n'est pas non plus une priorité. De ce fait et au vu du manque d'intérêt public, la commune est prête à céder cette maison. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Cristina. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)*

Merci Monsieur Cristina, donc c'est vrai que vous pouvez céder cette maison à un franc comme m'a dit dernièrement le président de la Municipalité. Alors sachez, là je fais tout de suite, j'arrive. Mais, il faut quand même reconnaître que cette façade qui



donne vers le château, c'est quand même pas très, on vit pas dans le même temps, on est d'accord ? Ces fenêtres, elles sont maintenant cachées par des planches en bois. Moi, je me mets à la place des gens qui viennent au château ou bien qui se promènent. Moi, bien sûr, je passe dix fois par jour là-devant donc on discute même plus, mais ceux qui arrivent là, ils se posent quand même cette question qu'est-ce qu'on pourrait faire sur cette paroi, et quelque chose de simple qui ne devrait pas coûter des millions. Voilà pourquoi cette question a été posée.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Oberholzer, Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Juste une petite réponse, on n'est pas fermé à une intervention modeste mais l'idée c'est que la commune ne va pas porter le projet. Donc, voilà, il ne s'agit pas d'avoir un projet d'ampleur, encore une fois au niveau du porteur de projet, il faudrait vraiment que ça vienne autrement et de manière concise, limitée, que cela n'engage pas trop. Il y a d'autres, encore une fois, comme je l'ai évoqué lors de la réponse, d'autres priorités actuelles.

8.2 Question de Mme Anne Laurence FRANZ portant sur le chauffage à distance

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cristina. Nous passons à la réponse à la question suivante. Question de Madame Anne Laurence Franz portant sur le chauffage à distance. Pour rappel, cette question a été posée lors de la séance du conseil général du 11 juin 2018. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la municipalité, Monsieur Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues, Madame Franz pour répondre à votre question, en fait, vous avez reçu le courrier avec un résumé de ces données. Ces calculs ont été fait par un bureau, vous avez dû recevoir ça sur votre intranet, la réponse. Rassurez-moi. Oui, vous l'avez, ça me rassure. Ce n'est qu'un résumé en fait d'un rapport qui fait 18 pages du bureau Planair, qui a été mandaté par la Satom et qui a fait des comparaisons sur cinq sortes de chauffage à distance. Je vais vous les citer, comme ça, ça vous donnera peut-être une référence : Le CAD de la Chaux-de-Fonds, où on a 54MW, qui a été construit en 1950, pour 60% c'est vraiment également de la production de chaleur, 15% de bois et le reste en gaz naturel. Lausanne, le SiL, qui a utilisé l'égout de la STEP, également le gaz naturel et chauffage de vapeur. Le CAD de Bagnes, qui est beaucoup plus récent en fait que les deux précédents, 2013, c'est 100% pellets en bois, pour qu'on



ait vraiment les différentes manières de comparaison. Celui de Morgins également aux pellets, de 2012. Le CAD d'Orsières commune en bois, fin 2012. Et puis celui de Martigny qui est à 70% de gaz naturel et 30% de bois.

A l'exception, enfin les calculs ont été vérifiés pour une villa, de l'ordre de 3'400, mais je vous enverrai le document de manière plus précise que vous puissiez le voir, juste pour la petite chose, c'est 3'400KWh par année, c'est pour un bâtiment locatif également de l'ordre de 20'000KWh et puis pour un bâtiment public, à savoir que pour les bâtiments publics, ça peut être quelques fois différent selon le bâtiment, si on prend notamment l'EMS, qui a été cité dans le rapport qui vous est parvenu, où on doit tenir compte de certaines températures plus élevées pour éviter la listeria et tout ce qui s'en passe. Moi pour faire assez court vu que la soirée dure et je pense qu'il y a encore les points divers, ce que je vous suggère, c'est que je vous fais parvenir une partie de ce rapport-là, et que je reste bien volontiers à votre disposition pour donner plus de précisions. Globalement, le CAD est ou au pire équivalent, notamment dans une des circonstances avec les pellets, ou moins cher que l'ensemble des énergies fossiles et les autres CAD tous, tenu compte là-dedans, mais en tenant chaque fois compte des frais, de la construction, de l'entretien, si je prends par exemple pour le mazout le ramoneur, enfin tout ce qui va avec, vraiment on a voulu tenir compte de tout ça. Tous ces paramètres figurent là-dedans, de telle manière que vous ayez peut-être un peu plus de détails et de comparatifs.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Moulin. Madame Franz vous souhaitez réagir ?

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

Merci Monsieur Moulin. Si je comprends bien, je pourrai donc répondre à la réponse lors d'un prochain Conseil, lorsque j'aurai tous les chiffres ou bien ?

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Non pas du tout. La globalité de la réponse vous est donnée, mais de manière assez résumée. En fait pour résumer les 17 pages, on a essayé de le faire de manière un peu plus soft, c'est ce que vous avez reçu sur votre intranet, mais j'ai un peu plus de documentations, si vous aviez de l'intérêt à ce sujet-là.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

D'accord je vous remercie, alors moi j'ai regardé le rapport. Je vous remercie pour ce rapport et je comprends bien les réponses données pour les Tilleuls, la problématique qu'il faut bien chauffer un EMS, c'est d'accord. Concernant les prix qui sont calculés sur la base de l'indice Suisse des prix à la consommation, ça c'est juste c'est mentionné dans l'avenant, mais nous, ce qui nous a interpellé, c'était surtout le préambule de l'avenant. Les coûts du chauffage doivent être attractifs et en-dessous des coûts de chauffage usuel. C'est pour ça qu'on est intervenue et c'est dû à cette phrase et puis, ça ce n'est pas mentionné au niveau du rapport comment, en lien avec cette phrase, comment le Conseil municipal contrôle ce fait-là ? Alors, même si vous dites dans le rapport que les prix à l'indice Suisse n'ont pas bougé, nous on avait relevé que c'était les prix du gaz et du mazout qui avaient bougé.

C'est pour ça qu'on a demandé ce rapport puisque cette phrase, au niveau de l'avenant, vu le caractère obligatoire du raccordement. Alors, à la fin dans le rapport,



vous dites qu'il y a deux services qui contrôlent le chauffage à distance. Mais dans le règlement, c'est écrit le Conseil municipal prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de l'application du présent règlement et, sous-entendu aussi de cette problématique que le prix doit bien être en-dessous des autres chauffages usuels. Alors est-ce que c'est Planair qui a cette mission, enfin alors qui contrôle ? C'était ça un peu notre objectif pour que nous puissions être sûrs au niveau du Conseil général qu'on soit bien d'accord avec ce qu'il y a dans le règlement et l'avenant.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Alors la Municipalité ne va pas être derrière son écran tous les jours pour voir le niveau du mazout, de l'électricité et j'en passe. Surtout que cela ne tient pas compte que de ce paramètre, nous tenons compte de la construction, de l'entretien et des différentes autres choses qui vont pouvoir se greffer là-dessus. On a le service UBC qui s'occupe essentiellement de contrôler l'obligation de raccordement ainsi que le raccordement en soit des bâtiments communaux, mais on a également SED2 qui fait ces calculs et qui fait rapport. Là, on a tenu compte d'un rapport qui est sorti au mois de juin cette année et qui tient compte sur trois ans, y compris la commune de Collombey-Muraz, ce qui nous a permis de vous donner ces explications. À l'heure actuelle, comme je vous l'ai dit, sauf dans une situation particulière, parce que l'on a effectivement trois maisons, une villa, un bâtiment locatif et un objet public, ont été contrôlés et mesurés par rapport à tout ça par Planair, qui est quand même un bureau spécialisé, qui nous permet de faire des calculs, un tout petit peu trop savant à mon goût. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle on vous a fait un condensé de tout ça dans la réponse de telle manière qu'on puisse nous prendre ensuite la décision.

Alors, on va tenir compte non seulement de ce genre de rapport qui se fait de manière récurrente, d'après ce que nous a dit la Satom, tous les trois, quatre ans eux font une demande, nous on s'adresse à ça et on refait des comparaisons avec mon service SED2, à ce sujet-là, par rapport au prix de l'énergie. Et d'ailleurs on l'a refait figurer le prix de l'énergie du thermoréseau. En plus de ça, UBC peut faire ces contrôles d'année en année, par rapport à nos propres bâtiments, ce qui reste somme toute très aléatoire parce qu'il peut y avoir une année où il y a une forte température, d'autres de très basse température et ce qui donne le contrôle, vraiment, assez compliqué de ce côté-là. Néanmoins, pour l'ensemble de l'exercice qui a été fait, par rapport à cinq chauffages à distance, plus les énergies fossiles, sur trois bâtiments, une villa, un locatif et un public, on arrive dans tous les cas, au pire c'est égal au chauffage à pellets de Morgins, mais tout le reste est en-dessous en termes de valeur, que toutes les énergies fossiles qui existent à l'heure actuelle, que sont le mazout et le gaz.

Mais je répète j'ai vraiment le détail de tous ces chiffres qui paraissait absolument énorme à vous mettre à disposition là-dessus, mais c'est bien volontiers. Si vous me lancez un petit coup de fil ou un petit mail, que je vous fais parvenir le tout.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Moulin. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

Oui. Ce n'est pas le détail de ces chiffres qui m'interpellent le plus, c'était de savoir si voilà c'est contrôlé donc si j'ai bien compris c'est votre service SED2 qui reçoit ce rapport et qui rend rapport au Conseil municipal pour confirmer que ce chauffage à distance à bien le prix adéquat et qu'il est en-dessous des autres chauffages.



Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Absolument.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)*

D'accord. Merci.

9. Divers

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour, les divers. La parole est au Conseil général. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Merci Madame la présidente. Frais induits et reports de charges du canton et de la Confédération, plus de visibilité s'il vous plaît dans les comptes et budgets. Par la question qui suit et sans en faire un postulat ou une motion dans l'immédiat car je ne doute pas une seconde que la proposition sera soutenue. Je demande au chef des finances M. le président Coppey et à ses services, à ce que la commune dans un souci de vulgarisation, de transparence et de lisibilité des comptes et budget, utilise des codes couleurs dans sa comptabilité, ça c'est un exemple que je donne, c'est ce qui me semble le plus clair afin de différencier les frais, charges induites et les frais de fonctionnement ordinaires incombant à la commune et donc sur lesquels notre noble assemblée peut avoir une quelconque portée ou action. Notre but final : offrir une perspective et vision nouvelles à l'ensemble des élus de la commune et aider chacun de nous à mieux cerner les prérogatives communales et celles qui ne le sont pas. En somme, plus de facilités pour chacun dans sa lecture des comptes et budgets. J'espère que vous m'avez compris. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)*

Madame la présidente du Conseil général, M. le président de la Municipalité, messieurs les membres de la Municipalité et chers estimés collègues, je vais m'adresser à vous en quatre points. Le premier : mon intervention s'adresse à Monsieur Contat et au service de police. J'ai constaté à titre personnel plusieurs différences de traitement entre citoyens, à situation similaire a priori, concernant les amendes liées au parking sauvage. Afin de rester constructif, je ne souhaite pas entrer dans les détails des jours, heures et patrouilles, que je tiens à votre disposition



si nécessaire. Cependant, comment le municipal en charge du dicastère s'assure-t-il que la police traite nos citoyens en toute légalité, à situation équivalente et plus particulièrement pour le parking sauvage ? à titre d'exemple, mais à tout hasard, la gare AOMC, la place centrale, la petite ceinture. De plus, est-il possible de savoir comment cette égalité de traitement est garantie, mesurée et quantifiée ?

Ensuite, une petite question concernant l'agglomération : mon intervention fait suite à la présentation effectuée par Chablais agglo le 10 octobre 2018 à nos élus de l'exécutif et commission agglo. Lors de cette présentation, il été mis en évidence l'obligation d'entamer d'ici à fin 2024, soit un délai de six ans. Tous les projets mesures pour lesquelles un financement a été obtenu. Ce soutien de la Confédération dans le projet d'Agglo3 représentent plus de 17 millions pour l'agglomération et plus de 8 millions pour notre ville. Monsieur Mariétan, durant cette même séance a insisté sur le fait que les exécutifs devront suivre avec attention ces projets dans les quatre prochaines années si l'on souhaite une bonne tenue des délais. Dès lors, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur les éléments suivants, à la vue du report fréquent des investissements de notre ville, quelle stratégie la Municipalité a-t-elle mise en place pour s'assurer de la bonne exécution des mesures ? Un recrutement, tel que Chablais agglo compte le faire, est-il prévu au niveau de notre ville pour couvrir ce sujet et s'assurer d'un bon pilotage, la rentabilité d'un équivalent temps plein face à l'enjeu a-t-il été évalué ? Et si oui, quel en est le résultat ? Quels sont les critères de mesures utilisés par la municipalité pour s'assurer du bon déroulement de ce projet ? Dans tous les cas, chers municipaux, vous pouvez compter sur l'entière application de la commission agglo pour traiter et supporter ce dossier avec toute l'énergie nécessaire.

Je continue, je souhaite revenir sur ma question adressée au président de la Municipalité lors du conseil général du 11 décembre 2017 concernant la mise à disposition d'un registre public des fichiers en possession de chaque autorité selon la LIPDA Art. 30. Cette dernière étant en suspens et non-mise à l'ordre du jour du prochain Conseil général malgré la promesse d'un complément d'information, je souhaite m'assurer que M. le président ne l'oublie pas. Sachant que des éléments à priorité plus importante peuvent justifier ce retard, je ne souhaite blâmer quiconque par ces propos mais compte sur la proactivité de notre président pour obtenir une réponse.

Et pour terminer, par la présente intervention, je souhaite déposer un postulat nommé, communication et moyens de communication de la Municipalité et plus particulièrement envers le Conseil général. Je développerai ce dernier avec plaisir en 2019. Merci pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)*

Merci. Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le président de la Municipalité, Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs, Police de proximité : par ses visibilitées et ses partenariats durables avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité assure la prévention selon les spécificités sociétales de chacun des secteurs dans lesquels elle est déployée.



La police de proximité contribue à la cohésion sociale et procède par une approche de résolution de problèmes. Elle assure, en outre, la récolte du renseignement. Le poste de police concrétise l'ancrage territoriale de la police de proximité. L'objectif est de former tous les hommes à la police de proximité, et de renforcer la collaboration entre la police et la population tout en encourageant des comportements citoyens.

Par un tissu social fort, il y a une politique de sécurité, la fête des voisins, les fêtes de quartier donnent l'occasion aux personnes de partager un moment de leur vie, voire de leurs préoccupations. Elle renforce la coopération et la solidarité au sein des quartiers d'habitation. En définitive, le partenariat sécuritaire, population civile et politique, l'insertion dans les réseaux (associations, écoles), résolution de problèmes, diagnostic de sécurité sont des moyens de parvenir à réaliser des objectifs de la police de proximité.

J'ai trois questions à poser à la Municipalité : 1. Ne pourrait-on pas programmer des actions spécifiques, liées à la police de proximité, dans les quartiers où les endroits spécifiques de notre ville lors de manifestations diverses ? Soluna œuvre déjà dans ce sens avec la politique de quartier, ce qui est une excellente initiative. 2. Une présence plus active de policiers, mais aussi de leurs dirigeants en ville, à pied si possible, ne serait-ce pas un signe fort et rassurant pour la population et les parents des élèves ? 3. L'engagement d'une personne ASP, assistante de sécurité publique, n'amènera-t-elle pas un plus, au niveau des parcs, contrôle de stationnements, surveillance des places publiques, des parcs et promenades. Son cahier des charges serait aussi lié au renseignement du public sur des aspects pratiques liés à la connaissance de la ville. Sa contribution à la prévention sur le règlement des déchets voire la répression serait certainement d'une grande utilité. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Dupont.

Intervention de M. Éric Dupont (PLR)*

Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le président de la Municipalité, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, l'accès au parking du site chimique par le rond-point des Tardis à Massongex a facilité la vie de nombreux employés du site chimique, accessoirement délesté l'avenue du Simplon. Cet accès a récemment été condamné suite à la demande de remise en état du champ par sa propriétaire. Dans un premier temps, Monsieur le président, pourriez-vous nous donner des précisions sur ce dossier, notamment quant aux termes de la convention et à la fermeture de cet accès ainsi que l'implication éventuelle de la commune dans ces négociations avec la propriétaire concernée.

Dans un deuxième temps, pourriez-vous nous dire si ce litige a un impact potentiel sur le projet du terminal combiné et notamment son accès qui est prévu depuis ce même rond-point des Tardis. Merci d'avance pour vos précisions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Dupont. Monsieur Bellwald.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, question du groupe PLR : la presse relaye souvent une obscure association de consommateurs nommée Alposophia. Les mauvaises langues disent que celle-ci est composée de treize membres, information difficile à vérifier puisque cette association ne se dévoile que très peu, voire pas du tout. Il semblerait que cette association de consommateurs est aussi une association active dans le milieu culturel, soit.

Ma question s'adresse au municipal Cristina : comment se fait-il que cette association ait pu donner une présentation la commission culture & tourisme le 31 mai 2017 ? Quel était le but de cette présentation ? et peut-être que j'ose la question qui sont-ils ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Y a-t-il une autre demande de parole ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la présidente. Mesdames, Messieurs, je vais essayer effectivement de répondre aux différentes interventions dans les divers. Soit moi, soit directement mes collègues comme on le fait d'habitude maintenant pour éviter de nous répéter. Monsieur Raboud vous nous proposez effectivement d'avoir une lisibilité encore plus claire de nos comptes par rapport aux charges liées. C'est vrai c'est toujours intéressant, j'avais mon prédécesseur qui avait pour habitude de dire que près de 70% des frais ou des charges de la commune peuvent être qualifiés de charges liées au sens large du terme. C'est vrai qu'on se rend rapidement compte lorsqu'on travaille sur chaque budget que notre marge de manœuvre n'est pas toujours aussi importante que l'on pense dans une commune. Même si le montant total est important, il y a effectivement des frais qui sont inhérents ou disons qui sont clairement liés, lorsqu'on a une facture qui nous vient périodiquement de l'Etat ou tout simplement parce qu'on a une base légale, cantonale ou fédérale, qui nous impose un investissement précis ou des frais de fonctionnement, des charges, clairement définies.

On va essayer de regarder, je ne vous garantis pas que ça sera des couleurs. Je ne sais pas si c'est la bonne formule pour des comptes, il y a une commission de gestion, je rappelle, qui s'implique pleinement et de manière efficace dans le cadre de l'analyse de ces comptes. Mais en tout cas toute mesure qui pourrait être prise et qui n'est pas une charge totalement disproportionnée pour notre service, doit être prise. Donc, on va essayer de regarder pour répondre de la manière la plus simple et la plus efficace à votre requête.

Monsieur Puipe, différentes questions, une première question à la police. Comme je l'ai dit, je ne veux pas répéter ce que mon collègue Pierre Contat va vous dire donc je lui laisserai le soin d'y répondre. Concernant l'agglomération effectivement, nous avons eu cette excellente nouvelle de savoir que nous étions retenus, Chablais aggro, dans le cadre de cette troisième génération. Je vous rappelle que c'est 35% d'investissements, je rappelle également, je le dis souvent, je l'avais dit lors de la séance de présentation, je crois tout à la fin, que cette aventure aggro qui date maintenant de quelques années, est une belle aventure parce que l'on a une réflexion régionale. Bien évidemment, le but de cette démarche est d'obtenir une subvention de 35%, 30-35% pour cette troisième génération. Mais ce n'est pas l'élément



essentiel. En d'autres termes, tous les dossiers que nous avons déposés dans le cadre de cette procédure sont des dossiers dans des investissements, des réalisations qui doivent se faire sur la commune de Monthey pour qu'on ait un service de qualité auprès de notre population. C'est un, permettez-moi l'expression j'allais dire un susucre, 35%, ce n'est pas rien du tout et vous avez parlé, à juste titre, de 8 millions sur l'ensemble des dossiers, mais ce sont des dossiers qui doivent être réalisés.

En d'autres termes et j'en viens à votre deuxième remarque. Non, nous n'avons pas la volonté d'engager une personne supplémentaire à la commune de Monthey parce que nous avons des services efficaces. Je vois Monsieur Fellay, derrière vous, qui confirme en opinant du chef, mais c'est vrai, c'est un service qui a énormément de travail, de pain sur la planche dans différents domaines, y compris dans des domaines qui ont été retenus par l'agglomération. Alors, vous avez raison de rappeler que Chablais agglomération va se développer, va vraisemblablement engager quelqu'un pour suivre les dossiers. Vous savez que le secrétaire actuel de Chablais agglomération va partir à la retraite au mois de septembre de l'année prochaine. On est en train de revoir l'organigramme et de renforcer au niveau du personnel. Cette personne sera à disposition des différentes communes, des six communes, participant à l'agglomération. Elle ne va pas remplacer un service communal. Donc, on charge encore un peu plus le bateau de nos services, mais ils sont conscients, ils sont peut-être contents qu'il y ait d'autres dossiers, comme ce matin on a tourné la page pour se consacrer à des investissements importants pour notre population. Donc, un renforcement au sein de l'agglomération pour l'ensemble des communes, mais pas de renforcement dans notre commune montheyenne parce que ce sont des dossiers qui d'ailleurs sont planifiés, on le verra le 10 décembre prochain, dans le cadre de notre planification quinquennale, que vous allez recevoir à titre d'information, vous verrez que les différents investissements sont prévus. Petit complément également, évidemment que tous ces dossiers doivent être réalisés pour 2024 sauf si, malgré toute la bonne volonté de la commune, on n'y arrive pas pour la simple raison qu'il y a un problème de procédure et là, on n'est pas les seuls, toutes les agglomérations sont confrontées à de telles situations. Evidemment, si vous avez des procédures avec double procédure que ce changement de zone, plus mise à l'enquête de l'infrastructure et que systématiquement vous avez des opposants qui vont jusqu'au Tribunal fédéral, on sait très bien que ce sont des dossiers qui, durant six, huit voire dix ans, et là, la Confédération, l'OFT évidemment, font preuve de souplesse. Ce qui est important c'est surtout de suivre le dossier, donc de préparer un dossier pour la mise à l'enquête, de mettre à l'enquête, ensuite, on est souvent dépendant des procédures, vous le savez très bien, on le répète et on le dit et le répète souvent dans le cadre d'analyse de nos budgets, voire de nos comptes.

Vous avez également demandé par rapport à, j'arrive plus à me relire. Communication. Oui, exactement. Voilà, la question que vous aviez posée au mois de décembre. Donc, effectivement, on doit vous répondre et je m'engage à vous répondre lors de la première séance 2019 du conseil général. On regardera avec Madame la présidente pour intégrer une réponse à votre question écrite. Et puis ensuite, effectivement, c'était un postulat donc, ce que je n'arrivais pas à relire, c'était le mot postulat, que je vous laisserai le soin de développer.

Monsieur Oberholzer, des questions liées à la police donc permettez-moi également de laisser mon collègue Pierre Contat, vous répondre. Je rends toujours attentif à la difficulté, des difficultés de la police, c'est la vision un peu subjective de leurs interventions par rapport à une égalité de traitement. Nous, on leur demande d'avoir une finesse d'esprit et de ne pas faire une simple égalité de traitement et d'amender systématiquement de la même manière tout le monde. On demande d'intervenir aussi sur le domaine public et là ça rejoint une autre intervention. Effectivement, ce



travail est effectué, nous devons et nous sommes aussi à l'écoute de la population par votre intermédiaire, on a souvent entendu dire qu'on ne voit pas assez nos agents sur le terrain à pied, donc on l'a répété à plusieurs reprises, à l'état-major de notre police. Mais, pour répondre plus particulièrement, je laisserai donc Monsieur Contat, prendre le micro.

Monsieur Dupont, vous avez bien raison de me poser la question par rapport à cette fameuse histoire de l'entrée provisoire du parking du site chimique. Malheureusement le journaliste, que je voulais un petit peu épingleur, vient de nous quitter, mais, effectivement, ça me permet de rectifier une information erronée des journaux. 1. C'est un dossier qui se passe sur la commune de Massongex. 2. La commune de Monthey n'a rien à voir avec ce dossier. Pourquoi? Historiquement, c'est une route qui a été construite pour assurer la liaison avec le site Pont-Rouge à décontaminer. Donc ce tracé devait disparaître à la fin des travaux donc fin 2016. On a bénéficié pendant quelques temps d'un accès pour le parking mais cette route est de un, une route privée strictement privée et de surcroît non cadastrée, et de surcroît, qui se trouve sur la commune voisine donc voyez qu'on a strictement rien à voir avec ce dossier et aucune emprise sur ce dossier. La seule chose, la seule intervention dans ce dossier, c'est en tant que président de la société du terminal, ou tout simplement en discutant avec Cimo, j'ai posé la question est-ce qu'on n'a pas un intérêt à réfléchir à préserver ce petit bout de route pour la simple et bonne raison qu'il est prévu, vous l'avez dit, et j'en viens à la deuxième remarque, un terminal proche de cet emplacement avec un accès exactement à cet emplacement. Donc au lieu de démonter remonter cette petite route, cette patte d'oie, cette entrée du rond-point, pour la reconstruire dans deux ans, réfléchissons peut-être à la préserver. Voilà la seule, j'ai une fois une discussion avec la propriétaire, vous avez bien compris, discussion qui n'a pas abouti. Eh bien, tout simplement, on a dû faire appliquer, mais quand je dis on, Cimo a dû faire appliquer cette convention et démonter cette route comme c'était prévu.

Voilà on se retrouve aujourd'hui dans cette situation, ça ne remet pas du tout en cause le dossier du terminal loin de là. On passera par une expropriation et cette personne touchera le montant que la commission d'expropriation estimera judicieux, pour la reprise d'un peu plus de 1'000 mètres carrés en zone agricole. Je ne suis pas sûr qu'elle ait fait une grande affaire, j'espère au moins qu'au niveau sentimentale, elle en est pleinement contente.

Monsieur Bellwald, vous avez posé une dernière question très précise à l'attention de Monsieur Cristina donc je m'arrêterai là, Madame la présidente, pour ce soir et je passe la parole en premier à Monsieur Contat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le président. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Alors Mesdames et Messieurs, je vais répondre d'abord à Monsieur Puippe, j'espère avoir compris la question, parce que vous parliez de disparités, d'inégalités de traitement ou quelque chose comme ça, dans l'application des amendes, si j'ai bien compris. A priori, alors les aprioris, il faut toujours s'en méfier.

Moi ce que je peux vous dire, c'est que depuis deux ans, on donne des instructions assez claires, identiques à tous les policiers, que l'application en principe elle se fait



de manière correcte. On a un journal de police, ce journal de police, c'est une espèce de PV journalier, que les policiers doivent remplir lorsqu'il y a une contestation, un problème pour qu'on puisse avoir une trace et savoir ce qui s'est passé. Donc, en cas de désaccord ou autres, on a une trace qu'on peut retrouver, il y a toujours la possibilité de recours. À présent, ce que je peux vous certifier, c'est que nous, on n'a jamais donné d'ordres de faire les choses à la tête du client ou de donner une impunité dans tel ou tel lieu, ça c'est clair. Mais comme l'a dit notre président, on essaye aussi de leur dire, d'avoir un petit peu de sensibilité dans le sens où, si on peut de temps en temps discuter, on essaie quand même d'expliquer, de discuter avant de fermer les yeux et de dire c'est comme si, c'est comme ça pas autrement. Par contre, quand on a dit à une certaine personne ou dans certains lieux, x fois la même chose au bout d'un moment, on doit quand même prendre des sanctions. Et puis à ce moment-là, il se peut qu'une personne qui aurait voulu s'expliquer, elle tombe au mauvais moment, au mauvais endroit. Voilà le policier, il est aussi sensé, enfin il peut avoir ses humeurs, avoir un problème, il n'a pas été forcément d'une très grande sensibilité pour expliquer, ça j'en conviens, mais sur le principe, je crois que ça se passe assez bien. On n'a pas eu beaucoup de recours, on n'a pas eu beaucoup de gens, j'en ai quelques-uns qui m'envoient des mails ou autres, qui me disent il y a eu un problème, j'essaie de le traiter, on regarde, on se met autour de la table, et on est des fois revenu en arrière, mais, je ne crois pas qu'il y ait vraiment un problème à ce niveau-là. Voilà, si jamais vous avez des cas concrets, je suis à disposition pour les traiter.

Voilà. Monsieur Oberholzer, merci pour vos questions. Je suis tout à fait d'accord avec vous au niveau de ces actions spécifiques, manifestations, vous avez parlé de Soluna aussi, mais je crois que depuis une année et demie, deux ans, on a déjà fait un certain nombre de choses, les fameux panneaux préventifs au niveau du théâtre. On est en train d'en faire des nouveaux pour ce qui est du quai de la Vièze, avec cette zone pour les propriétaires de chiens. On va aussi mettre quelques panneaux préventifs autour de la gouille des Mangettes. Il y a également, on parlait de Soluna, un projet de déco des barrières de sécurité de carnaval et tout ça, qu'on avait donné un mandat à Soluna pour éventuellement regarder pour faire la déco dessus, donc on essaye effectivement d'être sur le terrain et de collaborer avec les différents services. Il y a aussi les TSHM par exemple, là on a un petit souci, c'est que les TSHM veulent nous garder en arrière-plan, je dirais, parce qu'ils ont peur que, face à certains jeunes, si on voit tout de suite l'uniforme de police, ils se braquent, donc ils préfèrent eux intervenir d'abord et s'ils veulent ensuite on y va. Et dernièrement, on a envoyé nos dernières jeunes recrues, qui avait peut-être effectivement une sensibilité, puis un contact avec ces jeunes, qui de temps en temps, posent des problèmes. Et semble-t-il, ça a très bien passé et on va essayer de faire plus régulièrement des rencontres non-formelles, pas forcément avec l'uniforme. On va essayer d'aller dans ce sens-là pour un petit peu plus de sensibilité.

Sinon au niveau de la visibilité, je suis tout à fait d'accord avec vous, pour moi la visibilité fait la prévention et la sécurité. Alors après, effectivement on a un ou deux vélos, on a un scooter, effectivement, théoriquement on devrait peut-être les utiliser un peu plus. Cet été, qui était formidable, l'automne aussi, on aurait peut-être dû les voir un peu plus, mais, là aussi, il y a des fois des priorités, ils n'ont pas forcément le temps de prendre le vélo ou le scooter et de je ne veux pas dire de se promener, mais enfin de se déplacer en ville. Par contre, on leur a dit plusieurs fois d'aller maintenant plus régulièrement à pied, plutôt qu'avec la voiture de patrouille. Semble-t-il en tout cas qu'il y a des missions spécifiques qui sont données, ils l'ont fait plus régulièrement, à présent, je ne peux pas les quantifier, il faudrait que si vous en avez besoin que je vous sorte les missions, mais là de tête je ne peux pas vous répondre.



Et puis votre dernière question concernant une éventuelle personne ASP. Mais écoutez, c'est une bonne idée, que j'ai eu aussi, que j'ai présenté au Conseil municipal, et on a dû mettre des priorités, on a dû faire certaines coupes dans ce budget 2019.

Pourtant, ce besoin a aussi été évoqué avec la commune de Collombey-Muraz avec laquelle on a fait une reconduction de la collaboration, enfin on l'a fait avec toutes les communes. On a différentes possibilités de participation des coûts qui vont aussi être augmentés dans les années qui viennent. Voilà, la possibilité est là, je dirai que c'est vous, c'est le Conseil général, qui avait toute légitimité éventuellement pour modifier le budget 2019, pour nous redonner cette possibilité si vous jugez que c'est une priorité. Si non, eh bien ! Il faudra voir cela pour les prochaines années. Ce que je peux vous dire aussi c'est qu'au niveau du règlement, du problème des déchets, on a donné des missions spécifiques maintenant, pendant la nuit, ça veut dire qu'on pourra mettre une patrouille avec une voiture banalisée, on va ponctuellement pendant une heure ou deux, à certains moments clé, mettre des agents qui vont surveiller des moloks, à certains endroits pour prendre les gens en flagrant délit, parce qu'on a fait une analyse au niveau des caméras de surveillance, etc. On ne peut pas les utiliser de manière proactive, ça veut dire qu'on peut revenir chercher les preuves avec les caméras de surveillance pour autant qu'il y ait eu une dénonciation auparavant. Donc, ce n'est pas la police qui peut se servir des caméras pour attraper les personnes. On pourrait avoir un policier qui surveille, qui envoie la patrouille parce qu'il dit : « je vois quelque chose qui se passe », mais le temps qu'on ait la patrouille qui réagisse, qui arrive sur place, la personne est déjà peut-être partie. Voilà on essaie de trouver des solutions avec l'effectif qu'on a. Voilà merci beaucoup.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Monsieur Bellwald, merci pour votre question qui concernait donc l'association des consommateurs Alposophia, dont je ne suis pas leur porte-parole, donc je ne vais pas parler pour eux. On peut effectivement se poser la question de la pertinence de leur invitation devant la commission culturelle. Un des chevaux de bataille de cette association concerne le financement de la culture.

Vous le savez, on le verra encore bientôt lors du budget, c'est une question qui reste toujours compliquée. C'est vrai qu'on a l'habitude au niveau de l'Etat de financer la culture et puis cette association arrive avec des ouvertures, des possibilités de réflexions, et puis on a estimé à juste titre qu'il y avait des choses à proposer, à informer au niveau de la commission culturelle.

Vous demandez aussi qui sont-ils ? Je peux juste vous dire qu'ils ne sont pas si mystérieux que ça, parce que chaque mois, ils donnent une conférence publique à Monthey. Je peux vous donner de plus amples informations parce que je reçois les informations par rapport à ça, les invitations. Donc si ça vous intéresse, je vous les transmets également volontiers.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Cristina. Y a-t-il encore une demande de parole dans la salle ? Non. S'il n'y a plus de demande de paroles, je clos la discussion. Avant de lever la séance, deux petites informations : la première, je vous informe qu'un livre sur l'histoire du FC Monthey vous est offert par la commune. Un exemplaire vous attend donc à la sortie. La deuxième information est au sujet du vernissage du concours d'architecture pour les nouveaux bâtiments des services techniques qui aura lieu demain soir dès 18 heures, aussi au foyer du Crochetan, donc vous êtes les bienvenus.

Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux, nous arrivons au terme de cette séance. Je tiens à remercier mes collègues du bureau, le nouveau secrétaire pour sa réactivité et sa disponibilité, les chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse un merci particulier au chancelier pour sa précieuse collaboration. Merci de faire parvenir par email toutes vos interventions et notamment vos questions écrites, postulats, à notre secrétaire. Il est exactement 22h54, je lève la séance du Conseil général. Bonne soirée et bonne rentrée à vous tous.

La Présidente

Laude-Camille Chanton

Le Secrétaire

Yves Mabillard

Bus d'agglomération

Présentation
Conseil Général de
Monthey
12.11.2018



2 phases de mise en œuvre

Thème	Phase I	Phase II
Date de mise en service	09.12.2018	19.08.2019
Objectif	Nouveau réseau, maintien de l'offre	Développement de l'offre
Distribution	Actuelle	Carte MobiChablais
Communication	Pédagogie	Promotion
Arrêts	Provisoires	Définitifs
Bus	6 + réserve	9 + réserve
Conducteurs	23	30
Transport scolaire	Reprise	Intégration

Présentation de l'offre

Un réseau unifié de 12 lignes de bus et de train pour l'agglomération Aigle – Ollon – Collombey-Muraz – Monthey, selon le principe du *transport public agile* :

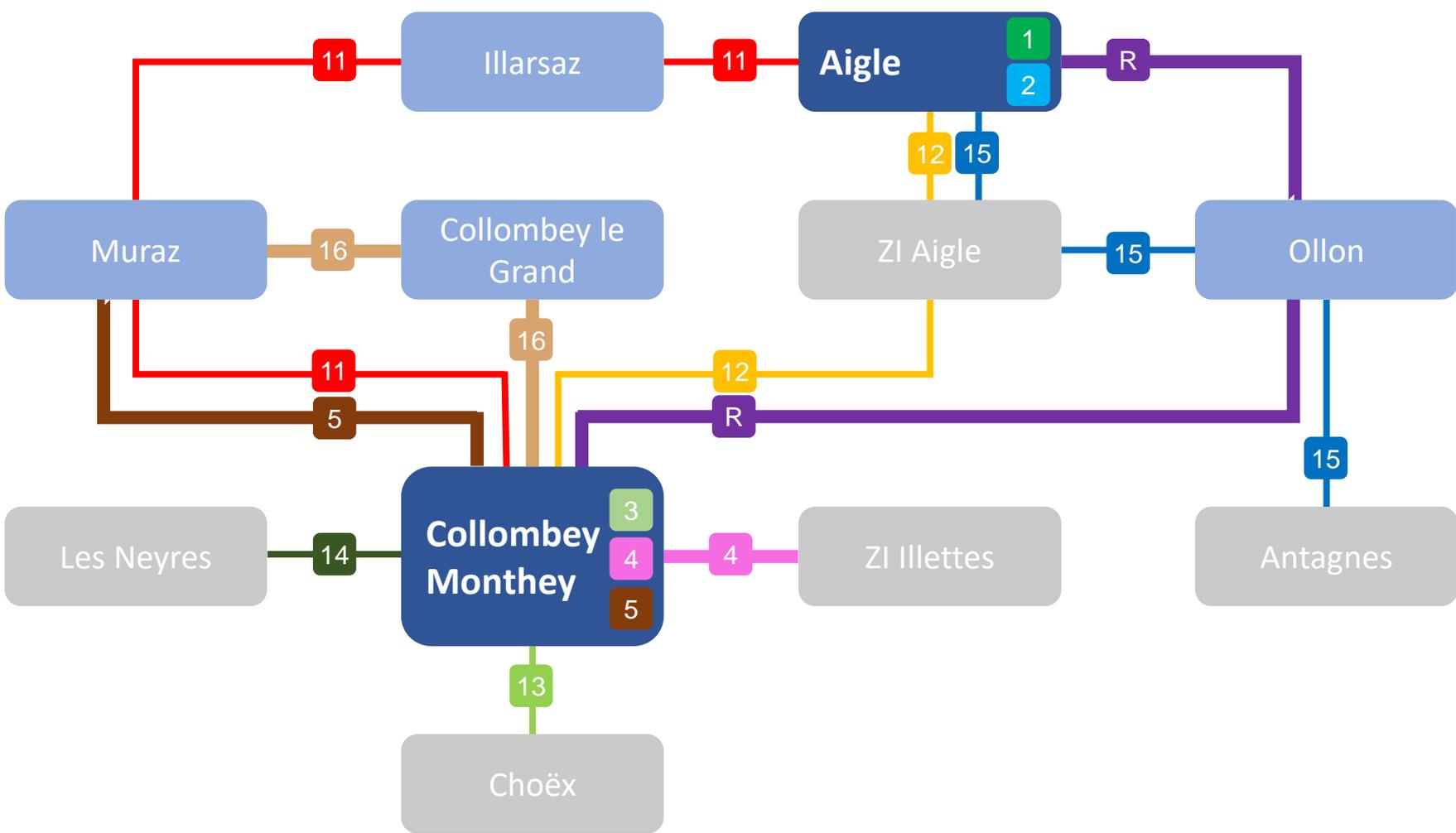
- **Lignes urbaines à haute fréquence** à l'intérieur des centres urbains (2 à 4 bus par heure)
- **Liaisons d'agglomération**, permettant de relier de nombreux points de l'agglomération sans transbordement (1 à 2 bus/trains par heure)
- **Desserte fine** des zones de moindre densité (hauts et zones industrielles) par des arrêts sur demande, accessibles depuis les centres urbains sans transbordement (1 à 2 bus par heure)

Une offre concurrentielle, favorisant le report modal :

- **Disponibilité maximale** : 7 jours sur 7 et amplitude de 5h à 1h, grâce à une offre intégralement sur demande aux heures de plus faible fréquentation et le dimanche (1 à 2 bus par heure)
- **Correspondances** avec les CFF à Aigle vers Lausanne (IR90) et Monthey vers Sion (RegionAlps)



Le concept d'offre



Légende

- Centre urbain** (dark blue box)
- Localité (light blue box)
- Zone desservie à la demande (grey box)
- X — (green line with X): Ligne X, desservie 1 fois par heure
- X — (thick green line with X): Ligne X, desservie 2 fois par heure
- R** (purple box): Train AOMC



Carte géographique du réseau

Desserte d'agglomération

Parcours et arrêts fixes assurés en horaire normal :

- à une fréquence de pointe 15'
- à une fréquence de pointe 30'
- à une fréquence de pointe 60'

Parcours et arrêts sur demande proposés en horaire normal :

- 2x par heure
- 1x par heure

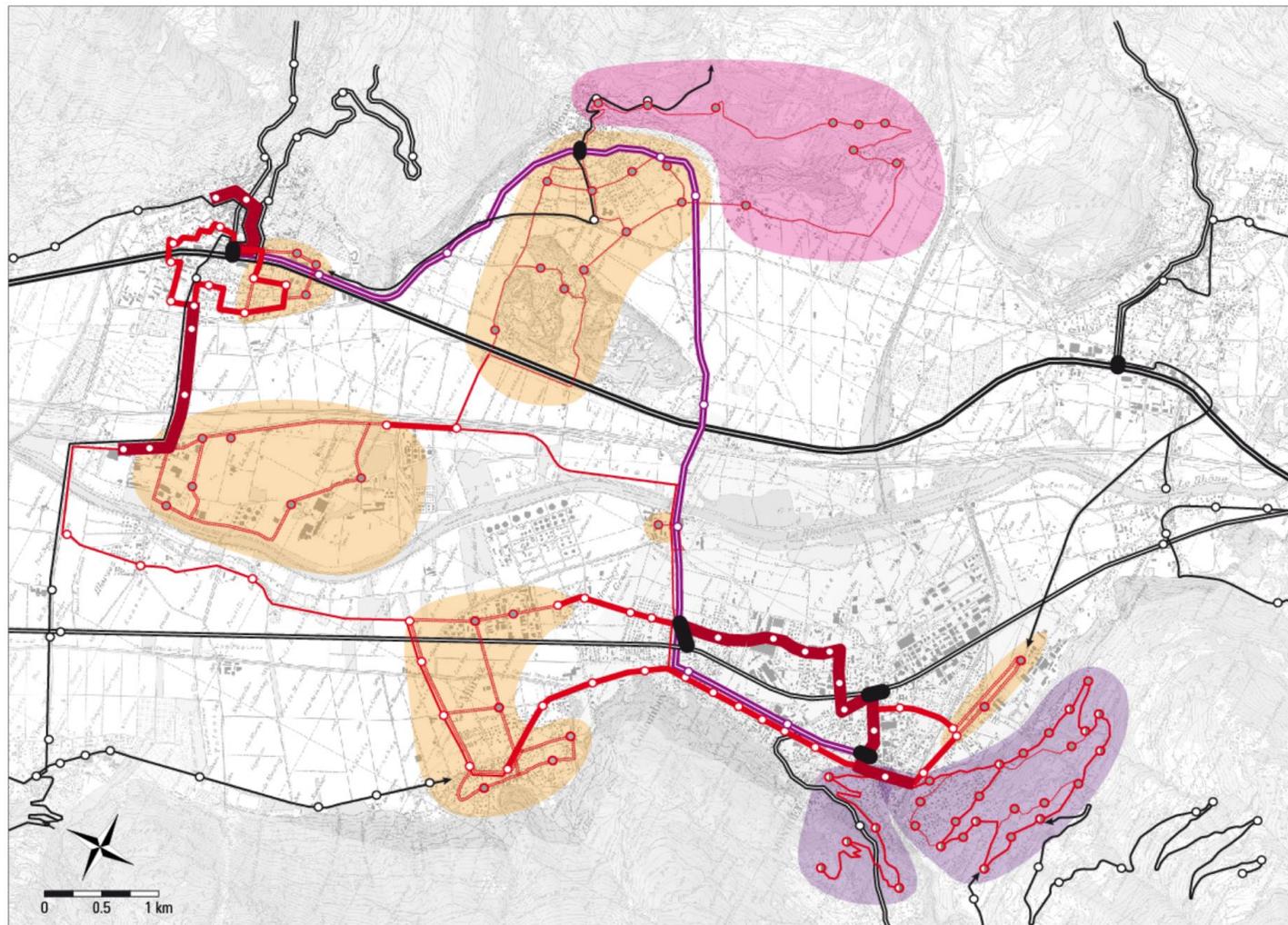
Types de desserte à la demande :

- itinéraires et arrêts variables, adaptés selon demandes
- prolongement sur demande depuis Olion
- prolongement sur demande depuis Monthey-centre (itinéraires et arrêts variables), en complément des dessertes régulières (arrêts fixes) assurées par les bus régionaux 62-63-64

ligne AOMC, assurant une fonction « d'agglomération »

Réseau régional/national

- ligne ferroviaire
- ligne de bus
- nœud de correspondances rail-bus



30059-N0033 / PH6 / 26.03.18



Horaires

3 niveaux d'offre selon l'heure :

Niveau	Centres urbains	Liaisons d'agglomération
Horaire normal	2 à 4 bus/h	1 à 2 bus/h
Horaire réduit	1 à 2 bus/h	1 à 2 bus/h
Service minimal	Tous les arrêts bus sur demande 1 à 2 bus/h	Tous les arrêts bus sur demande 1 bus/h

calendrier :

Période scolaire	5h	6h	8h	10h	12h	14h	16h	18h	19h30	21h	1h
LU - VE											
SA											
DI et fériés											

Vacances	5h	6h	8h	10h	12h	14h	16h	18h	19h30	21h	1h
LU - VE											
SA											
DI et fériés											

Arrêts sur demande

Certains arrêts sont desservis uniquement sur demande, selon l'horaire planifié

En extrémités de journée, tous les arrêts sont desservis sur demande.

Si une ligne régionale régulière dessert l'arrêt sur demande à +/- 20 min autour de l'horaire, la ligne régionale doit être utilisée

En cas de trop grande quantité d'arrêts sur demande à desservir par rapport au temps disponible, possibilité de recours ponctuel aux taxis

Pour monter à un arrêt sur demande, deux possibilités pour le client :

- Demander le passage du bus par l'application mobile des TPC au moins 15 min avant l'horaire
- Demander le passage du bus par téléphone (non surtaxé) au moins 15 min avant l'horaire

Pour descendre à un arrêt sur demande :

- Simplement demander la desserte au conducteur lors de la montée dans le bus



Tarification phase I

Pas de changement de tarification à l'introduction du nouveau réseau.

Tout billet est valable sur l'entier du réseau bus MobiChablais.

Pour les trajets au départ de Aigle et Ollon, la tarification Mobilis s'applique :

	Billet	Carte journalière	Abonnement 1 semaine	Abonnement 1 mois	Abonnement 1 an
1 zone (Aigle ou Ollon)	Normal : 3.- Réduit : 2.40	Normal : 8.60 Réduit : 6.90	Normal : 33.- Junior : 24.- Senior : 30.-	Normal : 66.- Junior : 47.- Senior : 60.-	Normal : 660.- Junior : 423.- Senior : 600.-
2 zones (Aigle et Ollon)	Normal : 3.70 Réduit : 2.40	Normal : 9.30 Réduit : 6.90	Normal : 37.- Junior : 26.- Senior : 34.-	Normal : 74.- Junior : 52.- Senior : 67.-	Normal : 740.- Junior : 468.- Senior : 670.-

Pour les trajets au départ de Monthey et Collombey-Muraz, l'accord tarifaire du Chablais Valaisan s'applique :

	Billet	Carte journalière		Abonnement 1 mois	Abonnement 1 an
MobiChablais provisoire	Normal : 3.60 Réduit : 2.40	Normal : 7.20 Réduit : 4.80		Normal : 74.- Junior : 52.-	Normal : 740.- Junior : 468.-



Distribution phase I

En attendant le dispositif de distribution définitif, les moyens d'achat suivants seront disponibles lors de l'introduction du nouveau réseau :

- Billet SMS (accessible aussi depuis l'app)
- Achat à bord
- Achat aux distributeurs TPC

La tarification et la distribution évolueront sensiblement en phase II.



Améliorations pour Monthey

Volume global de l'offre

		Actuel	Projet	Gain
Km totaux sur la commune	Km/an	104 000	314 000	x 3.0

Liaisons nouvelles ou sensiblement améliorées

		Actuel	Projet	Gain
Monthey Stade - Monthey Gare	Cadence	2/h	4/h	Gain +100%
	Amplitude	5h45-19h15	5h-1h	Gain +50%
	Dimanche	Inexistant	1/h	Nouveau
	Temps de trajet	5 min	5 à 7 min	Similaire
Monthey Centre - Zone commerciale Monthey-Collombey	Cadence	2/h	4/h	Gain +100%
	Amplitude	5h45-19h15	5h-1h	Gain +50%
	Dimanche	Inexistant		Nouveau
	Temps de trajet	17 min	12 min	Gain -30%
Monthey Centre - Collombey-Village - Muraz	Cadence	2/h	2/h	Inchangé
	Amplitude	6h-19h	5h-1h	Gain +55%
	Dimanche	Inexistant	1/h	Nouveau
	Temps de trajet	19 min	10 min	Gain -50%
	Correspondance	Avec correspondance	Direct	Meilleur
Choex - Monthey Gare	Cadence		1/h	Nouveau
	Amplitude	Offre régionale peu fréquente et non cadencée	5h-1h	Nouveau
	Dimanche		1/h	Nouveau
	Temps de trajet		20 min	Nouveau
Monthey Centre - Aigle Centre commercial	Cadence		2/h	Nouveau
	Amplitude		5h-1h	Nouveau
	Dimanche	Inexistant	1/h	Nouveau
	Temps de trajet		27 min	Nouveau
Monthey Centre - Aigle Zone industrielle	Cadence		1/h	Nouveau
	Amplitude		5h-1h	Nouveau
	Dimanche	Inexistant	1/h	Nouveau
	Temps de trajet		22 min	Nouveau



*Association de la piscine
de Monthey* CP 1210-1870 Monthey 2



TRANSFORMATION ET ASSAINISSEMENT DE LA PISCINE DE MONTHEY

PROJET DE L'OUVRAGE
RAPPORT ET DEVIS ESTIMATIF A +/- 10%

AVRIL 2018



DELALOYE ARCHITECTES SA-EPFL SIA			
AVENUE DE LA GARE 38, CP 359	CH-1920 MARTIGNY	TEL 027 722 22 23	FAX 027 722 74 61
INFO@DELALOYEARCHITECTES.CH		CREUX-DE-CORSY 5, CH-1093 LUTRY	



Kurmann Cretton Ingénieurs
Route de Cios-Donroux 1
1870 Monthey





Impressum

Mandant

Commune de Monthey

Projet

Assainissement et transformation de la piscine municipale de Monthey

N° du rapport

02/857

Date de création

06.12.2017

Version actuelle du

04.09.2018

Responsable du projet

- Jenzer+Partner AG (pilote du projet)

Distribution

- Comité de l'APM
- Groupement des architectes et ingénieurs



▪ **Table des matières**

1	Bases du projet	1
1.1	Mandat	1
1.2	Bases du projet	2
1.3	Changements au projet de l'ouvrage par rapport à l'avant-projet avec conséquences sur les coûts	2
1.4	Situation actuelle	2
1.5	Points relevant pour l'assainissement et la transformation	4
2	PROJET DE L'OUVRAGE	7
2.1	Généralité (pour tout le projet)	7
2.1.1	Installations du chantier en commun	7
2.1.2	Canalisation	7
2.1.2.1	Eaux usées	7
2.1.2.2	Eaux pluviales	7
2.1.3	Installations électriques	8
2.1.3.1	Installations de courant fort	8
2.1.3.2	Installations à courant faible	8
2.1.4	Installations de chauffage/ ventilation	8
2.1.5	Installations sanitaires	8
2.1.6	Espaces verts	8
2.2	Partie bassins	9
2.2.1	Généralité (pour partie bassins)	9
2.2.1.1	Evacuation des eaux usées	9
2.2.1.2	Evacuation des eaux pluviales	9
2.2.1.3	Bassin tampon	10
2.2.1.4	Exigences pour personnes à mobilité réduite (SIA 500)	10
2.2.1.5	Poste de surveillance	10
2.2.1.6	Installations électriques	10
2.2.1.7	Installations chauffage de l'eau des bassins des pédiluves et lavabos	11
2.2.1.8	Installations sanitaires	11
2.2.2	Bassin de 50 m et bassin plongeon	11
2.2.3	Bassin non-nageurs et ludique	13
2.2.4	Pataugeoire	13
2.2.5	Bâtiment technique	14

2.2.6	Installations de traitement de l'eau	14
2.3	Partie vestiaires et exploitation	16
2.3.1	Descriptif général	16
2.3.2	Secteur exploitation	17
2.3.3	Secteur restaurant, kiosque et cuisine	17
2.3.4	Secteur vestiaires	18
2.3.5	Cabines privées	18
2.3.6	Aménagements extérieurs	18
2.3.7	Installations de chauffage/ ventilation	18
2.3.8	Installations sanitaires	19
2.3.9	Installations électriques	19
3	Calcul des coûts	20
3.1	Bases des calculs (+/- 10%)	20
3.2	Devis général du projet	21
3.2.1	Explications coûts total du projet	22
3.3	Détails des coûts	23
3.3.1	Coûts des généralités (pour tout le projet)	23
3.3.2	Coûts des généralités (partie bassins)	24
3.3.3	Bassin de 50m et bassin plongeon	25
3.3.4	Bassin non-nageurs et ludique	27
3.3.5	Pataugeoire	29
3.3.6	Bâtiment technique, système de traitement de l'eau et bassin tampon	30
3.3.7	Détails des coûts partie vestiaires, exploitation, buvette	32
3.3.8	Espaces verts (prép. du terrain, places, chemins, jard.)	35
3.3.9	Frais secondaires et compte en attente	36
4	Economies possibles	37
4.1	Partie bassins	37
4.2	Partie vestiaires	37
5	Options	38
5.1	Partie bassins	38
5.2	Partie vestiaires	38
5.3	Intégration bâtiment SI	38
6	Etapas de réalisation	39
6.1	Situation initiale	39



6.2	Etape 1	39
6.3	Etape 2	39
7	Annexes	40

1 BASES DU PROJET

1.1 Mandat

A la base du dossier de l'offre daté mars 2014 et divers discussions avec les représentants du maître de l'ouvrage ainsi qu'avec Monsieur E. Moulin, municipale de la ville de Monthey, le bureau Jenzer + Partner AG a été mandaté pour élaborer le projet de l'ouvrage avec le groupement mentionné :

Jenzer + Partner AG, 3270 Aarberg

Architecte et ingénieur comme pilote du projet et responsable de la partie bassin, locaux pour installations techniques de traitement de l'eau et pelouses

Delaloye Architectes SA, 1920 Martigny

Architectes responsables pour les vestiaires, WC, douches, locaux pour l'exploitant, restaurant, kiosque

Kurmann Cretton Ingénieurs SA, 1870 Monthey

Ingénieur civil, responsable pour les terrassements, canalisations et les travaux d'ingénieur pour les constructions en béton armé

CD Climat SA, 1950 Sion

Ingénieur CVS, responsable pour les installations de chauffage, ventilation et sanitaires

Bühler Engineering sa, 1870 Monthey

Ingénieur Install. électriques, responsable pour les installations électriques de haute et basse tension, protection contre la foudre

1.2 Bases du projet

- Evaluation de l'état des structures porteuses - Ing. ESM SA Sept. 2003
- Etude prélim. pour une transformation globale – J+ P AG Déc. 2009
- Rapport d'état de la piscine - APM (Assoc. Piscine de Monthey) Janv. 2010
- Rapport de l'état des vestiaires, loc. chlore et buvette - K & C SA Juin 2010
- Contrôle des structures porteuses des vestiaires – K & C SA Mars 2011
- Spécification de la nouvelle piscine, énoncé du besoin – APM Déc. 2013
- Avant-Projet du groupement des Ing. pour la piscine de Monthey Mai 2014
- Programme des locaux – Delaloye architectes SA / APM Sept. 2016
- Règlements de la Ville de Monthey
- Normes SIA
- Normes de la FINA (Fédération Internationale de Natation)
- Guide pour la planification, la construction et l'exploitation de bains publics du bpa (documentation technique 2.019)
- 301 Piscines, principes de planification OFSPO Macolin
- Exigences pour personnes à mobilité réduite

1.3 Changements au projet de l'ouvrage par rapport à l'avant-projet avec conséquences sur les coûts

- Démolition totale bâtiment vestiaires, exploitation, restaurant, kiosque
- Démolition spéciale matériel contaminé
- Agrandissement volume des aménagements intérieurs parties restaurant, exploitation d'env. 470 m³
- Chauffage partie exploitation
- Séparation des eaux usées et eaux pluviales
- Nouvelle canalisation principale pour eaux usées
- Système d'infiltration au sol pour eaux pluviales
- Nouvelle pataugeoire
- Pas de réfection des cabines au secteur de la pataugeoire

1.4 Situation actuelle

Bassins/Pourtours des bassins

La piscine comprend 4 bassins : Le bassin nageurs de 50 m avec fosse de plongeon intégrée ainsi que le bassin non-nageurs de 25 m ont été construits en métal (1968). Le bassin non-nageurs de 30 m avec arrivé du toboggan aquatique et une nouvelle pataugeoire ont été construits en béton armé lors d'une 2^{ème} et 3^{ème} étape. Tous les bassins sauf la pataugeoire qui a été construite en 2002 sont régulièrement peints avec une peinture spéciale pour piscines. Toutes les plages et pédiluves sont construits en béton armé.

Une installation d'éclairage sur 3 poteaux garantit l'utilisation du bassin de 50 m pour des activités sportives le soir.

Installations de traitement de l'eau et conduites

Les installations de traitement de l'eau se trouvent dans le bâtiment longeant l'Avenue de l'Europe. La filtration de l'eau est assurée par deux filtres à sable, la désinfection avec du chlore gazeux. Les conduites qui transportent l'eau traitée dans les bassins ont été remplacées 1968.

Toboggan aquatique

Le toboggan (canal enterré) a été installé dans un monticule buissonné spécialement remblayé pour cette installation.

Bâtiments

Les bâtiments à l'entrée de la piscine en forme d'angle abritent à l'aile nord les vestiaires avec WC et douches et les locaux pour l'exploitation. Un module de 12 x 12 mètres du bâtiment a été démolit selon proposition de Jenzer+Partner AG parce-que dans le projet le module avec les locaux pour l'exploitation sera transformé en espace pour vestiaires. Avec la démolition de ce module l'espace pelouse tranquille entre le bâtiment et le bassin olympique a pu être agrandi.

Dans l'aile ouest se trouvent les installations de traitement de l'eau des bassins, le chauffage, l'introduction de l'énergie électrique, de l'eau de la commune et du puits sur le site, la buvette avec kiosque et une vaste superficie vitrée qui est utilisée comme restaurant.

Sauf la partie des bâtiments avec les installations de traitement de l'eau et les installations avec distribution de l'eau pompée sur le site qui est fondée env. 2.2 m sous terrain, les bâtiments sont construits comme construction non-enterrée.

La construction est constituée d'un système poteau-dalle en béton armé organisé sur une trame de 6 x 6 m. Toutes les dalles de couverture/toiture sont supportées en plus des piliers en béton avec des poutrelles provisoires pour garantir la sécurité structurale. Tous les murs extérieurs et les murs de séparation intérieurs sont généralement en maçonnerie non-porteuse.

La caisse et l'entrée de la piscine se trouvent dans un local séparé des bâtiments. Un système électronique avec tourniquets est installé pour faciliter l'accès à la piscine aux clients avec carte de saison.

A l'ouest de la pataugeoire longeant l'Avenue de l'Europe se trouve un bâtiment additionnel qui accommode de vestiaires, des WC et un espace baby.

Installations sanitaires

Les installations sanitaires (WC et douches) sont positionnées un peu partout dans les vestiaires séparés hommes et femmes ce qui n'est pas facile pour le nettoyage.

Canalisation

La canalisation principale qui longe les deux ailes du bâtiment et qui passe à l'arrière du bassin olympique est connectée au réseau de la commune dans le Chemin du Nant. Les canalisations ne sont pas encore séparées pour eaux usées et eaux propres.

Chauffage de l'eau des bassins et douches

En 2014 le chauffage en mazout a été démolit et la piscine connectée au réseau de chauffage à distance de la SATOM. Avec ce système de chauffage les exigences que les piscines chauffées doivent être chauffées avec de l'énergie renouvelable est respecté.

1.5 Points relevant pour l'assainissement et la transformation

Bassin/Conduites

Le cycle de vie (50 ans) des bassins en métal arrive à sa fin. Le bassin en béton armé non-nageurs de 30 m n'est pas étanche et perd beaucoup d'eau.

Selon les normes SIA 386/9 100% du volume de l'eau traitée qui doit être renouvelée dans les bassins doit s'écouler dans un système de goulottes tout autour des bassins ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'accès au bassin pour personnes à mobilité réduite n'est pas assuré.

Selon les recommandations du bpa les bassins de plongeon doivent être séparés d'autres bassins pour ne pas produire de collisions entre plongeurs et nageurs.

Les conduites d'alimentation et de retour des bassins ne sont pas assez grandes pour transporter le volume d'eau selon les normes SIA en vigueur.

Pataugeoire

La pataugeoire n'est pas très attractive. Un système d'ombrage manque.

Les conduites d'alimentation et de retour du bassin ne sont pas assez grandes pour garantir le volume d'eau à transporter selon les normes. La superficie du béton est très rugueuse.

Installations pour le traitement de l'eau des piscines

Le positionnement dans le bâtiment à l'entrée de la piscine du local pour le traitement de l'eau n'est pas optimal. L'eau traitée des bassins doit être pompée deux fois, ce qui augmente les coûts d'exploitation. Les installations de filtration (filtres à sable) sont dimensionnées pour un débit de régénération inférieur aux exigences de la norme SIA 386/9 (volume de circulation approx. 900 m³/h au lieu de 1200 m³/h). La désinfection est assurée par une injection de chlore gazeux sur les conduites d'alimentation des bassins. Ce système de désinfection n'est plus toléré.

Toboggan aquatique

Le toboggan (canal enterré) pose avec son âge de plus en plus de problèmes. Le gelcoat des éléments en polyester se détachent, ce qui est dangereux pour les utilisateurs. Les joints entre les éléments posent aussi de graves problèmes.

Bâtiments

L'évaluation de l'état des structures porteuses préparée en 2003 par le bureau ESM Ruppen Ingénieurs SA montre que la sécurité structurale n'est pas garantie. C'est pour cette raison que les dalles sont supportées – comme mentionné au paravant – avec des piliers provisoires. Un assainissement important des dalles et piliers ou une démolition totale doit être envisagé.

Lors de la construction des bâtiments il y a 50 ans les normes pour la sécurité parasismique n'existent pas encore.

L'aile du bâtiment longeant la Vièze se trouve selon les exigences d'aujourd'hui trop près de la rivière.

Des installations pour personnes à mobilité réduite selon les exigences manquent.

Pour l'utilisation prévue selon les recommandations d'aujourd'hui la hauteur de la majorité des bâtiments existants est insuffisante.

Les aménagements et installations intérieures ont été maintes fois modifiées. L'effet du temps se fait sentir. Aujourd'hui l'ensemble de l'aménagement est désuet, il ne correspond plus aux besoins des utilisateurs et aux normes en vigueur.

Une nouvelle organisation des locaux peut être mise en place dû à la dislocation du local de traitement de l'eau dans le nouveau bâtiment technique près du bassin plongeon et 50 m.

Canalisation

Selon les exigences de la ville de Monthey l'écoulement des eaux usées et eaux propres doit être séparé, ce qui n'est pas respecté aujourd'hui. La canalisation existante qui a 50 ans est construite avec des tubes en béton qui ne garantissent pas l'étanchéité pour conduites d'eaux usées exigée à ce jour.

Installations électriques

Les installations électriques actuelles sont désuètes et plus aux normes en vigueur.

Il est de ce fait nécessaire de proposer une mise à niveau selon les NIBT 2015, l'ensemble des installations est repris et mise à niveau dans ce projet afin de garantir le niveau technologique et sécuritaire des installations. La technique de traitement et filtration piscine étant plus énergivore que la précédente, une augmentation de puissance globale de 50A sera nécessaire, portant l'introduction générale des installations à 250A. Le TGBT n'est également plus aux normes et sera remplacé par un modèle actuel.

La mise en conformité du système de mise à terre et parafoudres selon les normes AEAI sera également prévu, les bassins étant remplacés les mises à terre et équipotentiels sont à revoir.

Installations de chauffage et sanitaires

A l'exception de la sous-station de chauffage à distance et du chauffe-eau qui ont été mis en place en 2014, les installations de chauffage et sanitaires datent de la création de la piscine et ne répondent plus aux standards actuels.

A cela s'ajoute la nouvelle organisation des locaux et des bassins.

De ce fait, à l'exception de la sous-station de chauffage à distance et du chauffe-eau, l'ensemble des installations de chauffage et sanitaires doit être actualisé intégralement.

2 PROJET DE L'OUVRAGE

2.1 Généralité (pour tout le projet)

2.1.1 Installations du chantier en commun

La place pour les installations du chantier en commun sera située sur la parcelle entre l'Av. du Simplon et le Chemin du Nant. A ce jour cette parcelle n'est pas encore intégrée dans le site de la piscine.

L'accès se trouve côté Av. du Simplon. Une piste de transport sera installée comme accès à partir de la route au bassin et au bâtiment technique.

La parcelle d'env. 1'700 m² est assez grande pour les installations commun pour tous les travaux de transformation prévus de la piscine.

Une seconde piste de transport devra être installée à partir du Ch. du Nant près du bâtiment des SI comme accès aux vestiaires. Une prolongation de la piste de transport à l'intérieur du chantier n'est pas possible à cause du délai de l'ouverture de la piscine.

Une partie des installations pourra rester sur place pour la durée des travaux de construction en deux étapes.

2.1.2 Canalisation

2.1.2.1 Eaux usées

Une nouvelle canalisation principale pour connecter les eaux usées venant des bâtiments à l'entrée de la piscine, des WC des vestiaires près de la pataugeoire et de la partie bassin sera construite.

Elle longera les deux ailes du bâtiment à l'entrée de la piscine et passera entre les nouveaux bassins, contournera le nouveau bâtiment technique et sera connectée à la canalisation de la ville dans un regard dans le Chemin du Nant.

2.1.2.2 Eaux pluviales

Les eaux venantes des toits, des terrasses et des pourtours des bassins (hors de la saison de bain) sont collectées séparé des eaux usées et menées dans des bassins d'infiltration. A cause des différences de niveau de la partie vestiaires et le nouveau bâtiment technique 2 bassins d'infiltration sont nécessaires.

2.1.3 Installations électriques

2.1.3.1 Installations de courant fort

L'ensemble des installations électriques sont à reprendre et seront mises aux normes en vigueur. En effet une augmentation de la puissance globale à 250A sera nécessaire afin de pallier aux besoins énergétiques des nouvelles installations. Le coffret d'introduction du SED2 sera donc gardé à son emplacement d'origine, le TGBT quant à lui sera intégralement refait à neuf et prendra un nouvel emplacement dans le local électrique.

Trois liaisons, courant fort, courant faible et fibre optique, seront créés afin de relier le bâtiment public au bâtiment abritant la technique piscine.

L'ensemble de l'éclairage y compris l'éclairage extérieur sera également refait et les pourtours des bassins équipés de coffrets prises pour la maintenance et les manifestations.

2.1.3.2 Installations à courant faible

L'accès aux lieux clés est contrôlé via un système de badges et de gâches électriques.

Des haut-parleurs sont répartis sur l'ensemble du site afin de permettre notamment la diffusion d'annonces d'urgence via un microphone.

Des caméras de surveillance permettront de surveiller et d'avoir une vue d'ensemble des extérieurs piscine ainsi que des bâtiments, une visualisation sera possible en deux points : 1x Zone publique et 1x zone technique. Le matériel actuel dont la génération est récente sera récupéré.

Des horloges autonomes seront placées à divers endroits du site. Celles-ci seront suffisamment grandes pour être vues par l'ensemble des utilisateurs. Le chronographe sera quant à lui récupéré et remplacé.

2.1.4 Installations de chauffage/ ventilation

Les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire sont assurées par la sous-station de chauffage à distance existante et par le chauffe-eau existant.

La sous-station de chauffage à distance est déplacée dans le nouveau local chauffage qui prendra place dans l'angle sud/ouest du bâtiment d'exploitation derrière le restaurant.

2.1.5 Installations sanitaires

L'introduction d'eau potable est refaite à neuf. L'ancien puits de pompage d'eau potable est conservé pour le remplissage des bassins en début de saison et l'arrosage des surfaces vertes. Un surpresseur est également prévu pour garantir une pression suffisante dans ce circuit.

2.1.6 Espaces verts

La colline (spécialement construite pour l'installation du toboggan aquatique existant) qui ne sera plus nécessaire pour la nouvelle installation de toboggans sera réduite dans sa hauteur actuelle et de sa base pour offrir un passage mieux accessible à la zone côté Av. du Simplon.

La haie qui sépare cette zone sera détruite et les niveaux du terrain seront corrigés pour une meilleure utilisation de la pelouse. Les arbres sur la colline abaissée seront en majorité éliminés.

La butte à l'angle de l'Av. du Simplon et l'Av. de l'Europe sera plus ou moins maintenue et prolongée côté Av. du Simplon jusqu'à la nouvelle place de sport.

La parcelle au sud de la piscine qui jusqu'à ce jour n'est pas intégrée dans l'espace de la piscine sera transformée en un espace de loisirs et de sport. Toute cette zone sera élevée d'env. 1 m pour qu'elle sera mieux intégrée dans l'espace de la piscine.

Toutes les places, terrasses goudronnées ou en dalles en béton à l'entrée de la piscine, devant les vestiaires et le restaurant seront démolies et reconstruites selon le projet avec des dalles en béton.

De nouveaux chemins avec dalles seront construits vers les bassins pour améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une grande partie des clôtures autour de la piscine sera renouvelée et adaptée au projet. La place de sport sera entourée sur trois côtés d'une clôture de 4 m de hauteur.

Pour garantir les délais d'ouverture et l'utilisation des pelouses après des travaux d'assainissement, une grande partie des zones engazonnées devra être préparée avec des rouleaux de gazon.

2.2 Partie bassins

2.2.1 Généralité (pour partie bassins)

2.2.1.1 Evacuation des eaux usées

Les eaux usées venant du nouveau local technique, des vidanges des 4 bassins, des pédiluves et des pourtours des bassins (durant la saison de bain) sont menées dans un regard de la nouvelle canalisation mentionnée sous 2.1.1.

2.2.1.2 Evacuation des eaux pluviales

Le nouveau réseau de canalisation dans les pourtours des bassins et l'eau pluviale des toits sont menés dans un nouveau bassin d'infiltration qui se trouvera sous la place devant le nouveau bâtiment technique. Durant la saison de bain les eaux des pourtours seront déviées à partir d'un regard avec by-pass et vannes aux eaux usées.

2.2.1.3 Bassin tampon

Avec le système de retour de l'eau des bassins par rigoles de surverse l'eau doit être collectée dans un bassin tampon. Le bassin tampon est dimensionné pour retenir l'eau des bassins refoulée par les personnes qui se trouvent dans les bassins ainsi qu'une réserve pour assurer l'aspiration de l'eau sur les filtres.

Ce bassin sera construit en béton armé et muni de prés-filtres et sera positionné entre le bassin plongeon et le nouveau bâtiment technique.

2.2.1.4 Exigences pour personnes à mobilité réduite (SIA 500)

Les bassins seront accessibles par chemins en dalles préfabriquées avec pentes max. de 6%.

Pour garantir l'accès aux pourtours des bassins par les pédiluves, un pédiluve par bassin sera équipé d'une rampe avec pente d'env. 10%.

Un des deux accès avec escaliers qui mènent dans le bassin de 50 m est muni de deux main-courantes.

Un accès au bassin de 50 m via un bord adapté n'est selon information de Procap pas indiqué (voir mail Procap du 24.1.2018).

Le bassin non-nageurs est accessible par une rampe par main-courante.

Une installation avec grue mobile qui peut être utilisée pour tous les bassins sera stockée sur place.

2.2.1.5 Poste de surveillance

Pour faciliter la surveillance des bassins par les gardiens un poste surélevé avec hauteur d'env. 2.50 m sera placé entre le bassin plongeon et le bassin ludique.

2.2.1.6 Installations électriques

La distribution secondaire sera réalisée par un TD (Tableau divisionnaire) placé dans le local spécialement construit pour accommoder ce tableau et le tableau de commande pour les installations de traitement de l'eau.

Il comprendra les équipements suivants :

- Une introduction 12A qui vient depuis la TGBT
- Tous les disjoncteurs nécessaires pour alimenter la technique piscine, les prises de courant dans les plages et l'éclairage du bassin de 50m

2.2.1.7 Installations chauffage de l'eau des bassins des pédiluves et lavabos

Le chauffage des bassins est assuré par l'échangeur de chaleur existant, lequel est alimenté en énergie par la sous-station de chauffage à distance.

La production d'eau chaude sanitaire pour les pourtours des bassins et pour les locaux sanitaires du nouveau bâtiment est assurée par un nouveau chauffe-eau, lequel est alimenté en énergie par la sous-station de chauffage à distance.

Ces installations sont placées au sous-sol du nouveau bâtiment de technique piscine.

La liaison entre le local technique du bâtiment d'exploitation et le bâtiment de technique piscine se fait au moyen de conduites de chauffage à distance.

2.2.1.8 Installations sanitaires

Les conduites des eaux seront connectées à la distribution au sous-sol du bâtiment à l'entrée de la piscine.

Deux nouvelles stations de distribution pour l'eau potable du réseau de la commune et pour l'eau du puits du site seront installées dans le local technique pour les attractions du bassin ludique.

L'eau potable sera utilisée pour toutes les installations sanitaires où l'eau doit être de qualité selon la norme.

L'eau du puits sera utilisée pour le remplissage des bassins en début de saison et le nettoyage des pourtours des bassins.

2.2.2 Bassin de 50 m et bassin plongeon

Le bassin de 50 m avec fosse de plongeon en métal ainsi que toutes les conduites et les pourtours des bassins en béton armé seront démolis.

Le nouveau bassin de 50 m sera entièrement fabriqué en métal INOX. La construction sera supportée et fixée sur des semelles en béton armé. La tôle du fond est posée directement sur une couche de tout-venant.

Les parois sont construites autoportantes et peuvent être remblayées directement. Toute la construction en métal INOX arrive sur place en éléments transportables par camion et soudés sur place.

L'alimentation du bassin se fait par des caniveaux de fond et la reprise de l'eau usée par rigoles débordantes connectées par conduites dans le bassin tampon.

Le bassin de 50m sera dimensionné d'après les exigences de la FINA (Fédération Internationale de Natation) pour bassins à 8 couloirs et utilisation pour water-polo.

Les dimensions du bassin seront les suivantes : longueur 50.2 m. largeur de 21.0 m profondeur minimale 2.0 m

Le bassin sera équipé de 8 plots de départ démontables de chaque côté du bassin et des installations démontables exigées pour l'homologation du bassin pour concours de natation et matches de water-polo.

Pour faciliter le stockage de trois lignes flottantes de séparation des lignes de nage un local souterrain sera construit côté nord du bassin de 50m.

Les 3 mâts existants avec installations d'éclairage seront maintenus.

Le bassin plongeon est fabriqué en béton armé. L'alimentation du bassin avec de l'eau traitée se fait par des conduites avec buses réparties sur 2 côtés des parois. La reprise de l'eau usée est assurée par des rigoles de surverse en INOX. L'eau des rigoles s'écoule par des conduites en PE dans le bassin tampon.

L'intérieur du bassin sera revêtu par un liner en PVC.

Le bassin est dimensionné (selon exigence de la FINA et les recommandations du bpa) pour l'installation de 2 tremplins (1m et 3m) et une plateforme de 5m. La profondeur du bassin sera 3.80 m.

Selon la demande du Cercle des Nageurs Monthey le bassin plongeon sera construit un peu plus grand que nécessaire (12.00 X 12.00 – 3.80 m) pour qu'il puisse être utilisé pour la natation artistique synchronisée.

Les plongeoirs seront construits selon les exigences de la FINA avec équipement pour compétitions. Les accès (montées) et les garde-corps (balustrades) seront construits en INOX selon les recommandations du bpa.

Les deux bassins sont accessibles par des escaliers comme mentionné dans le chapitre 2.2.1.4.

Les pourtours des bassins seront accessibles par des pédiluves en béton armé avec douches. L'eau de quelques douches sera chauffée à env. la même température que l'eau des bassins.

Les pourtours des bassins seront construits avec des dalles préfabriqués en béton.

L'eau de nettoyage et pluvial est collecté dans des rigoles toute autour des bassins.

Le côté est du bassin de 50 m sera muni de gradins sur toute la longueur du bassin.

Pour le nettoyage des pourtours des prises d'eau seront installées réparties toute au tour des bassins. De même des prises d'électricité seront prévues pour alimenter le robot de nettoyage du fond des bassins.

Des bancs en béton préfabriqué seront placés dans les pourtours des bassins.

Pour empêcher l'accès des utilisateurs dans les pourtours des bassins une clôture légère sera installée tout autour des bassins.

2.2.3 Bassin non-nageurs et ludique

Les deux bassins non-nageurs existants (1 en métal, 1 en béton) ainsi que les pédiluves seront démolis.

Le nouveau bassin sera construit entièrement en métal INOX.

La construction et le transport des eaux traitées seront les mêmes que pour le bassin de 50 m.

Le bassin est divisé en deux parts :

- Partie non-nageurs (18.00 x 12.00 zone enseignement, 25.00 x 16.00 m zone non-nageurs) avec rampe d'accès et escaliers tout le long d'un côté du bassin
- Partie ludique avec canal courant, siège bouillonnant et zone d'arrivée du toboggan aquatique large

Entre les deux parties du bassin un pont facilitera l'accès aux pourtours.

Les profondeurs du bassin seront de 0.60 m à 1.30 m.

Pour remplacer le toboggan aquatique individuel existant un nouveau toboggan avec arrivée et sortie de sécurité est prévu. L'accès et l'arrivée du toboggan seront sur les pourtours de la partie ludique du bassin.

Les installations de pompage pour les deux toboggans et le système pour produire les bulles d'air des sièges bouillonnantes seront installées dans un local spécial construit en béton armé sous le toboggan large.

Les pourtours du bassin avec les pédiluves avec douches et la clôture seront construits comme mentionné sous 2.2.2.

2.2.4 Pataugeoire

La pataugeoire actuelle sera démolie et remplacée par une nouvelle pataugeoire composée de trois bassins avec différents niveaux d'eau.

Un petit canal à bateaux, une zone avec geyser et divers jeux d'eau augmenteront l'attractivité de la nouvelle pataugeoire.

Pour faciliter l'accès aux plus jeunes enfants qui marchent encore à 4 pattes le plus grand des trois bassins sera accessible par une plage.

Toute la pataugeoire est construite en béton propre armé.

A l'arrière des pourtours des bassins des socles seront construits comme sièges pour les personnes qui accompagnent les enfants.

L'alimentation des trois bassins avec de l'eau traitée sera assurée par un système de conduites avec buses dans les parois et de gicleurs, la reprise de l'eau usée par des caniveaux de surverse. L'eau traitée de la pataugeoire sera mesurée et chlorée spécialement pour cette installation.

Une grande partie de la pataugeoire sera munie d'un système d'ombrage comme proposé par La Ligue suisse contre le cancer.

2.2.5 Bâtiment technique

Le nouveau bâtiment technique partiellement souterrain comprendra sur deux niveaux les locaux suivants :

Garage

- Local pour traitement de l'eau des bassins
- Local pour les installations de désinfection de l'eau et stockage des produits
- Local de stockage de l'acide pour la régulation du pH de l'eau
- Local pour les installations des pompes pour le canal courant et la commande
- Zone pour chauffage de l'eau
- Zone pour l'introduction et distribution de l'eau du réseau
- Local pour les armoires électricité et de commande pour le traitement de l'eau
- Local pour le matériel des clubs de natation et water-polo, accessibles direct depuis les pourtours du bassin de 50 m
- Local de maîtres-nageurs avec lavabo et espace infirmerie
- Local WC pour hommes et femmes
- Local pour matériel de nettoyage

Le bâtiment, construit en majorité en béton propre armé, sera accessible par le Chemin du Nant et par les pourtours des bassins.

Le local de maîtres-nageurs sera équipé d'une grande fenêtre pour surveiller les activités à l'extérieur.

Pour faciliter la surveillance de la piscine les points stratégiques pourront être vus sur un grand écran connecté au système vidéo de la piscine installé dans ce local.

Devant le bâtiment au niveau Ch. du Nant une place et quelques parkings pour le personnel seront construits.

Les espaces verts (pelouses) seront accessibles par une rampe qui mène au niveau plus haut que la place devant le garage. Les eaux qui viennent du bâtiment seront séparées. Les eaux usées s'écouleront dans la canalisation du Chemin du Nant, les eaux pluviales dans le nouveau bassin d'infiltration.

2.2.6 Installations de traitement de l'eau

Pour la filtration de l'eau deux filtres à diatomées – dimensionnés selon norme SIA 385/9 - sont prévus.

Nous avons fait de bonnes expériences avec ce système de filtration. Un avantage important de ce système est qu'il prend beaucoup moins de place que des filtres à sable. Ceci était aussi un critère pour le choix.

La désinfection de l'eau se fera avec un granulé d'hypochlorite et la neutralisation (régulation du pH) se fera avec de l'acide.

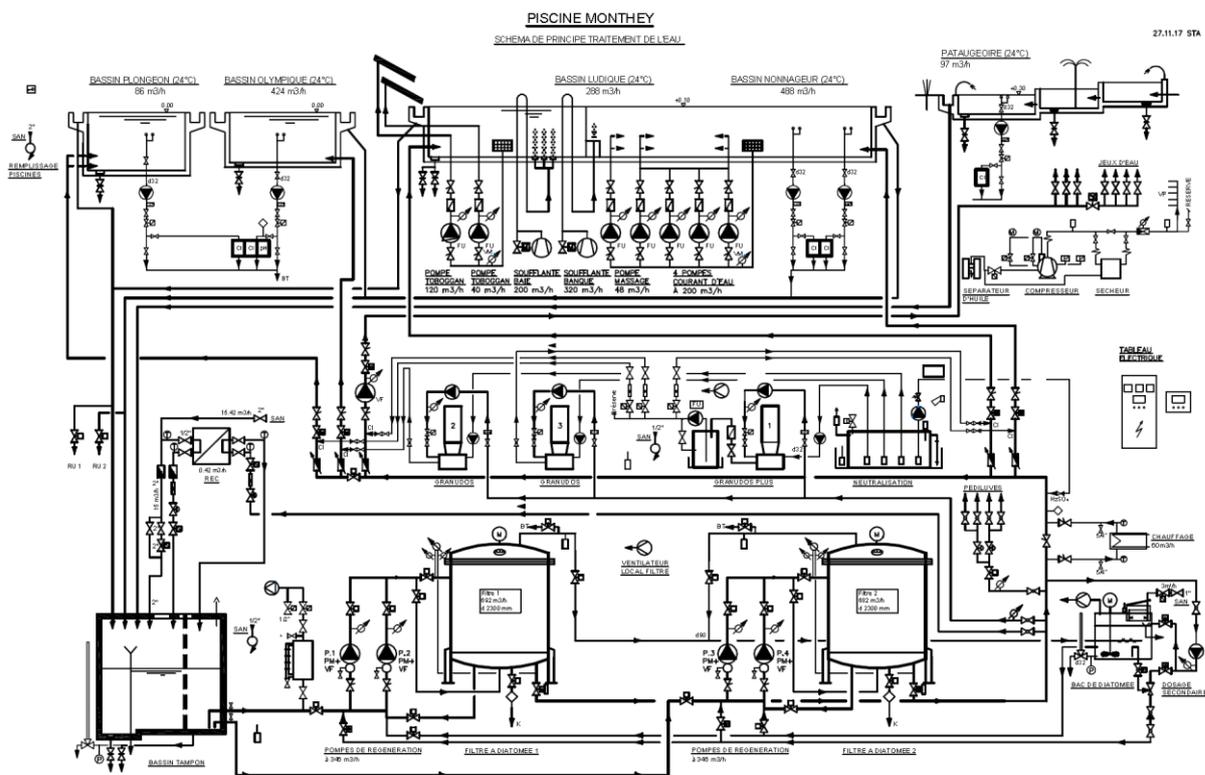
Un tank sera installé dans un local spécial avec accès depuis l'extérieur d'où l'acide sera injecté par une pompe dans le système de tuyauterie.

La qualité de l'eau de chaque bassin sera mesurée séparément et l'eau sera traitée et chlorée selon les normes.

Une nouvelle armoire de commande avec touch-panel sera installée dans un local indépendant des installations de traitement de l'eau. Un écran de commande (touch-panel) additionnel sera installé au niveau des installations de traitement d'eau.

Produits de traitement de l'eau

La désinfection et la neutralisation de l'eau se fera avec de l'hypochlorite de calcium (granulé alcalin présentant entre 60 et 70% de chlore disponible) et de l'acide sulfurique de 38 %. La mesure et la régulation des produits seront installées séparément pour chaque bassin. Une nouvelle armoire de commande sera installée pour régler toutes les installations de traitement de l'eau.



Eau de remplissage, eau d'appoint, qualité requise

Selon la norme SIA 385/9 il faut remplacer au moins 30 l d'eau par usager par de l'eau fraîche, soit en continu ou une fois par jour (env. 10 m³/jour). En plus l'eau évaporée (env. 15 m³/jour) doit aussi être remplacée.

L'eau fraîche doit satisfaire aux mêmes critères hygiéniques que l'eau potable (norme SIA 285/9 art. 2.1).

Débit de circulation selon SIA 385/9

Le débit de circulation de l'eau des bassins et des toboggans a été calculé selon la norme SIA 385/9.

Eléments	Circulation	Débit
Zone nageurs	1050m ² x 0.4 à 24°	420m ³ /h
Zone non-nageurs	700m ² x 0.67 à 24°	469m ³ /h
Canal courant et jeux	120m ² x 0.67 à 24° + 30m ³ /h pour jeux	110m ³ /h
Zone de plongeon	143m ² x 0.60 à 24°	86m ³ /h
Pataugeoire	110m ² x 0.70 à 24° + 18m ³ /h pour jeux	95m ³ /h
Toboggan avec bassin de réception	120m ² x 0.67 à 24° + 140m ³ /h pour jeux	220m ³ /h
Volume pour la filtration total		1400.0m³/h

Récupération de chaleur de l'eau d'appoint

L'eau à remplacer durant la journée passera par un échangeur de chaleur pour préchauffer l'eau d'appoint (env. 30 m³/jour) d'env. 6-8° C, avant que celle-ci se déverse dans le bassin tampon.

2.3 Partie vestiaires et exploitation

2.3.1 Descriptif général

Les bâtiments vestiaires et exploitation sont répartis de part et d'autre de l'entrée. Les vestiaires sont regroupés dans l'aile N-E, alors que les parties exploitation et buvette sont disposées dans l'aile S-O.

L'entrée est maintenue à son emplacement et la caisse est intégrée à la partie exploitation.

L'ensemble des aménagements actuels (parois, équipements, mobiliers) situé entre la dalle et le radier sera démonté à l'exception du mur périphérique extérieur. La dalle, les poteaux intérieurs et le radier seront remplacés à l'identique.

Les installations techniques de chauffage (introduction CAD, eau, électricité) seront conservées, alors que tous les équipements destinés au traitement de l'eau seront démontés et déplacés dans le nouveau bâtiment technique.

Le local du sous-sol existant sera mis à disposition pour de la technique et du rangement.

Le renforcement de la dalle de toiture par la mise en place d'un sur-béton est jugé trop onéreux et inesthétique. Le projet propose un remplacement complet de la dalle, des piliers intérieurs et du radier. A l'exception du mur périphérique et de ses piliers, l'ensemble du dispositif structurel est remis à neuf selon un respect maximal des dimensions et des proportions actuelles.

Quelques renforcements sismiques en béton sont prévus et s'intégreront dans les murs de séparations des locaux.

2.3.2 Secteur exploitation

La dalle de toiture et le radier sont remplacés. Afin d'utiliser au mieux l'espace, une dalle sera construite sur le sous-sol existant pour en faire 2 niveaux utilisables.

Dans ce secteur, les locaux seront étanches à l'air et les plafonds seront isolés sur leur face intérieure. L'ensemble du sol sera recouvert de carrelage. Seuls les locaux du personnel de la piscine seront maintenus hors gel min 9°.

Les façades extérieures conserveront leur aspect, les parties d'ouvertures sont refaites. La façade côté piscine sera composée de panneaux compacts similaires à ceux des vestiaires. De nouveaux vitrages escamotables entoureront le restaurant.

Les stores à projection seront remplacés selon leur disposition actuelle.

Le couvert d'entrée est maintenu et rénové. Il fera office d'abri pour l'entrée. La caisse actuelle sera démontée et déplacée à l'intérieur des locaux.

2.3.3 Secteur restaurant, kiosque et cuisine

Le secteur restaurant est complètement indépendant du secteur exploitation et possède sa propre entrée. L'accès au restaurant se fera par l'entrée principale de la piscine.

La cuisine est entièrement refaite. Le mobilier fixe et les équipements permanents seront fournis. Elle sera équipée de chambres froides, d'un cellier et d'une zone de rangement au sous-sol existant.

Côté bassins, elle est doublée par un kiosque qui s'ouvre largement sur les pelouses.

Idem au secteur d'exploitation les plafonds seront munis d'une isolation thermique.

2.3.4 Secteur vestiaires

La dalle de toiture est remplacée et prolongée à l'Est pour compléter le 3^{ème} module partiellement démolé. A l'Est du module 3 et le long du mur d'enceinte, un avant-toit est construit pour loger des cabines individuelles.

Due au volume important gagné en déplaçant les installations de traitement d'eau dans le nouveau bâtiment technique le 4^{ème} module ne sera pas reconstruit.

Le radier sera entièrement démonté et remplacé afin de refaire les pentes d'écoulements, les grilles et les nombreuses nouvelles canalisations.

Les vestiaires sociétés, les locaux sanitaires et la buanderie seront fermés jusque sous dalle avec possibilité de les verrouiller. Les zones de change, de casiers et de cabines seront partitionnées par des parois en panneaux compacts laissant un vide sous dalle.

En façade, le bandeau de ventilation sous dalle est maintenu mais sera fermé par un grillage de protection.

Au sol, seuls les zones douches et sanitaires seront recouvertes de carrelage. Toutes les autres parties seront en béton.

2.3.5 Cabines privées

Le bâtiment des cabines privées situé au Sud du restaurant est maintenu en l'état. Il sera rénové ultérieurement (voir options)

2.3.6 Aménagements extérieurs

Les zones de circulations extérieures sous les avant-toits sont en béton. Les promenoirs et terrasses du restaurant seront reconstruites en pavage de béton à l'identique des pourtours des bassins.

A l'entrée, un grillage de fermeture dont une partie est coulissante permet de sécuriser la zone d'accès du sol à la dalle en incluant les tourniquets. A la fermeture, aucun équipement n'est accessible.

Entre le restaurant et le local containers, la fermeture grillagée est refaite avec un double portail d'accès libérant un espace pour le parcage d'un véhicule.

2.3.7 Installations de chauffage/ ventilation

Les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire sont assurés par la sous-station de chauffage à distance existante et par le chauffe-eau existant.

La sous-station de chauffage à distance est déplacée dans le nouveau local technique qui prendra place dans l'angle sud/ouest du bâtiment d'exploitation.

Les locaux du bâtiment d'exploitation et des vestiaires ne sont pas chauffés à l'exception des locaux du personnel technique, lesquels sont tempérés à une température

max. de 9°C au moyen de radiateurs alimentés en énergie par la sous-station de chauffage à distance. Ce point sera soumis à une demande de dérogation auprès du Service de l'Energie lors de la procédure de mise l'enquête publique.

La hotte de ventilation de la cuisine (fourniture et pose par le cuisiniste, y compris ventilateur d'air évacué) est raccordée vers l'extérieur.

Les locaux sanitaires borgnes sont équipés de ventilateurs permettant l'évacuation d'air vers l'extérieur.

2.3.8 Installations sanitaires

L'introduction d'eau potable est refaite à neuf.

L'ancien puits de pompage d'eau potable est conservé pour le remplissage des bassins en début de saison et l'arrosage des surfaces vertes. Un surpresseur est également prévu pour garantir une pression suffisante dans ce circuit.

Les circuits de distribution d'eau ainsi que les canalisations d'eau usées et d'eaux claires sont intégralement remis à neuf.

Les appareils sanitaires sont tous remplacés.

2.3.9 Installations électriques

L'introduction électrique est maintenue dans le local technique. La distribution électrique sera noyée en dalle ou radier.

Un projet de production d'énergie photovoltaïque, qui ne fait pas partie de ce projet, est prévu sur l'ensemble de la toiture plate. Les onduleurs seront situés au sous-sol.

3 CALCUL DES COÛTS

3.1 Bases des calculs (+/- 10%)

Les calculs des coûts se basent sur des transformations de piscines que nous avons exécutées récemment.

Les calculs des coûts pour les travaux de démolitions, de l'entreprise de maçonnerie et pour les espaces verts se basent sur des offres indicatives d'entreprises de la région de Monthey.

Les coûts approx. des bassins en INOX, des installations de traitement de l'eau et les installations annexes se basent sur des offres indicatifs de maisons spécialisées pour ces travaux ; de même pour les coûts des installations électriques de CVS et des aménagements intérieurs.

Les coûts réservés sous CFC 19/29/49 honoraires représentent que le montant pour la procédure de demande d'autorisation, 4 appel d'offres et la phase 5 réalisation du projet.

Sauf le montant réservé mentionné dans le chapitre 3.6 « Frais secondaires et compte en attente » aucun montant n'a été réservé pour d'autres frais divers et imprévus.

Non compris dans les coûts sont aussi les variations des coûts entre la date du dossier du projet de l'ouvrage et la date de la réalisation de l'ouvrage (ev. hausse des prix).

3.2 Devis général du projet révisé 04.09.18

Frais préliminaires

- Rapport de substances polluantes	CHF	6'155.05	
- Sondages	CHF	2'500.00	
- Avant-projet 2013/14	CHF	149'506.55	
- Projet de l'ouvrage 2017/18	CHF	<u>380'000.00</u>	<u>CHF 538'161.60</u>
Procédure de demande d'autorisation			<u>CHF 34'000.00</u>

Généralités

3.3.1 Coûts des généralités (pour tout le projet)			<u>CHF 523'206.60</u>
---	--	--	-----------------------

Partie bassin

3.3.2 Coûts des généralités (partie bassins)	CHF	145'071.90	
3.3.3 Coûts bassin de 50m et bassin plongeon	CHF	2'973'597.00	
3.3.4 Coûts bassin non-nageurs et ludique	CHF	2'845'434.00	
3.3.5 Coûts pataugeoire	CHF	425'953.50	
3.3.6 Coûts bâtiment technique, système de traitement de l'eau et bassin tampon	CHF	<u>2'708'655.00</u>	<u>CHF 9'098'711.40</u>

Partie vestiaires

3.3.7 Détails des coûts partie vestiaires, exploitation, buvette			<u>CHF 3'124'700.10</u>
--	--	--	-------------------------

Aménagements extérieurs

3.3.8 Espaces verts (prép. du terrain, places, chemins, jard.			<u>CHF 880'986.00</u>
3.2.9 Frais secondaires et compte en attente			<u>CHF 772'209.00</u>

Total transformation piscine de Monthey TTC			<u>CHF 14'971'974.70</u>
--	--	--	---------------------------------

3.2.1 Explications coûts total du projet

Avant-projet/Projet de l'ouvrage

Avec un montant de CHF 15'266'211.10, les CHF 15 mio. mentionnés dans l'étude préliminaire 2009 de Jenzer+Partner AG et de l'avant-projet 2014 du groupement des ingénieurs pour la piscine de Monthey ne peuvent pas être confirmés.

Des économies comme mentionnée sous « 4. Economies possibles » sont nécessaires pour ne pas dépasser le montant avisé de CHF 15 mio.

Les raisons majeures pour l'augmentation sont les suivantes :

- Augmentation du volume de l'aile du bâtiment avec exploitation et cuisine d'env. 450 m³
env. CHF 200'000.00
- Locaux pour l'exploitation chauffés
env. CHF 40'000.00
- Agrandissements des installations de cuisine et kiosque
env. CHF 80'000.00
- Séparation des eaux usées et pluviales qui a provoqué la construction d'une nouvelle canalisation principale pour les eaux usées traversant le site de la piscine
-
env. CHF 160'000.00
- Construction de systèmes d'infiltration au sol pour les eaux pluviales et conduites de raccordement
env. CHF 70'000.00
- Démolition de la pataugeoire existante et construction d'une nouvelle pataugeoire avec équipement de protection contre le soleil
env. CHF 300'000.00
- Augmentation des coûts des bassins en INOX dû à la hausse de la valeur de l'Euro (2014/2018) de CHF 1.05 à CHF 1.20)
env. CHF 220'000.00

3.3 Détails des coûts

Généralités

3.3.1 Coûts des généralités (pour tout le projet)

CFC 111 Déblaiement/ préparation du terrain Elimination des éléments de construction sur la nouvelle parcelle, Déplacement de terre etc.	CHF	15'000.00
CFC 13 Installations de chantier en commun Piste de transport/chantier, clôtures provisoires cabanes de chantier etc.	CHF	25'000.00
CFC 15 Adaptations du réseau de conduites existant CFC 152 Canalisations Nouvelle canalisation principale	CHF	140'000.00
CFC 232 Installations à courant fort Nouveau raccordement au réseau et distribution principale Nouveau TGBT et mise à terre et parafoudre	CHF	120'000.00
CFC 235 Equipements à courant faible Equipements Radio/TV, MultiMedia, Audio/Vidéo et horloge Installations de surveillance, appels d'urgences	CHF	100'000.00
CFC 238 Provisoires de chantier Provisoires de chantier à courant fort Provisoires de chantier courant faible	CHF	23'000.00
CFC 242 Installations de chauffage Déplacement chauffage à distance	CHF	8'000.00
CFC 252 Appareilles sanitaires spéciaux Suppresseur et raccordement pompage du puit sur place	CHF	12'000.00
CFC 254 Conduites sanitaires Introduction de l'eau de la Ville et nouvelle distribution	CHF	6'000.00
CFC 19/29 Honoraires Honoraires pour l'architecte, l'ingénieur en génie civil, CVS, géologue etc.	CHF	36'800.00
TVA TVA 7,7%	CHF	<u>37'406.60</u>
<u>Total généralités TTC</u>	CHF	<u>523'206.60</u>

Partie bassins

3.3.2 Coûts des généralités (partie bassins)

CFC 401 Installation de Chantier

Installations de chantier pour le nouveau bassin d'infiltration des eaux pluviales, le poste de surveillance, la conduite d'eau potable et du puit, les conduites de chauffage à distance, la conduite de raccordement du bâtiment technique et l'électricité

CHF 20'000.00

CFC 213.3 Constructions métalliques

Poste de surveillance élevé (Mirador)

CHF 16'000.00

CFC 453 Conduites électriques

Conduites à partir de la distribution principale à la distribution dans le nouveau local technique et Installation de la nouvelle distribution secondaire

CHF 15'000.00

CFC 455 Conduites sanitaires

Conduites d'eau potable et du puit à partir de la distribution principale au sous-sol du bâtiment administratif jusqu'à la distribution dans le nouveau local technique et batterie de distribution

CHF 12'000.00

CFC 459 Installations de chauffage

Conduites à partir du local abritant la sous-station près du restaurant jusque'au sous-sol du bâtiment technique, distribution pour chauffage de l'eau du bassin et les nouveaux chauff-eau

CHF 26'700.00

CFC 464 Assainissements(drainage)

Bassin d'infiltration pour l'eau pluviale des pourtours des bassins et du toit du bâtiment technique

CHF 35'000.00

CFC 49 Honoraires

Honoraires pour l'architecte, l'ingénieur en génie civil, CVS etc.

CHF 10'000.00

TVA

TVA 7,7%

CHF 10'371.90

Total coûts des généralités (partie bassins) TTC CHF 145'071.90

3.3.3 Bassin de 50m et bassin plongeon

CFC 112 Déblaiement

Démolition des anciennes conduites d'alimentation et de retour du bassin en métal y compris transport et taxes d'élimination des déchets. Démolition des structures en béton pourtours du bassin, des pédiluves des regards et des installations des plongeoirs.

CHF 130'000.00

CFC 201 Excavations

Excavations et remblayages pour les 2 bassins.

CHF 220'000.00

CFC 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie

Travaux de l'entreprise de maçonnerie, pour nouvelles constructions du bassin de plongeon, les plongeoirs et les semelles de fondation pour le bassin en inox et les pédiluves, murs de soutènement escaliers et pourtour des bassins y compris installations de chantier.

CHF 390'000.00

CFC 213 Construction en acier (bassin inox)

Fabrication, transport et montage du bassin 50m en inox et des rigoles en inox du bassin plongeon.

CHF 1'260'000.00

CFC 216 Travaux en pierre artificielles

Dallage des pourtours des bassins et canalisation eau de nettoyage et pluviale.

CHF 200'000.00

CFC 223 Protection contre la foudre

Connection du bassin en inox, les rigoles en inox, les inst. métallique du plongeon et les balustrades.

CHF 15'500.00

CFC 225 Etanchéités et isolations spéciales

Etanchéités et isolations spéciales du bassin plongeon (Sika Com-biflex etc.).
Nouveau revêtement des bassins avec un liner en PVC et travaux de peinture.

CHF 75'000.00

CFC 232 Courant fort

Installation prises autour des bassins pour l'entretien et l'exploitation (pour le Mariner et nettoyeur à haute pression)

CHF 28'500.00

CFC 250 Installations sanitaires

Alimentation des douches, nouvelles douches, robinets pour le nettoyage des plages et d'arrosage (Mariner et nettoyeur à haute pression).

CHF 28'000.00

CFC 272 Aménagements 1

Eléments métalliques par ex. échelles, clôture, tremplins, bac de stockage pour lignes de natation etc.

CHF 66'000.00

CFC 350 Conduites d'eau des bassins

Conduites d'alimentation et de retour de l'eau traitée

CHF 90'000.00

CFC 421 Jardinage		
Aménagement du terrain, gazon en rouleau, bancs	CHF	10'000.00
CFC 422 Clôtures		
Clôtures et portes de services autour des bassins	CHF	38'000.00
CFC 29 Honoraires		
Honoraires pour l'architecte, l'ingénieur en génie civil, CVS etc.	CHF	210'000.00
TVA		
TVA 7,7%	CHF	212'597.00
<u>Total Bassin de 50 m et bassin plongeur TTC</u>	CHF	<u>2'973'597.00</u>

3.3.4 Bassin non-nageurs et ludique

CFC 112 Déblaiement

Démolition des anciennes conduites d'alimentation du bassin en métal y compris transport et taxes d'élimination des déchets.
Démolition des structures en béton pourtours du bassin, des pédiluves et des regards.

CHF 60'000.00

CFC 201 Excavations

Excavations et remblayages pour les bassins.

CHF 100'000.00

CFC 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie

Travaux de l'entreprise de maçonnerie, pour nouvelles constructions local pour pompes des toboggans, les semelles de fondation pour le bassin en inox et les pédiluves. Installation de chantier pour l'étape 2

CHF 170'000.00

CFC 213 Construction en acier (bassin inox)

Fabrication, transport et montage des bassins.

CHF 1'270'000.00

CFC 216 Travaux en pierre artificielles

Dallage des pourtours des bassins et canalisation eau de nettoyage et pluvial.

CHF 165'000.00

CFC 223 Protection contre la foudre

Connection du bassin en inox, les rigoles en inox et les balustrades.

CHF 12'000.00

CFC 225 Etanchéités et isolations spéciales

Etanchéités et isolations spéciales pour local des pompes (Sika Combiflex etc.).

CHF 5'000.00

CFC 232 Courant fort

Installation prises autour des bassins pour l'entretien et l'exploitation (pour le Mariner et nettoyeur à haute pression)

CHF 27'000.00

CFC 250 Installations sanitaires

Alimentation des douches, nouvelles douches, robinets pour le nettoyage des plages et d'arrosage (Mariner et nettoyeur à haute pression).

CHF 28'000.00

CFC 272 Ouvrages métalliques

Éléments métalliques pour passerelle.

CHF 30'000.00

CFC 350 Conduites d'eau des bassins

Conduites d'alimentation et de retour de l'eau traitée et travaux provisoires pour étape 2

CHF 150'000.00

CFC 421 Jardinage

Aménagement du terrain, gazon en rouleau, bancs.

CHF 10'000.00

CFC 422 Clôtures		
Clôtures et portes de services autour des bassins.	CHF	25'000.00
CFC 423 Equipement, engins		
Toboggan individuel et toboggan large aquatique	CHF	390'000.00
CFC 29 Honoraires		
Honoraires pour l'architecte, l'ingénieur en génie civil, CVS etc.	CHF	200'000.00
TVA		
TVA 7,7%	CHF	203'434.00
<u>Total bassin non-nageurs et ludique TTC</u>	CHF	<u>2'845'434.00</u>

3.3.5 Pataugeoire

CFC 112 Démontages/Démolitions

Démolition pataugeoire existante et tuyauterie y compris transport et taxes d'élimination

CHF 17'000.00

CFC 201 Excavations

Fouilles/Terrassements fouilles pour les nouvelles conduites et remblayages

CHF 40'000.00

CFC 211 Gros œuvre 1

Travaux de l'entreprise de maçonnerie, construction nouvelle en béton armé, canalisation et raccordement au réseau y compris installations de chantier

CHF 130'000.00

CFC 22 Gros œuvre 2

Etanchéités et isolations spéciales (Sika Combiflex, joints etc.)

CHF 20'000.00

CFC 230 Installations électriques (courant fort)

Raccordement des pompes pour jeux et télécommande

CHF 5'000.00

CFC 250 Installations sanitaires

Installations pour nettoyage du bassin

CHF 5'000.00

CFC 285 Peinture

Travaux de peinture (profondeurs de l'eau des bassins) etc.

CHF 2'500.00

CFC 350 Système de traitement de l'eau

Conduites d'alimentation et de retours y compris jeux etc.

CHF 110'000.00

CFC 414 Equipements de protection contre le soleil

Protection enroulable.

CHF 24'000.00

CFC 29 Honoraires

Honoraires pour l'architecte, l'ingénieur en génie civil, CVS etc.

CHF 42'000.00

TVA

TVA 7,7%

CHF 30'453.50

Total Pataugeoire TTC

CHF 425'953.50

3.3.6 Bâtiment technique, système de traitement de l'eau et bassin tampon

CFC 112 Démolition et déblaiement

Démolition du Chemin du Nant dans la parcelle de la piscine, démolition zone poubelle et défrichage d'arbres et de buissons y compris transport et taxe d'élimination

CHF 15'000.00

CFC 201 Excavations

Terrassements/fouilles pour le nouveau bâtiment, fouilles pour les nouvelles conduites de canalisation, fouilles pour le nouveau bassin d'infiltration et fouilles pour les murs de soutènement

CHF 75'000.00

CFC 21 Gros œuvre 1

CFC 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie

Travaux de l'entreprise de maçonnerie, construction nouvelle en béton armé du bâtiment technique, bassin tampon avec zone préfiltre et des murs de soutènement, canalisation et raccordement au réseau existant et au bassin d'infiltration, échafaudages y compris installations de chantier

CHF 520'000.00

CFC 22 Gros œuvre 2

CFC 221 Fenêtres, portes extérieures

Pose de nouvelles fenêtres en métal, pose de nouvelles portes extérieures métalliques

CHF 65'000.00

CFC 224 Couverture

Etanchéités paillettes et remontées acrotères

CHF 20'000.00

CFC 225 Etanchéités et isolations spéciales

Etanchéité dans reprise et joints de dilatation des constructions en béton

CHF 20'000.00

CFC 228 Fermetures extérieures

Store devant fenêtre local maître-nageur

CHF 4'000.00

CFC 23 Installations électriques

CFC 232 Installations de courant fort

Armoire secondaire, raccordement de toutes les installations techniques, armoires de commande ainsi que toutes les prises et lustrerie nécessaires

CHF 82'000.00

CFC 233 Lustrerie

Lustrerie générale et de secours

CHF 22'000.00

CFC 24 Chauffage/ventilation

CFC 243 Distribution de chaleur

Chauffage de l'eau des bassins, de l'eau tempérée pour douches dans pédiluves et lavabos dans le bâtiment technique

CHF 45'000.00

CFC 250 Installations sanitaires	Alimentation du système de traitement de l'eau, nouvelle batterie de distribution toilettes et lavabos	CHF	15'000.00
CFC 254 Conduites et Isolations	Canalisation eaux résiduaires, eaux pluviales, distrib. eaux froides/ eaux chaudes, dérivation eaux froides/eaux chaudes, robinetterie	CHF	70'000.00
CFC 27 Aménagements intérieurs 1			
CFC 272 Ouvrages métalliques	Eléments métalliques : échelles, podium autour des filtres, escaliers garage local maitre-nageur	CHF	45'000.00
CFC 273 Menuiserie	Portes intérieures	CHF	6'000.00
CFC 275 Système de verrouillage	Cylindres	CHF	2'000.00
CFC 277 Cloisons en éléments	Cloisons de séparation avec portes dans WC	CHF	11'000.00
CFC 28 Aménagements intérieurs 2			
CFC 281/282 Revêtements de sol et de parois	Nouveau carrelage pour sol et parois, WC, local maitre-nageur. local pour matériel de nettoyage	CHF	18'000.00
CFC 285 Peinture	Travaux de peinture extérieurs et intérieurs pour parois et plafonds en béton	CHF	20'000.00
CFC 350 Système de traitement de l'eau	Nouveau système de traitement de l'eau, filtres, pompes, conduites de raccordement, neutralisation, désinfection etc.	CHF	1'260'000.00
CFC 421 Jardinage	Aménagement du terrain, clôture de séparation	CHF	10'000.00
CFC 29/39/49 Honoraires	Honoraires pour architecte, ingénieur génie civil, ingénieur électr.,CVS, géomètre	<u>CHF</u>	<u>190'000.00</u>
TVA	TVA 7,7%	<u>CHF</u>	<u>193'655.00</u>
<u>Total bâtiment technique et inst. traitement de l'eau TTC</u>		<u>CHF</u>	<u>2'708'655.00</u>

Partie vestiaires

3.3.7 Détails des coûts partie vestiaires, exploitation, buvette

CFC 11 Déblaiement, préparation du terrain

CFC112 Démolitions

Démolition du radier, de la dalle de toiture, des piliers
Démolition des revêtements de sols en carrelage
Démolition des étanchéités de toiture y.c sorties en toiture
Démontage de la caisse, des grillages de sécurité, des fenêtres et portes
Démontage pour réutilisation des tourniquets(Skidata)
Démontage des cloisons de wc et douches, des casiers, bancs et pa-tères, cabines extérieures
Démontage des protections de toiture, des coupoles, descentes EP
Démontage des installations électriques, sanitaires équipement de cuisine et piscine et des installations de traitement de l'eau

CHF 150'000.00

CFC 114 Installations de chantier

CHF 70'000.00

CFC 21 Gros œuvre 1

CFC 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie

Pose des échafaudages du bâtiments des vestiaires, du restaurant, du canal de cheminée et du bâtiment des cabines extérieures
Terrassement et canalisations intérieures
Nouveau radier, nouvelle dalle de toiture des vestiaires, Nouveaux piliers, nouvelle dalle sur sous-sol
Construction de murs en brique et pose d'isolation contre mur de partie de caisse, bureaux, vestiaires du personnel et en plafond de toute la partie d'exploitation

CHF 780'000.00

CHF 215 Construction légère préfabriquée

Façade ventilée en panneaux compact stratifié

CHF 17'300.00

CFC 22 Gros œuvre 2

CFC 221 Fenêtres, portes extérieures

Pose de nouvelles fenêtres en métal du bâtiment d'exploitation
Pose de nouvelles portes extérieures métalliques
Pose d'un grillage métallique à l'entrée, d'une porte coulissante et de grillage de protection devant les fenêtres

CHF 110'000.00

CFC 222 Ferblanterie

Tablette et seuil alu pour fenêtre et porte
Bandeau couvert entrée
Sorties de ventilation, descentes EP
Sécurisation toiture

CHF 32'000.00

CFC 224 Couverture

Etanchéités paillettes toiture et remontées acrotères
Nouvelles coupoles bâtiment vestiaires et restaurant

CHF 52'000.00

CFC 225 Etanchéités et isolations spéciales		
Etanchéités résine acrotères du bâtiment vestiaire et exploitation		
Etanchéités résine toiture bâtiment cabines		
Etanchéités résine raccord mur/sol	CHF	7'500.00
CFC 226 Crépissages de façades		
Crépis extérieurs sur brique et béton	CHF	11'000.00
CFC 227 Traitements des surfaces extérieures		
Peinture sur cheminée, piliers béton, plafond béton, bord de dalle		
Peinture sur lamage bois bâtiment entrée	CHF	30'000.00
CFC 228 Fermetures extérieures, protection contre le soleil		
Remplacement du store à projection existant		
Nouveau store à projection sur façade sud		
Grille métallique de sécurité de la caisse	CHF	45'000.00
CFC 23 Installations électriques		
CFC 232 Installations de courant fort		
Raccordement au réseau et mise à terre		
Système d'installation		
Installation d'éclairage et force	CHF	135'000.00
CFC 233 Lustrerie		
Lustrerie générale et de secours	CHF	26'000.00
CFC 24 Chauffage, ventilation, condit. d'air et réfrigér.		
CFC 243 Distribution de chaleur		
ECS, radiateurs, conduites, armatures et accessoires, régulation et isolation	CHF	33'500.00
CFC 244 Ventilation cuisine		
Evacuation air cuisine	CHF	16'000.00
CFC 244 Ventilation sanitaires		
Evacuation air locaux sanitaires borgnes	CHF	10'000.00
CFC 25 Installation sanitaires		
CFC 251 Appareils courants		
Fourniture et pose appareils courants	CHF	146'000.00
CFC 252 Appareils spéciaux		
Fournitures et pose appareils spéciaux	CHF	700.00
CFC 254 Conduites		
Canalisations eaux résiduaires, eaux pluviales		
Eaux résiduaires, Eaux pluviales		
Distribution eau froide, eau chaude+circulation, incendie+haute pression		
Dérivation eaux froide, eau chaude, circulation		
Robinetterie	CHF	220'000.00

CFC 255 Isolations		
Isolations conduites	CHF	11'400.00
CFC 258 Agencement de cuisine		
Cuisine restaurant et cuisine salle réunion	CHF	175'000.00
CFC 259 Divers et imprévus		
Divers et imprévus	CHF	2'800.00
CFC 27 Aménagements intérieurs 1		
CFC 271 Plâtrerie/Peinture		
Gypsage et peinture sur mur brique et embrassures de portes	CHF	39'000.00
CFC 272 Ouvrages métalliques		
Tourniquets entrée et sortie		
Casiers personnel et public		
Casiers valeurs	CHF	165'000.00
CFC 273 Menuiserie		
Portes intérieures en stratifié et portes coulissantes		
Éléments de mobilier (armoire, bar)		
Bancs vestiaires		
Paroi, tablette lavabo et banc en panneau stratifiée	CHF	100'000.00
CFC 275 Système de verrouillage (portes)		
Cylindres	CHF	2'100.00
CFC 277 Cloisons en éléments		
Nouvelles cabines de change, douche et wc	CHF	80'000.00
CFC 28 Aménagements intérieurs 2		
CFC 281 Revêtements de sol		
Nouveau carrelage bâtiment vestiaires et exploitation	CHF	61'000.00
CFC 282 Revêtements de parois		
Nouveau carrelage paroi et plinthes	CHF	73'000.00
CFC 287 Nettoyage du bâtiment		
Nettoyage de fin de travaux	CHF	10'000.00
CFC 421 Petits ouvrages		
Construction d'un puits d'infiltration pour eaux pluviales	CHF	20'000.00
CFC 19/29/49 Honoraires		
Honoraires pour l'architecte, ingénieurs civil, élé, cvs géomètre	CHF	270'000.00
TVA		
TVA 7,7%	CHF	223'400.10
<u>Total vestiaires, exploitation, buvette TTC</u>	CHF	<u>3'124'700.10</u>

Aménagements extérieurs

3.3.8 Espaces verts (prép. du terrain, places, chemins, jard.)

CFC 111 Défrichage	Elimination d'arbres et de la haie dans la pelouse sud y compris élimination des souches	CHF	15'000.00
CFC 112 Déconstruction, Démontage	Démontage et évacuation toboggan aquatique existant y compris accès métallique	CHF	15'000.00
CFC 40 Mise en forme du terrain			
CFC 401 Déplacement de terre, terrassement	Correction du terrain monticule avec toboggan aquatique, correction du terrain de la pelouse sud avec différences de niveau avec haie, préparation surface pour place de jeux et terrain de sport y compris installations de chantier	CHF	260'000.00
CFC 411 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	Mur de soutènement et divers	CHF	40'000.00
CFC 421 Jardinage	Démolition du pavage existant des chemins, nouveaux chemins et places avec pavage espaces verts (gazon en rouleau etc.), plantations	CHF	290'000.00
CFC 422 Clôtures	Complètement des clôture et portes autour et à l'intérieur de la piscine	CHF	48'000.00
CFC 429 Divers	Constructions en bois (decks) sur dalle du puit existant	CHF	3'000.00
CFC 44 Installations			
CFC 401 Arrosage automatique	Système d'arrosage automatique des surfaces gazon	CHF	85'000.00
CFH 19/49 Honoraires	Honoraires pour l'architecte, l'ingénieur en génie civil, CVS etc.	CHF	62'000.00
TVA	TVA 7,7%	CHF	62'986.00
Total espaces verts TTC		CHF	880'986.00

3.3.9 Frais secondaires et compte en attente

CFC 51 Autorisation et taxes

Autorisation de construire et taxes pour les préavis des services cantonales. Taxes de raccordement électriques et sanitaires

CHF 90'000.00

CFC 52 Echantillons, maquettes, reproductions etc.

Frais pour copies, plots, maquette du site, frais de déplacement etc.

CHF 45'000.00

CFC 53 Assurance

Assurance de chantier

CHF 14'000.00

CFC 56 Autres frais secondaires

Géomètre, géologue, spécialistes ou besoins particuliers
Bouquet, inauguration

CHF 18'000.00

CFC 57 Réserve

Env. 4% de réserve sur le total des frais de construction

CHF 500'000.00

CFC 59 Comptes d'attente honoraires

Honoraire sur la réserve de 4%

CHF 50'000.00

TVA

TVA 7,7%

CHF 55'209.00

Total frais secondaires et compte en attente CHF 772'209.00

4 ECONOMIES POSSIBLES

4.1 Partie bassins

Bassin non-nageurs

- Réduction de la longueur des escaliers côté rampe pour l'accès au bassin.
 - o 6.00 m au lieu de 18.00 m

CHF - 37'000.00 TTC

Place de sport

- Réduction de niveau (hauteur) en relation de la pelouse d'env. 50 cm et ne pas construire de mur de soutènement le long du bâtiment technique.

CHF - 74'000.00 TTC

4.2 Partie vestiaires

Variante parasols terrasse restaurant

- Au lieu d'une installation fixe (comme aujourd'hui) une installation de parasols sur pied déplaçables.

CHF - 45'000.00 TTC

Reduction de l'agrandissement vestiaires

- Reduction de l'agrandissement de l'ail vestiaire a env. la situation d'aujourd'hui.

CHF - 90'000.00 TTC

Total économies possibles

CHF 246'000.00 TTC

5 OPTIONS

5.1 Partie bassins

Couvertures thermiques

- Installation de couvertures thermiques y compris garage pour le bassin de 50 m et le bassin de non-nageurs.

CHF 440'000.00 TTC

Eclairage bassin de 50 m

- Eclairage selon demande du Cercle des nageurs Monthey, éclairement min 400 Lux.

CHF 16'000.00 TTC

5.2 Partie vestiaires

Rehaussement bâtiments

- Rehaussement des deux ails du bâtiment à l'entrée de la piscine d'env. 20 cm pour améliorer la hauteur libre qui sera réduite à cause de la nouvelle isolation thermique au plafond. (la hauteur actuelle d'aujourd'hui est déjà minimal sans isolation)

CHF 40'000.00 TTC

Afficheurs LED sur cheminée du bâtiment public

- Installation et mise en service de 4 afficheurs LED double ligne pour informations à l'utilisateur. Visible depuis les installations de la piscine et depuis la route.

CHF 32'500.00 TTC

5.3 Intégration bâtiment SI

- Intégration du bâtiment des SI (Transformateur) dans le concept d'aménagements extérieurs selon projet de P. Bérod (architecte paysagiste)

CHF 20'000.00 TTC

6 ETAPES DE RÉALISATION

6.1 Situation initiale

Dû à la décision de l'APM que la piscine doit rester ouverte durant les saisons balnéaires, la transformation de la piscine doit être réalisée en deux étapes. Pour garantir l'ouverture de la piscine, les saisons balnéaires 2019/20 et 21 devront être réduites (27.04 à 25.08.2020) resp. (30.05 à 30.08.2020) ouverture 29.05.2021 (voir programme provisoire de construction en annexe).

Les deux bassins non-nageurs existants devront être connectés provisoirement pour une saison au nouveau système de traitement de l'eau.

6.2 Etape 1

- Vestiaires, exploitation, restaurant et kiosque
- Bassin de 50 m et de plongeon
- Bâtiment technique, système de traitement de l'eau et bassin tampon
- Conduites de raccordement entre bâtiment d'exploitation et nouveau bâtiment technique pour chauffage, électricité, eaux et canalisation
- Espaces verts (1^{ère} étape)

6.3 Etape 2

- Bassin non-nageurs et bassin ludique
- Toboggans
- Pataugeoire
- Espaces verts (2^{ème} étape)

7 ANNEXES

Liste des plans et annexes (partie bassins)

- 857-11 Situation
- 857-12 Bâtiment technique
- 857-13 Façades bâtiment technique
- Local technique détail du STDL
- Plan des installations électriques zone technique RDC
- Plan des installations électriques zone technique RDC sous-sol
- 857-15 Coupes Bassins
- 857-16 Détails des parois des bassins
- 857-17 Pédiluves
- 857-18 Pataugeoire
- 10036-001_Réseau souterrain divers services
- Etapes de construction
- Programme provisoire de construction partie piscine
- Image 3D N°1
- Image 3D N°2
- Image 3D N°3
- Image 3D N°4
- Image 3D N°5
- Image 3D N°6

Liste des plans (partie vestiaire., exploitation, buvette)

- PISC_103-6 zone cuisine
- PISC_104-6 zone sanitaires
- PISC_204-6 plan général
- PISC_206-6 plan vestiaires
- PISC_207-6 plan exploitbuvette
- PISC_208-6 coupes
- PISC_209-6 élévations
- Plan des installations électriques zone publique RDC
- Plan des installations électriques zone publique RDC, sous-sol

TRANSFORMATION ET ASSAINISSEMENT DE LA PISCINE DE MONTHEY

PROJET DE L'OUVRAGE
RAPPORT ET DEVIS ESTIMATIF A +/- 10%

AVRIL 2018



*Association de la piscine
de Monthey* CP 1210-1870 Monthey 2



JENZER+PARTNER AG

INGENIEURE UND PLANER

18.01.2019

Groupement de travail

Pilote du Projet

Jenzer+Partner AG

JENZER+PARTNER AG

INGENIEURE UND PLANER

Architecte

Vestiaire/exploitation/buvette

Deleloye architectes SA

DELALOYE ARCHITECTES SA-EPFL SIA			
AVENUE DE LA GARE 38, CP 359	CH-1920 MARTIGNY	TEL 027 722 22 23	FAX 027 722 74 61
INFO@DELALOYEARCHITECTES.CH		CREUX-DE-CORSY 5	CH-1893 LUTRY

Ing. Génie Civil

Kurmann Cretton Ingénieurs



Ing. CVS

GD climat SA



Ing. EL

Buhler Enineering SA



JENZER+PARTNER AG

INGENIEURE UND PLANER

18.01.2019

Etapas de planification du projet

- Evaluation de l'état des structures porteuses - Ing. ESM SA Sept. 2003
- Etude prélim. pour une transformation globale – J+ P AG Déc. 2009
- Rapport d'état de la piscine - APM (Assoc. Piscine de Monthey) Jan. 2010
- Rapport de l'état des vestiaires, loc. chlore et buvette - K & C SA Juin 2010
- Contrôle des structures porteuses des vestiaires – K & C SA Mars 2011
- Spécification de la nouvelle piscine, énoncé du besoin – APM Déc. 2013
- Avant-Projet du groupement des Ing. pour la piscine de Monthey Mai 2014
- Programme des locaux – Delaloye architectes SA / APM Sept. 2016

Bases



sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

18.01.2019

Situation actuelle



18.01.2019

JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

Situation actuelle



18.01.2019

JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

Situation actuelle



18.01.2019

JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

Le projet de l'ouvrage en détail



18.01.2019

JENZER+PARTNER AG

INGENIEURE UND PLANER

ARCHITECTURE DE PISCINES PUBLIQUES ET PRIVEES

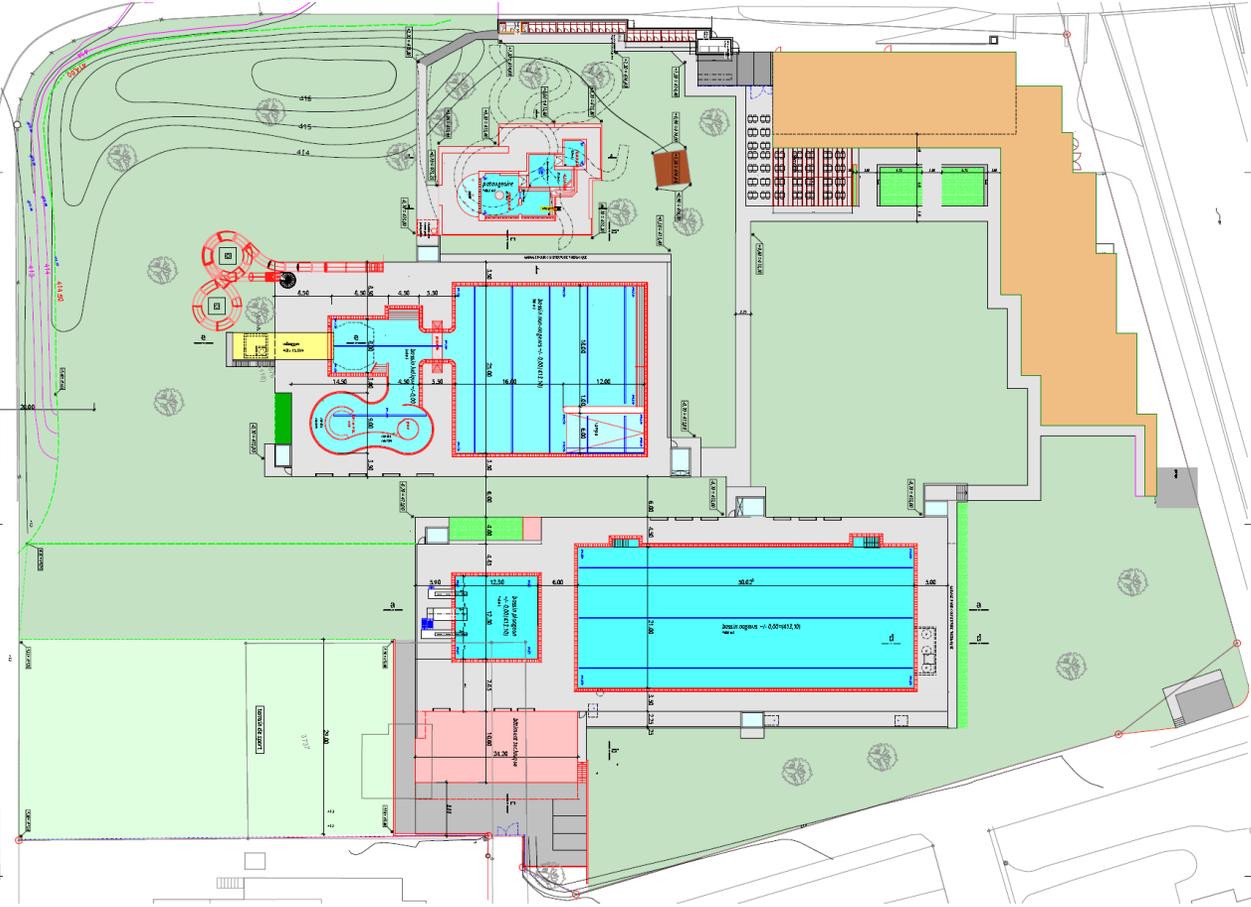
3270 AARBERG

JENZER+PARTNER AG

INGENIEURE UND PLANER

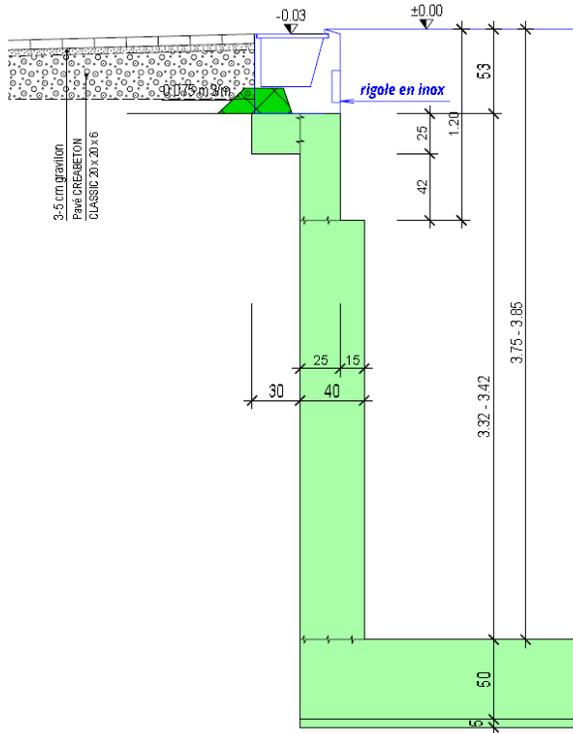
18.01.2019

Les Bassins en détail

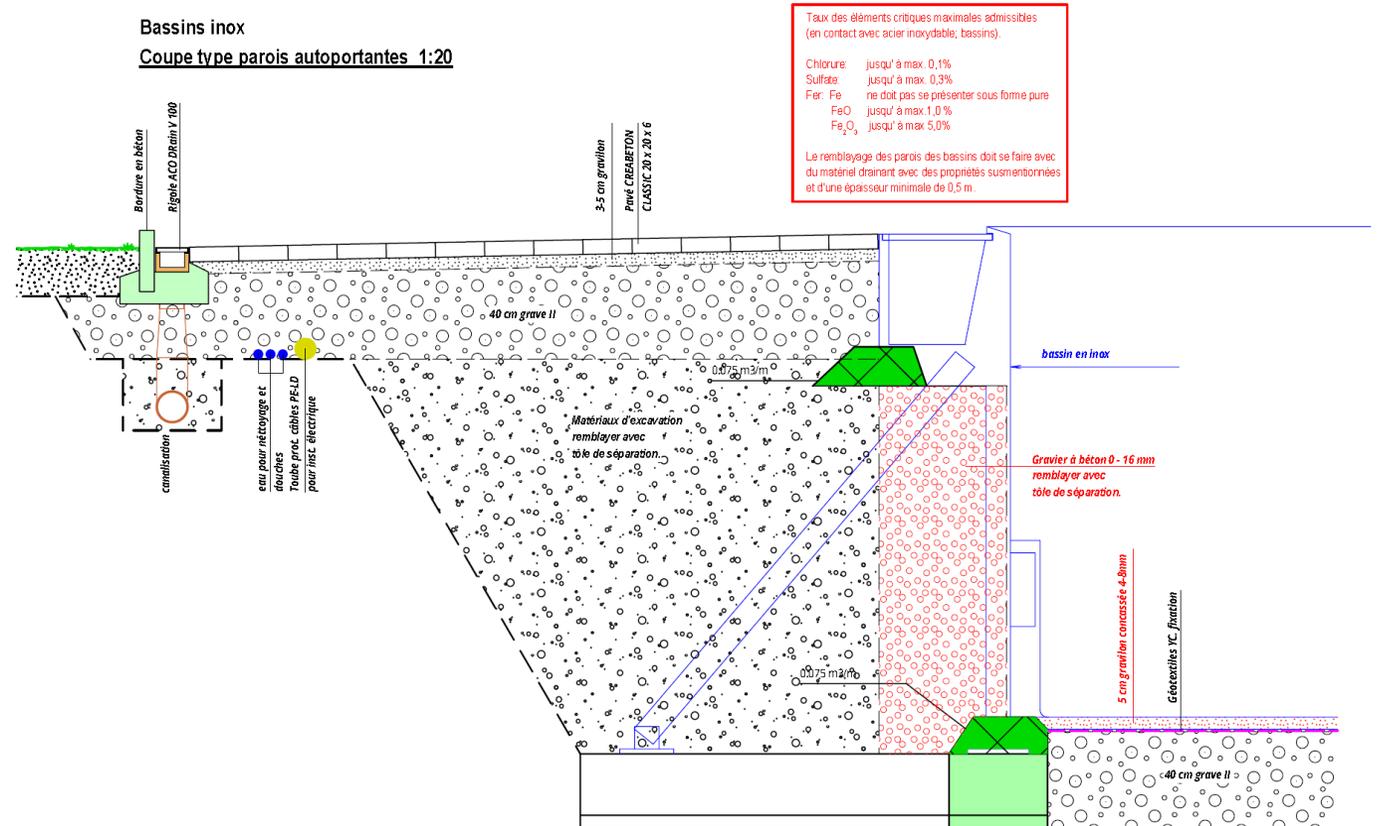


Les Bassins en détail

Bassin plongeon: detail paroi 1 :25



Bassins inox
Coupe type parois autoportantes 1:20



Taux des éléments critiques maximales admissibles
(en contact avec acier inoxydable, bassins).

Chlorure	jusqu' à max. 0,1%
Sulfate	jusqu' à max. 0,3%
Fer: Fe	ne doit pas se présenter sous forme pure
FeO	jusqu' à max. 1,0%
Fe ₂ O ₃	jusqu' à max. 5,0%

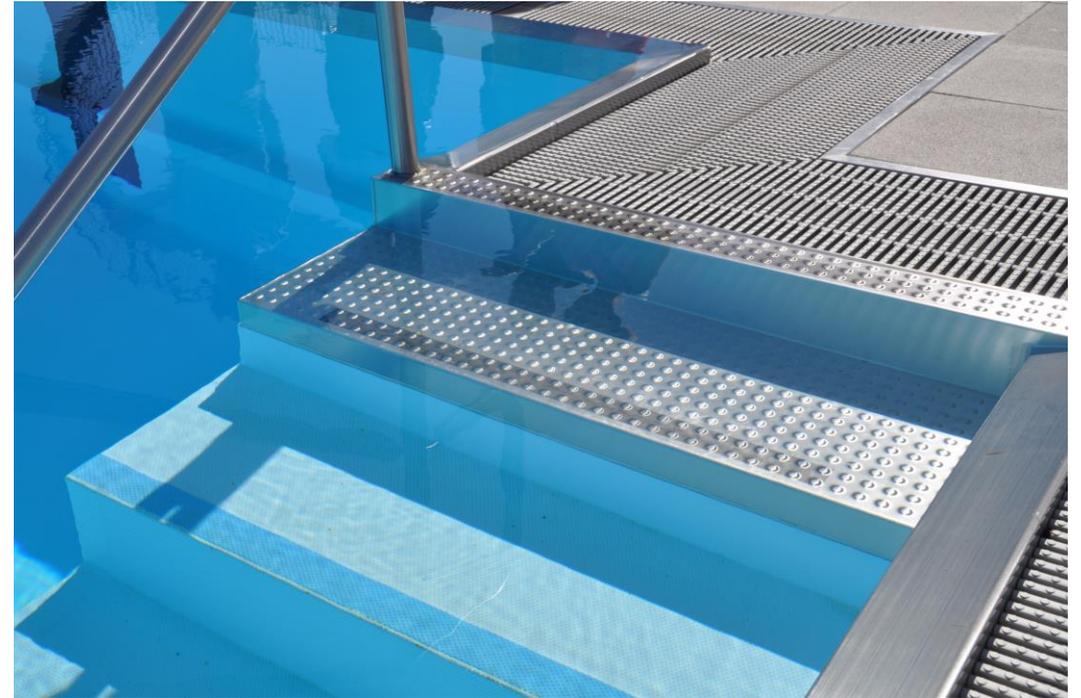
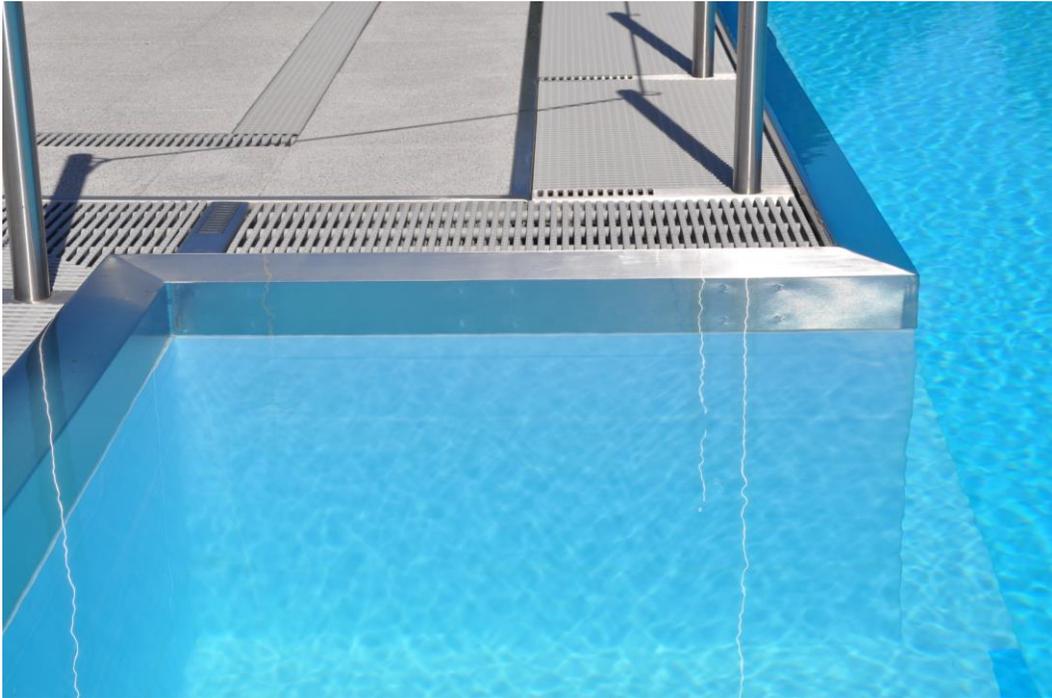
Le remplissage des parois des bassins doit se faire avec du matériel drainant avec des propriétés susmentionnées et d'une épaisseur minimale de 0,5 m.

Variante INOX



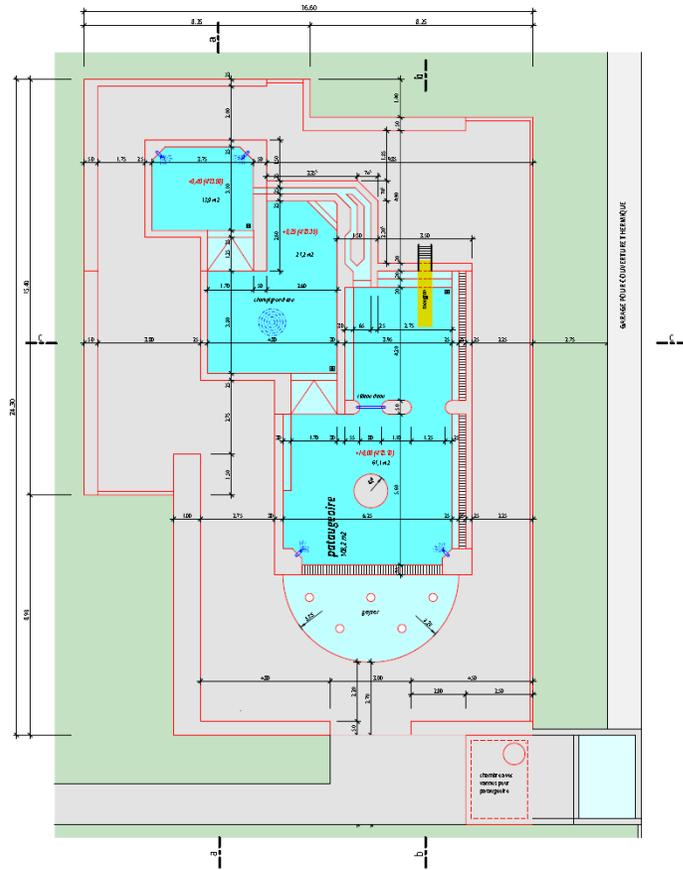
JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

Etanchéité PVC et goulotte INOX



JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

Pataugeoire



18.01.2019

JENZER+PARTNER AG
INGENIEURE UND PLANER

Pataugeoire



Gargouille
buse avec jet rond ou plant
intensité de jet est réglable
Inox V4A 1.4401



banc béton
l/l/h 2,20/0,40/0,45



Geyser
intensité de jet est réglable



Protection solaire
avec voile solaire fix ou rouler
tous les couleurs RAL sont possibles



Toboggan
pour enfants
hauteur max. 1m
pente max. 70%



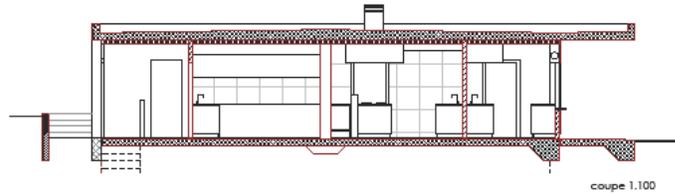
Cloche d'eau
intensité de jet est réglable
Inox V4A 1.4401



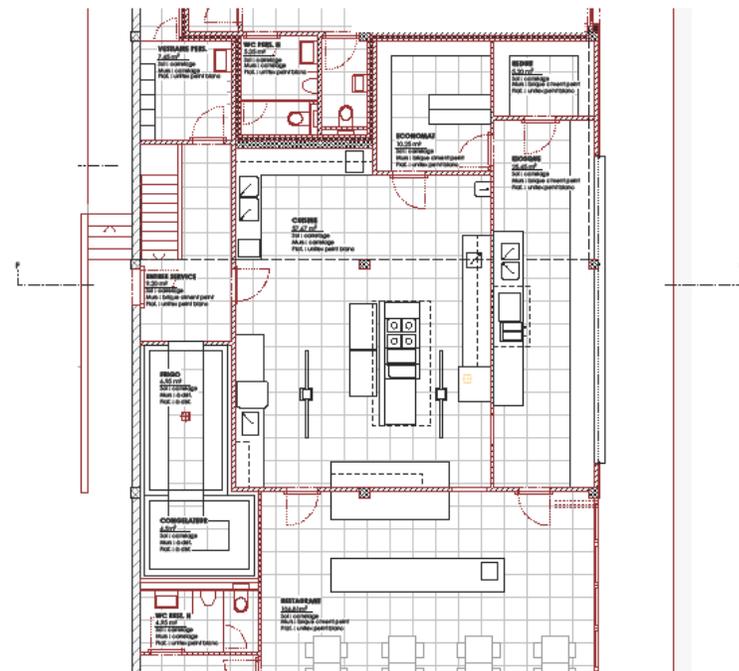
Plage de Bassin
Béton brut



Tunnel d'eau
avec 4 buse
intensité de jet est réglable



coupe 1.100



plan 1.100

834-13 | RENOVIATION PISCINE DE MONTHÉY
PLAN CUISINE / RESTAURANT
 échelle : 1/100
 dessin : ls
 date de création : 20.04.18

Delaloye architectes sa
 av. Gare 38 cp 359 1920 Martigny
 t61 027 722 22 23 fax 027 722 74 61
 info@delaloyearchitectes.ch

PLAN N° 834.103-6



JENZER+PARTNER AG
 INGENIEURE UND PLANER

18.01.2019

Devis général du projet



18.01.2019

Devis général du projet

Frais préliminaires		
Rapport de substances polluantes	6'155.05	
Sondages	2'500.00	
Avant-projet 2013/14	149'506.55	
Projet de l'ouvrage 2017/18	380'000.00	538'161.60
Procedure de demande d'autorisation		34'000.00
Généralités		
3.3.1 Coûts des généralités (pour tout le projet)		540'654.00
Partie bassin		
3.3.2 Coûts des généralités (partie bassins)	145'071.90	
3.3.3 Coûts bassin de 50m et bassin plongeon	2'973'597.00	
3.3.4 Coûts bassin non-nageurs et ludique	2'866'974.00	
3.3.5 Coûts pataugeoire	425'953.50	
3.3.6 Coûts bâtiment technique, système de traitement de l'eau et bassin tampon	2'730'195.00	9'141'791.40
Partie vestiaires		
3.3.7 Détails des coûts partie vestiaires, exploitation, buvette		3'317'483.10
Aménagements extérieurs		
3.3.8 Espaces verts (prép. du terrain, places, chemins, jard.		921'912.00
3.2.9 Frais secondaires et compte en attente		772'209.00
Total transformation piscine de Monthey TTC		15'266'211.10

JENZER+PARTNER AG

INGENIEURE UND PLANER



MAISON RIZZOLI
FN 1988

Photo Jean Pot

Facade Est

Photo Jean Pot

Fig. 3

